



HAL
open science

La mise en tension du sauvage dans l'espace humanisé : exemple autour de la pratique du piégeage de la faune nuisible dans les Pyrénées-Atlantiques

Antoine Labé

► To cite this version:

Antoine Labé. La mise en tension du sauvage dans l'espace humanisé : exemple autour de la pratique du piégeage de la faune nuisible dans les Pyrénées-Atlantiques. *Géographie*. 2016. dumas-01534288

HAL Id: dumas-01534288

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01534288v1>

Submitted on 7 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MEMOIRE DE MASTER 1
Université de Pau et des Pays de l'Adour
Département de Géographie-Aménagement
UMR 5319 – Passages CNRS/UPPA

Antoine LABÉ

Sous la direction de Jean-Baptiste MAUDET

**LA MISE EN TENSION DU SAUVAGE DANS L'ESPACE
HUMANISÉ :**

**EXEMPLE AUTOUR DE LA PRATIQUE DU PIÉGEAGE DE
LA FAUNE NUISIBLE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

Année universitaire 2015-2016

Master 1

Géographie – Aménagement – Sociologie

Spécialité « Développement durable, Aménagement, Société, Territoire » (DAST)



MEMOIRE DE MASTER 1
Université de Pau et des Pays de l'Adour
Département de Géographie-Aménagement
UMR 5319 – Passages CNRS/UPPA

Antoine LABÉ

Sous la direction de Jean-Baptiste MAUDET

LA MISE EN TENSION DU SAUVAGE DANS L'ESPACE
HUMANISÉ

EXEMPLE AUTOUR DE LA PRATIQUE DU PIÉGEAGE DE LA
FAUNE NUISIBLE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Année universitaire 2015-2016
Master 1
Géographie – Aménagement – Sociologie
Spécialité « Développement durable, Aménagement, Société, Territoire » (DAST)



Stage de 2 mois (du 18/04/2016 au 18/06/2016)

Structure d'accueil du stage et nom du service :

Université de Pau et des Pays de l'Adour, Laboratoires « Passages »

Adresse :

Avenue de l'Université, 64012 PAU, FRANCE

Maître du stage : Jean-Baptiste Maudet, Enseignant



REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pas été possible sans le concours des piégeurs de l'Association Départementale des Piégeurs des Pyrénées-Atlantiques et notamment de son Président, qui s'est montré particulièrement bienveillant et attentif à mon travail et qui m'a mis en contact avec toutes les personnes auprès desquelles j'ai pu m'entretenir. Ces rencontres furent toutes intellectuellement passionnantes et humainement enrichissantes. Elles m'ont permis de découvrir tout un monde que je ne connaissais pas et pour lequel je ne pouvais fonctionner qu'à partir de pré-supposés. J'éprouve à la fin de ce travail, une grande sympathie pour ces piégeurs, que je remercie.

Je tiens également à remercier mon directeur de recherches, Jean-Baptiste Maudet, qui depuis ma deuxième année de licence, a su me communiquer sa passion d'une géographie rigoureuse et audacieuse, par les postures épistémologiques et théoriques qu'elle implique et les sujets et objets de recherche qu'elle mobilise. Ce travail sur la relation homme/animal, bien que loin d'être parfait, aurait sans doute été encore bien différent sans les conseils avisés de mon directeur qui, à plusieurs reprises, a su répondre avec justesse à mes doutes et interrogations.

Enfin, je remercie le reste du corps enseignant du département de géographie de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour que j'ai pu croiser au fil de mon parcours, pour cette paire de lunettes de géographe qu'ils m'ont aidé à façonner et qui nous fait voir le monde différemment.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADDPA : Association Départementale des Piégeurs des Pays de l'Adour

CDCFS : Commission Nationale pour la Chasse et la Faune Sauvage

FDC : Fédération des chasseurs

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	5
LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS	6
SOMMAIRE.....	7
LA PRATIQUE DU PIÉGEAGE DE LA FAUNE NUISIBLE : UNE FORME D'INTERACTION AVEC UNE NATURE SAUVAGE NÉGOCIÉE.....	13
LA « JUSTE PLACE DES UNS ET DES AUTRES » : STIGMATES DU DUALISME NATURE/CULTURE DANS L'ESPACE A TRAVERS LA PRATIQUE DU PIÉGEAGE.....	42
ENJEUX SOCIÉTEAUX AUTOUR DES PISTES D'UNE REDÉFINITION DE L'ANIMAL SAUVAGE	52
BIBLIOGRAPHIE.....	62
SITOGRAFIE	65
TABLE DES ILLUSTRATIONS	66
TABLE DES ANNEXES	67
ANNEXES.....	68
TABLE DES MATIERES.....	173
RESUMÉ.....	177
MOTS-CLES	177

Introduction

Les modalités d'interaction entre société et nature, constituent actuellement et depuis déjà plusieurs décennies, un domaine de réflexion et de débats particulièrement vivant, que ce soit depuis la société jusque dans les sphères scientifiques. Cette demande sociale de réévaluation de nos modes d'interaction avec une nature bienveillante, désirée, intime, cette volonté d'un « retour à la Terre » perceptible à bien des égards, peut être imputé à un désenchantement général, à une crise profonde de la modernité, qui atteint ses limites éthiques (BERQUE, 1996). Dans les sciences sociales, de nombreux auteurs se sont intéressés à notre relation au monde et à l'espace par la question des représentations de la nature. (DESCOLA 2005, BERQUE, 1986...) Ces analyses de la relation à la nature ont donné naissance à bien des notions et concepts, (on parle de « nature en ville, « nature artefact », « nature culturelle », etc.) qui sur le plan théorique sont aujourd'hui largement validés et repris. Il est finalement de nos jours parfaitement établi que « *la nature, du point de vue des sciences sociales, est un produit humain* » (DALLA BERNARDINA, 1996). Le parti pris de notre position est de se focaliser non pas sur le terme de « nature », dont les débats en ce qui le concerne sont malgré tout loin d'être terminés, mais sur le terme de « sauvage » comme noyau de notre réflexion théorique. Notre second parti-pris est celui d'étudier cette notion à travers la relation à la faune sauvage. Ce choix de s'orienter vers la faune sauvage trouve donc un double-intérêt : nous venons de l'évoquer, à travers l'attrait contemporain de la société pour cette idée de sauvage alors même que les modalités de nos interactions avec l'animal sont particulièrement controversées depuis plusieurs années. Nous pouvons donner comme exemples les scandales récents à répétition dans les abattoirs français, mais également les points de vue de plus en plus répandus en faveur du végétarisme ou d'autres régimes alimentaires excluant la viande (STAZSAK, 2002), et tous les mouvements en faveur de ce que l'on appelle la « cause animale ». L'intérêt de l'étude du rapport à la faune sauvage trouve ainsi toute sa légitimité dans ce contexte actuel de tensions idéologiques.

Dans ce contexte, notre intérêt pour l'idée de sauvage réside également dans le fait que le terme « sauvage » en lui-même apparaît toujours, dans le sens commun, comme indiscutablement naturel, alors même que le terme de « nature » en tant que tel, a pu être

soumis à quelques déformations conceptuelles depuis que son caractère culturel a largement été démontré. Le sauvage, fait ainsi encore appel à une certaine irréductibilité de la nature, à une naturalité (l'équivalent français de la « wilderness », le degré le plus objectivement élevé de nature à l'état sauvage) indiscutable. Cette idée nous ramène nécessairement au caractère foncièrement dualiste des représentations du monde en Occident, avec d'un côté la nature, les animaux, le sauvage, de l'autre la culture, les hommes, le domestique. Cette conception du monde amène nécessairement une distinction entre des sujets humains, avec leur intériorité, leur intentionnalité, leur monde, leur culture, et des objets non-humains (dont font partie les animaux sauvages), qui sont privés de tout cela (RIVERA, 2009). En des termes plus spatiaux, Sophie Bobbé écrit à propos du sauvage et des animaux qu'« *étymologiquement, ce terme désigne une entité territoriale (sylva). Par extension, est considéré « sauvage » l'ensemble de la faune qui échappe à la sphère de la maison (domus), et plus généralement à l'entreprise domesticoire.* » (BOBBÉ, 2000). Le terme de sauvage, nous dit Bobbé, « *vient du latin salvatica, une altération de sylvatica, de sylva, la forêt* ». On comprend donc que le sauvage, possède, à priori, en elle-même, des implications spatiales plus ancrées que l'idée floue et englobante de « nature ». Pour autant, appréhender ce sauvage dans l'espace reste un travail bien délicat, dans un monde où l'influence de l'homme se fait ressentir partout, à des degrés variables. Doit-on tenter de le faire par des méthodes quantitatives, par la mesure de certains indicateurs qui objectivent la réalité (ce qui apparaît particulièrement difficile quand on décide de se focaliser sur la faune), ou doit-on étudier les représentations qui le définissent individuellement et collectivement ? Notre démarche réside clairement en la deuxième proposition.

Partant de cela, nous avons fondé notre travail à travers l'expérience du piégeage de la faune nuisible et de ses adeptes, dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Ce choix a été motivé par plusieurs raisons : la première est la relative originalité de l'objet d'étude, le piégeage n'étant pas une forme d'interaction avec le sauvage aussi connue et médiatisée que la chasse par exemple (qui a déjà fait couler beaucoup d'encre, y compris en géographie, par exemple SALDAQUI 2012, POINSOT, 2008...), que ce soit en termes d'enjeux ou de pratique et technique ; la seconde est que le piégeur est un individu indiscutablement au contact du sauvage mais aussi et surtout parce que son rapport à celle-ci est tout à fait sélectif, réfléchi. En effet, tel qu'il est réglementé en France, le piégeage n'autorise que la capture et la

destruction d'espèces préalablement classées « nuisibles ». L'immersion dans les pratiques du piégeur, ses motivations, ses ambitions, ses conceptions représentationnelles liées à l'animal et à l'espace, en font alors un sujet particulièrement intéressant pour tenter d'éclairer une des facettes du prisme que constituent les rapports homme/sauvage et homme/animal.

Qui sont ces piégeurs et en quoi constitue leur pratique, au sein d'une société qui cherche de plus en plus à éprouver et expérimenter le sauvage ? Quelles conceptions du sauvage, de l'espace, de l'animal sous-tendent cette pratique, et quelles confrontations sociales, paradoxes, incohérences peuvent-elles faire apparaître ? Et finalement, en quoi un zoom sur le monde des piégeurs nous permet-il de nourrir la réflexion sur la nature sauvage et la relation que la société entretient avec elle ?

Pour tenter de répondre à ces interrogations, nous avons mis en place une méthodologie strictement qualitative basée sur la conduite d'entretiens semi-directifs auprès des piégeurs. Les questions et thèmes abordés lors de ces entretiens se basent autour de plusieurs thèmes : les motivations à leur pratique, la réglementation en vigueur et le rôle des différents acteurs impliqués, les modalités techniques et pratiques du piégeage, les oppositions et conflits autour du piégeage. Le matériau collecté lors de ces 10 entretiens (qui durent entre 30 minutes et 1h30, selon l'interlocuteur, dont 3 n'ont malheureusement pas pu être retranscrits car non enregistrés), nous permet alors de réaliser une analyse des discours éclairante, à la lumière d'une documentation scientifique et théorique adaptée. Parallèlement, en prenant contact avec des piégeurs, nous avons pu en observer certains d'eux pratiquer leur activité directement sur le terrain, nous offrant un aperçu fort intéressant des réflexions et des dispositifs techniques inhérentes à la pratique.

Les résultats de ce travail se décomposent en trois parties. La première tente de présenter le piégeage, à travers ses enjeux en tant qu'interaction entre l'homme et la nature sauvage, en mettant l'accent sur les motivations et les arguments des piégeurs quant à la nécessité de leur pratique et notamment en milieu rural. Il y est également question de détailler la réglementation en vigueur et les luttes qui la traversent, ainsi que les jeux d'échelles et d'acteurs qui s'y déploient. Dans un deuxième temps, nous nous concentrons sur les implications spatiales de la pratique, en la resituant dans le système dualiste qui la conditionne grandement. Nous y montrons qu'à travers le piégeage, il nous est possible d'éprouver les limites de la dichotomie homme/nature. Enfin, fort de ce constat, nous

proposons en dernière partie de s'interroger sur les enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain en matière de gestion de la faune sauvage. Notre point de vue est de considérer le piégeage comme une opportunité pour refonder collectivement un rapport à l'animal et au sauvage, qui transcenderait les blocages dualistes, en adéquation avec les évolutions en matière de représentations dans la société.

La pratique du piégeage de la faune nuisible : une forme d'interaction avec une nature sauvage négociée

L'intérêt de la pratique du piégeage, en tant qu'objet d'étude dans une perspective d'analyse des interactions société/nature sauvage, nous l'avons vu, tombe finalement assez aisément sous le sens. Le caractère négocié de cette nature par les acteurs impliqués appuie bien davantage encore sur l'idée que, si l'on peut vouloir tenter d'attribuer une forme de réalité objective, irréductible, à la nature sauvage par l'emploi de quelques procédés objectivant ou de concepts forts, comme le concept de naturalité, elle n'en reste pas moins un construit social, avec ses significations et ses réalités multiples, qui peut, par conséquent, se déconstruire et s'analyser. Comme le dit si justement Sergio Dalla Bernardina : « *Il n'existe pas une Nature au singulier : il existe autant de natures, d'idées de nature, qu'il y a de groupes qui se partagent le globe terrestre.* » (DALLA BERNARDINA 1996) En donnant la parole aux piégeurs, il nous est alors possible d'avoir accès à une des facettes du prisme que constitue la relation société/sauvage.

1. La lutte contre les dégâts des nuisibles : entre sécurisation des fonctions traditionnelles rurales et volonté de reconnaissance d'utilité publique

Comme point de départ de cette immersion dans les pratiques et les représentations des piégeurs des Pyrénées-Atlantiques, il convient d'abord de comprendre quelles sont les motivations de ceux-ci, en leur posant tout simplement la question. Pour le profane citadin, il pourrait vite être admis que le piégeage, tout comme la chasse, ne soit qu'un passe-temps sanguinaire et barbare, pratiqué par des populations à la sensibilité d'un autre temps. Par l'analyse du discours des piégeurs, on comprend pourtant vite qu'un positionnement structuré, rationnel, loin des fantasmes morbides, existe quant à la justification de leur pratique :

« Je ne trouve absolument aucune jouissance quand je mets à mort un animal, même si ça m'arrive par finalité, que ce soit quand je chasse ou quand je piège, ça fait partie d'un acte décidé, réfléchi à un moment donné pour telles et telles raisons, motivé. » (Entretien 2).

Car effectivement, cette pratique est d'abord motivée par une conception utilitaire, une idée de ce qui est bien, souhaitable et par conséquent, de ce qui ne l'est pas. Le piégeage sous-entend un but, qu'il convient d'atteindre ou du moins d'approcher, par la « régulation ».

1.1. Les nuisibles, l'agriculture et l'élevage : un éternel combat ?

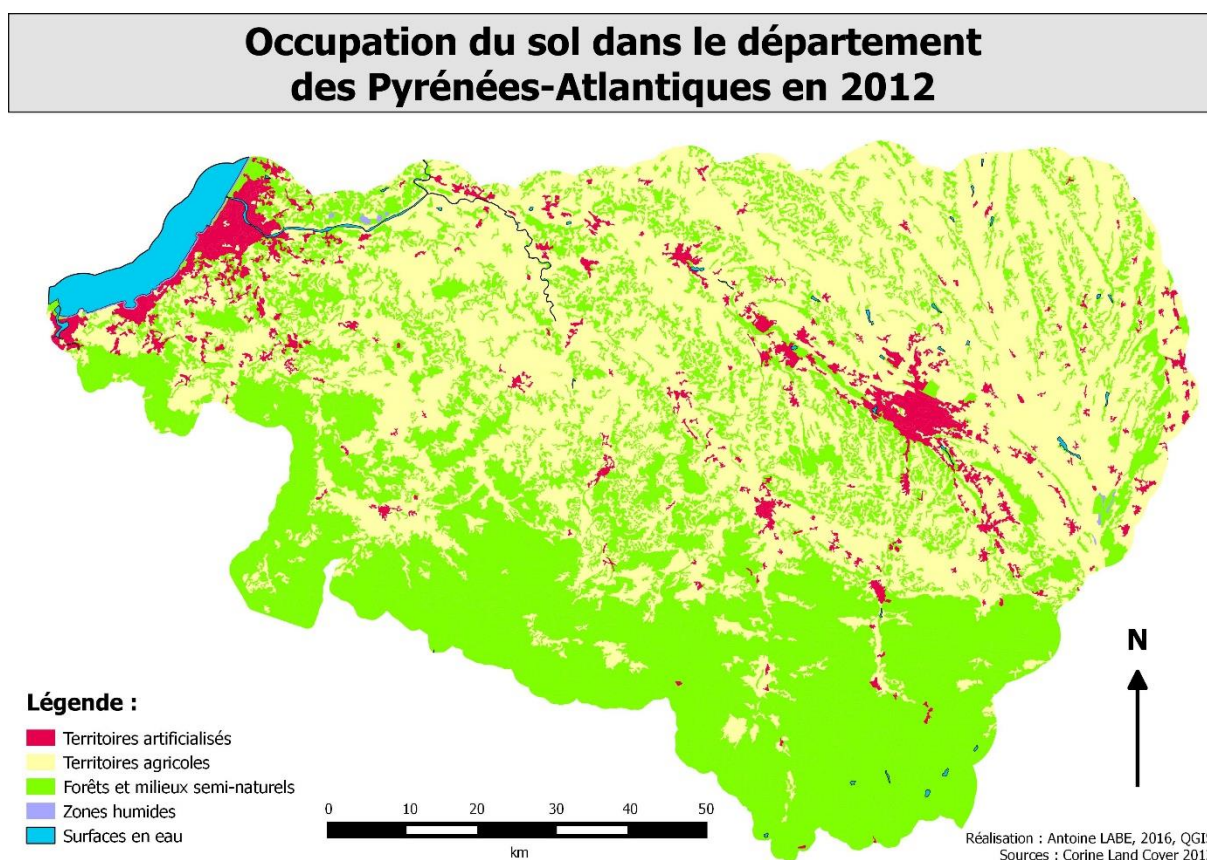


Figure 1

La protection des cultures et des élevages contre l'attaque des animaux sauvages est un argument plus que récurrent dans l'explication des piégeurs quant à leur pratique. On peut

même dire qu'il est tout à fait systématique. « *Maintenant le monde agricole dit que le piégeage doit être un acte d'élevage* » (entretien 1), nous rapporte le Président de l'ADPPA. En termes de proportions, le Président nous détaille : « *l'année dernière, pour 850 retours de dégâts, j'avais à peu près 350 retours d'agriculteurs* » (entretien 1). La figure 1 ci-dessus nous présente l'occupation du sol pour l'année 2012 sur l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques. En jaune clair sont représentées les terres consacrées à l'activité agricole. On comprend donc que ces enjeux sont particulièrement présents notamment dans les deux tiers nord (le tiers sud étant occupé par le massif pyrénéen, terre de pastoralisme, où les conditions climatiques, édaphiques et topographiques ne facilitent pas une production agricole importante).

Un autre piégeur ancre la pratique dans un passé lointain, en mentionnant le fait que l'agriculture ait de tout temps utilisé le piégeage. Afin de lutter contre des attaques d'animaux sauvages, les agriculteurs auraient développé des formes de défense assez tôt, pour sécuriser l'activité et s'assurer des récoltes soutenables : « *Le piégeage chez les agriculteurs il a toujours existé, c'est-à-dire que quand il y avait un renard qui venait au poulailler ou un truc comme ça, y'avait pas d'association de piégeage, tous les agriculteurs chez eux avaient des pièges.* » (Entretien 4).

Le piégeage apparaît ainsi foncièrement lié à la production agricole. Mais si la protection des exploitations agricoles et des élevages professionnels apparaît comme un enjeu crucial pour les piégeurs, la protection des petits élevages familiaux ou de particuliers (poulaillers, pigeonniers, volières, etc) ne sont pas non plus boudés et sont pour beaucoup, le levier de départ de l'activité. On commence souvent par se défendre modestement soi-même et ses proches, que l'on soit agriculteur ou pas : « *Pourquoi je me suis mis au piégeage ? Bah tout simplement, ça a commencé parce qu'on se faisait manger les poules par la fouine. Et j'avais... Parce que mon père il était piégeur.* » (Entretien 3).

A partir du moment où l'on a commencé à se sécuriser soi-même et ses proches, on retrouve chez un certain nombre de piégeurs, une certaine idée de la solidarité en milieu rural, qui les pousse en suite à agir dans le voisinage et les villages alentours. A partir de là se traduit un certain sentiment de responsabilité quant au traitement de problématiques dont les autres ne voudraient pas s'occuper : « *on le fait surtout parce qu'on ne peut pas laisser ces gens sans solution* » nous dit un piégeur à propos des agriculteurs (entretien 2), ou encore : « *Moi je m'en rappelle d'un cas, y'a un gars à côté d'Orthez, le soir il m'a appelé, et il a perdu 896 poulets quoi. Et pour eux c'est un gagne-pain quoi. Et les dégâts sur les cultures c'est pareil quoi, c'est un gagne-pain* » (entretien 1). Un autre piégeur résume bien ce type de parcours par son histoire personnelle. D'abord la protection pour soi et ses proches, puis par solidarité pour les voisins confrontés aux mêmes problèmes : « *Je vais passer mon agrément de piégeur comme ça déjà je pourrais intervenir chez moi et éventuellement dans le voisinage si besoin.* » (Entretien 2).

Pour certains, c'est même cet idéal de solidarité en milieu rural qui semble être la première porte d'entrée sur la pratique :

« Depuis quelques années, les élevages de canards et de poulets, des grosses quantités de canards et de poulet, et donc du coup il est apparu, parce qu'il y a beaucoup à manger, des animaux sauvages, notamment le renard, se manifestent et en grand nombre. Donc comme moi en semaine j'ai un peu de temps, je travaille le week-end, donc en semaine j'ai un peu de temps pour le piégeage. » (Entretien 7).

Ces attaques d'animaux sauvages posent en effet avant tout des problèmes d'ordre financier. Un piégeur nous parle des pertes occasionnées :

« Moi cette année, cette année j'avais... 7 ou 8 poules, des poules normales, après j'avais des poules naines, et j'avais 4 canards qui me servaient pour aller chasser le canard, eh bien en deux nuits, le renard m'a tout, tout nettoyé. Enfin deux nuits,

pas deux nuits consécutives, en plusieurs fois, mais là j'ai commencé à racheter de la volaille, je suis sûr que le préjudice j'en ai pour 200 euros. » (Entretien 4).



Figure 2 : Exploitation agricole à proximité d'Orthez. Au premier plan des champs de maïs et au loin, un élevage de poulets « label rouge ». Sur les trois bandes de 17 000 volailles produites par année, le propriétaire et exploitant estime à environ 900 les pertes annuelles dues aux attaques d'animaux sauvages. (Crédit photographique : Antoine LABÉ, 2016)

A travers ces exemples, on comprend aisément que le piégeage en milieu rural est avant tout un enjeu de protection. Protection d'ordre financier en premier lieu, car tous dégâts sur des cultures ou des élevages, qu'ils soient professionnels ou propriétés de simple particuliers, sont synonymes des pertes qui ne seront pas comblées. En ce qui concerne le montant de celles-ci, le Président de l'ADPPA précise : *« Et moi je déclare chaque année, c'est une goutte d'eau, et je déclare chaque année autour de 500 000 euros de dégâts, sur des élevages, cultures, les poulaillers, les ceci, les cela... » (Entretien 1).*

Mais s'en tenir à la simple et finalement évidente, motivation de protection de la propriété familiale ou des voisins ne refléterait pas tout l'éventail des motivations des pratiquants. D'autres grands enjeux connexes propres au milieu rural sont décelables à travers leur discours.

1.2. Le piégeage et la chasse : la quête d'un « juste équilibre » par la « régulation »

Même si des similitudes peuvent être observées entre les deux pratiques, chasse et piégeage sont deux activités différentes, tant sur le plan réglementaire que sur le plan pratique. Nous évoquerons les aspects réglementaires qui régissent le piégeage par la suite. En revanche, il est ici possible d'observer les enjeux liés du piégeage et de la chasse en milieu rural. Cette connexité constitue justement bien souvent une des motivations pour les piégeurs. L'un d'eux nous rappelle d'ailleurs : « *Déjà régulièrement, les hommes sont les mêmes. C'est-à-dire que les chasseurs sont aussi piégeurs. Les piégeurs sont aussi chasseurs* » (Entretien 2). Sur notre échantillon, seuls deux piégeurs ne possèdent pas de permis de chasse. On pourrait tenter d'expliquer cela par simple proximité culturelle entre des pratiques toutes deux bien ancrées dans les usages ruraux de la nature, et il existe effectivement souvent des motivations de l'ordre de la tradition quant à la pratique du piégeage : « *Après moi je suis quelqu'un de près de la nature, donc je pêche et je chasse. Parce que mes parents et mes grands-parents pêchaient et chassaient. Donc j'ai toujours vu des pièges et puis j'ai toujours vu chez moi tendre des pièges.* » (Entretien 4). Mais c'est pourtant loin d'être la seule explication valable. Des expressions tout à fait récurrentes qui appartiennent plutôt à une rhétorique de gestionnaire de la nature, comme la quête d'un juste « équilibre » ou de « régulation » des espèces nous le montrent :

« Et donc va arriver un moment où effectivement on sera confronté à des problèmes quoi, des problèmes de gestion de la faune sauvage, et de régulation pour le coup, à partir du moment où y'a moins de chasseurs, mais dans le même temps, y'a de plus en plus d'espèces notamment de grand gibier etcétera, que ce soit cerf, chevreuil, sanglier, sont des espèces qui progressent depuis une

quarantaine d'années en France régulièrement, même de plus en plus, et notamment dans notre département aussi. Et donc on commence à les sensibiliser et les sensibilise à la fois à la chasse et à la fois au piégeage. » (Entretien 2).

Ainsi, la levée des pièges matinale est l'occasion pour certains d'anticiper, voire de préparer l'activité cynégétique, par l'observation des éventuels passages d'animaux gibiers, via les empruntes laissées, les déjections ou la présence visible d'individus.



Figure 3: Un piégeur nous explique rester observer pendant 10 minutes tous les matins à cet endroit, lors de son circuit de levée de pièges. Il cherche des signes de présence de gibier. (Crédit photographique : Antoine LABÉ, 2016)

Le piégeage et la chasse, au-delà de la protection des exploitations agricoles, apparaissent donc viser un objectif bien commun, celui de la régulation de certaines espèces. Pourtant, majoritairement, ce que les piégeurs déclarent cibler n'est pas une espèce en tant que telle, mais bien les individus qui viennent interférer dans le bon fonctionnement des activités humaines, dont la chasse elle-même. Le même piégeur nous dit :

« Faut pas oublier le but principal qui est de réguler certaines espèces, pour en limiter les populations. Faut pas oublier qu'on est chasseur, enfin moi en plus je suis chasseur, on sait très bien que limiter les renards ça va éviter la prédation sur les petits lièvres. Mais faut pas tuer tous les renards parce que [...]. Donc faut trouver un juste milieu. » (Entretien 2).

Puis continue :

« Donc on piège, pour essayer de faire un juste équilibre, comme y'a pas suffisamment maintenant de gibier dehors, pour qu'il y ait suffisamment pour se repeupler, on est obligé de réguler et je dis bien réguler et non pas détruire, je n'ai pas du tout l'intention de détruire les renards ou les fouines, parce que déjà c'est pas possible, réguler, essayer de faire un juste équilibre. » (Entretien 2).

Cet enjeu de régulation apparaît donc motivé par la quête d'un « juste équilibre », un état où les effectifs de population de certaines espèces resteraient à un niveau acceptable pour permettre à certaines activités se perdurer en toute sécurité, ici la chasse. Un autre enquêté évoque le piégeage comme moyen de permettre la réintroduction même de certaines espèces gibiers :

« Alors le problème c'est que si, mettons une fédération de chasse, nous aide à réintroduire du gibier, donc on fait des parcs, on met des faisans ou des lapins, et dès que vous avez le parc, ou même quand vous mettez votre parc, si vous piègez pas, enfin dès que vous commencez à piéger, autour du parc de suite c'est les fouines, putois, les genettes, renards... Donc ça coûte très cher le gibier qu'on lâche, donc si derrière on piège pas, ça s'appelle jeter de l'argent. » (Entretien 4).

Le piégeage et la chasse se montrent alors intrinsèquement liés en milieu rural. Le piégeage de telle espèce va permettre de réduire la pression de prédation sur une autre, qui pourra donc continuer à être chassée.

La sécurisation des fonctions cynégétiques et agricoles, fonctions traditionnellement ancrées dans la ruralité, sont alors largement présentes dans les motivations des piégeurs. Le piégeage apparaît donc comme une forme d'auto-défense rurale face à des problèmes dont personne, hormis eux-mêmes, ne daignerait s'occuper. Pour autant, le piégeage ne se revendique pas uniquement l'apanage du monde rural, et c'est ce que nous verrons par la suite, même si ses enjeux y sont d'emblée plus vite perceptibles pour les raisons que nous venons d'évoquer. Pourtant ces enjeux, tout à fait compréhensibles lorsque l'on s'intéresse à la question, ne suffisent pas à faire consensus sur les modalités réglementaires du piégeage. Le classement des espèces et la façon de piéger les nuisibles restent un terrain de luttes entre les instances décisionnelles et les piégeurs.

2. La réglementation liée au piégeage et aux espèces sauvages : un jeu d'acteur multiscalair sous tension, révélateur de différences d'appréciation de la nature sauvage

Il est intéressant d'observer la réglementation, non pas uniquement pour acquérir une bonne compréhension des modalités pratiques du piégeage, mais également pour y déceler les différentes conceptions qui se disputent autour de l'appréciation de la nature sauvage et spécifiquement autour de la faune sauvage nuisible.

2.1. Le classement des espèces sauvages : nuisibles, gibiers, protégées

Du point de vue de la loi, sur le territoire national, les animaux sauvages sont répartis en trois catégories, dont les modalités d'interaction avec chacune sont bien différentes. Ces trois catégories sont les espèces nuisibles, ce sont les espèces piégeables, dont il est interdit de relâcher un individu capturé vivant, les espèces gibiers, chassables avec un permis et enfin les

espèces protégées, ni piégeables, ni chassables, dans le but de sauvegarder l'espèce, de permettre une augmentation d'effectifs en déclin ou encore de s'assurer de la pérennité des équilibres biologiques ou des services écosystémiques rendus par l'espèce en question.

En ce qui concerne les espèces nuisibles, donc piégeables, le Ministère de l'Environnement, de la Mer et de l'Énergie, indique sur son site internet¹ :

« Le ministre chargé de la chasse fixe la liste des espèces d'animaux susceptibles d'être classés nuisibles, après avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage, et consultation du public, en fonction des dommages (importants) que ces animaux peuvent causer aux activités humaines et aux équilibres biologiques. Ce classement n'est ni obligatoire ni automatique. »

Sur cette même page sont évoqués les quatre critères systématiques qui doivent justifier un classement de nuisible :

- *« L'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ;*
- *Pour assurer la protection de la flore et de la faune ;*
- *Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ;*
- *Pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété (particuliers, entreprises, domiciles, véhicules, etc). Il est à noter que ce dernier motif ne s'applique pas aux espèces d'oiseaux. »*

¹ Ministère de l'Environnement, de la Mer et de l'Énergie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-classement-des-animaux.html>

Les espèces susceptibles d'être classées nuisibles sont réparties, elles aussi, en trois catégories. Ce classement peut être modifié tous les ans pour les espèces de 1^{ère} catégorie (les espèces non indigènes, à savoir le ragondin, le rat musqué, le vison d'Amérique, le chien viverrin, le raton laveur et la bernache du Canada, ce classement vaut pour l'ensemble du territoire métropolitain), tous les trois ans pour les espèces de 2^e catégorie (les espèces indigènes, à savoir la fouine, la martre, le putois, la belette, le renard, le corbeau freux, la corneille noire, le geai des chênes, la pie bavarde, et l'étourneau sansonnet) et tous les ans pour les espèces de 3^e catégorie (le sanglier, le lapin de garenne, et le pigeon ramier, qui sont des espèces indigènes).

Dans les cas des espèces de 2^e catégorie, la décision du ministre se fait sur proposition du Préfet, selon les situations observées localement après consultation de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS). Selon l'article R-421-30 du Code de l'Environnement², la CDCFS est une assemblée présidée par le Préfet et constituée de plusieurs acteurs à savoir :

- *« Des représentants de l'Etat et de ses établissements publics, dont le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, le directeur régional de l'environnement, le délégué régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou, à défaut, un représentant désigné par le directeur général, ainsi qu'un représentant des lieutenants de l'ouvrier ;*
- *Le président de la fédération départementale des chasseurs et des représentants des différents modes de chasse proposés par lui ;*
- *Des représentants des piégeurs ;*
- *Des représentants de la propriété forestière privée, de la propriété forestière non domaniale relevant du régime forestier et de l'Office national des forêts ;*

² Consultable à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006177062&cidTexte=LEGITEXT00006074220&dateTexte=20141222>

- *Le président de la chambre d'agriculture du département et d'autres représentants des intérêts agricoles dans le département proposés par lui dans le respect des dispositions de l'article 1er du décret n° 90-187 du 28 février 1990 ;*
- *Des représentants d'associations agréées au titre de l'article L. 141-1 actives dans le domaine de la conservation de la faune et de la protection de la nature ;*
- *Des personnalités qualifiées en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse ou de la faune sauvage. »*

Il est également mentionné que l'assemblée est « *composée pour un tiers de représentants des chasseurs* ». On comprend ici à nouveau la relation entre chasse et nuisibles.

Pour les espèces de 3^e catégorie, le Ministre donne le choix au Préfet de classer nuisible ou pas certaines d'entre-elles, sur une partie ou tout le département, après consultation du public. C'est pourquoi, en raison de ces possibilités d'ajustements locaux, la belette, le putois, le corbeau freux, le geai des chênes, le lapin de garenne et le sanglier ne sont pas classés nuisibles dans le département des Pyrénées-Atlantiques et que la martre ne l'est que sur certains cantons.³

La réglementation relative à la gestion de la faune sauvage nuisible intervient donc à différentes échelles, depuis le Ministère de l'Environnement, de la Mer et de l'Énergie, jusqu'aux associations départementales de piégeurs, qui par leurs relevés de captures, permettent une estimation des états des effectifs et des comportements de certaines espèces en fin de saison. Cette multiplicité d'acteurs et d'échelles d'intervention rend, la prise de décisions parfois conflictuelle : « *Alors après vous avez les écolos, y'a le Ministère de l'agriculture, où y'a beaucoup de technocrates là-dedans, [...] y'a très peu de gens qui vont sur le terrain. Et donc quand on leur dit « oui y'a des dégâts » et ainsi de suite, « ouais mais non, y'en a pas tant que ça »...* » (Entretien 4).

³ La synthèse de la réglementation liée aux animaux nuisibles dans le département est présentée en annexe 2.

Les piégeurs ont souvent l'impression que leur rôle dépasse de loin celui que leur statut de bénévole pourrait signifier sur les questions de gestion de la faune sauvage nuisible. Les exemples de discours allant dans ce sens sont légion. Le Président de l'Association Départementale des Piégeurs des Pyrénées-Atlantiques (ADPPA) avoue d'ailleurs : *[...] le but final c'est de faire en sorte que le piégeage soit reconnu d'utilité publique* » (entretien 1). Le sentiment que les enjeux liés aux dégâts causés par la faune nuisible ne sont pas assez reconnus, est largement partagé dans la population des piégeurs : *« Donc y'en a qui n'aiment pas le piégeage, je le respecte, mais si y'a pas le piégeage, c'est la cata quoi. »* (entretien 4). Les piégeurs interrogent ainsi le rôle de certains acteurs, comme la Chambre d'Agriculture et son utilité dans la gestion des problématiques de gestion de la faune sauvage :

« La chambre d'agriculture est réellement centrée sur ses problématiques propres, réglementaires, etcetera, la réglementation agricole elle est aussi relativement complexe. Et donc c'est vrai qu'eux ils sont pas trop investis dans l'approche gestion de la faune sauvage, c'est pas trop leur business entre guillemets. Même si j'aime pas trop ce terme, mais bon. On va dire qu'ils nous laissent gérer. » Entretien 2.

Certains autres piégeurs se montrent moins cléments à l'égard de la Chambre d'Agriculture et des fonctions qu'elle occupe ou devrait occuper : *« Alors après je pense que la Chambre d'Agriculture, elle devrait faire le boulot, s'occuper du piégeage, je pense qu'elle a gentiment délégué ça »* (entretien 5). Ou encore : *« Et en définitive malheureusement, le boulot [du Président de l'ADPPA], la Chambre d'Agriculture et la DDTM elles le laissent bosser quoi, d'ailleurs il le dit d'ailleurs « je fais votre boulot... »* (Entretien 4).

L'activité de piégeage, exercée bénévolement, ne repose ainsi, au sein de cette chaîne réglementaire et de gestion, que sur une conception d'utilité publique de la part de ses adeptes, un sentiment de responsabilité vis-à-vis des problèmes posés par la faune nuisible.

On l'a vu, le Ministère précise que les espèces susceptibles d'être classées nuisibles le sont au titre de dégâts « importants » qu'elles peuvent causer aux activités humaines ou aux équilibres biologiques. Tout l'enjeu pour les piégeurs, qui réclament une meilleure prise en compte de l'utilité de leur activité, est donc de signifier clairement l'importance de ces dégâts.

2.2. Les déclarations de dégâts et relevés de capture : conditions indispensables de la prise en compte des problématiques de dégâts liées à la faune sauvage

Comme nous venons de l'évoquer, le piégeage en France est organisé en associations départementales, qui adaptent leur pratique aux injonctions nationales et préfectorales. Afin de mieux faire valoir leurs intérêts, un des enjeux majeurs de l'ADPPA est de faire prendre conscience au maximum de l'ampleur des problématiques posées par la faune nuisible. Pour ce faire, deux documents principaux sont utilisés : les déclarations de dégâts d'une part et les relevés de capture d'autre part.

Ces documents sont la condition indispensable pour permettre à l'ADPPA de fournir des données à l'échelle du département. C'est la déclaration de dégât qui constitue la base de ce travail (annexe 3). Dans ce document, chaque victime détaille la nature des pertes qu'elle a subies (sur des cultures, ou des élevages) et les chiffres. L'association a ainsi pour but de compiler toutes ces déclarations, et chaque année, de proposer un bilan des attaques subies et des sommes perdues. Un piégeur nous dit à ce propos : « [...] en définitive avec les piégeurs, on a une photographie instantanée de tous les départements. » (Entretien 4). On pourrait bien sûr, se poser la question de l'exactitude du contenu de ces documents quant aux estimations chiffrées des pertes. (LAFOURCADE, 2014) Un piégeur suppose à ce sujet : « Donc on envoie, on fait sur la demande [du Président] des déclarations de dégâts avec ... mais bon moi je gonfle pas pour les dégâts après, je pense qu'ils connaissent la valeur des trucs. » (Entretien 5).

Bien qu'il soit probable que des imprécisions puissent être parfois commises, la falsification délibérée n'apparaît pas comme une solution particulièrement intéressante si l'on s'en tient à l'énoncé de leurs objectifs et ambitions en tant que piégeurs, qui est la lutte contre les dégâts et la quête d'un « juste équilibre » du milieu et des populations de nuisibles. Ce même piégeur complète :

« [...] la déclaration de dégâts elle est faite par le propriétaire et elle est signée par le piégeur, donc une déclaration, par deux personnes signée, est inattaquable. Je veux dire, on peut pas dire que c'est faux. [...] Quand le mec m'appelle et que j'ai 25 poulets et que je les prends en photo... Donc je signe et voilà. »(Entretien 4).

Si la déclaration de dégâts n'atteste d'aucune prise d'un animal sur le fait, c'est en revanche le but des relevés de capture, distribués également par l'association (annexe 4) à tout piégeur au sein de l'association. Ces documents recensent les prises d'animaux, jour après jour, sur toute une saison. A la fin compilés, tous ces relevés donnent un effectif global des nuisibles éliminés sur le département, et par extrapolation, peuvent servir à analyser des dynamiques de population ou des évolutions des comportements (comme une proximité accrue avec l'homme). Mais les nuisibles ne sont pas les seuls animaux à être compilés dans ces relevés. Si la réglementation s'avère si pointilleuse, c'est qu'il arrive parfois que des espèces protégées ou classées gibiers soient piégées accidentellement, pouvant aboutir à la mort selon les pièges utilisés. Dans les deux cas, le piégeur est tenu de noter sa prise. Il est tenu de relâcher immédiatement toute espèce protégée ou gibier, dans le cas où le piège n'était pas un piège tuant.



Figure 4 : Blaireau, classé gibier, abattu par un piège en X. (Crédit photographique : Antoine LABÉ, 2016)

Le piégeage, par la compilation des données de dégâts et de captures, est donc susceptible, au-delà de lutter contre les dégâts des nuisibles, d'être utilisé comme outil de connaissance de la petite faune sauvage et d'aide à la décision en matière de gestion de la faune sauvage. Ainsi, le respect de cette procédure administrative constitue un enjeu de taille, dont certains piégeurs tentent à tout prix de communiquer l'importance : « *Moi, le mec il m'a appelé pour piéger pour le blé, il voulait pas signer l'attestation de dégâts. Je lui ai dit « Ben moi je piège pas si tu signes pas l'attestation de dégâts. » » (Entretien 5).*

2.3. Le piégeage des nuisibles : matériel, techniques, incohérences, contraintes

Il n'est pas ici question de détailler l'ensemble des pièges, des marques et des techniques qui peuvent être utilisées par les piégeurs partout en France. Il s'agit avant tout de proposer une synthèse des techniques et pièges autorisés par la loi, en se concentrant avant sur l'explication des dispositifs observés spécifiquement sur le terrain. Parallèlement, loin de se contenter d'une simple description des faits observés, il s'agit également de mettre en

évidence les incohérences et contraintes réglementaires soulevées par les piégeurs en termes de techniques et de matériel utilisable.

Selon l'article 2 de l'arrêté du 29 janvier 2007 (modifié par l'arrêté du 29 juin 2011), fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L. 427-8 du code de l'environnement⁴, l'ensemble des pièges utilisables en France sont répartis en 5 catégories :

- Les pièges de 1^{ère} catégorie, qui correspondent aux pièges de type boîte à fauve, ayant pour but de capturer l'animal vivant dans un espace clos.

⁴ Consultable à l'adresse suivante :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000648027>



Figure 5 : Cage posée pour la capture de la corneille dans un champ de maïs, avec appelant (spécimen placé intentionnellement, destiné à en attirer d'autres dans le piège). (Crédit photographique : Antoine LABÉ, 2016)

- Les pièges de 2^e catégorie, qui correspondent aux pièges tuants, comprenant les pièges à déclenchement par pression sur une palette ou enlèvement d'un appât, ou tout autre système de détente.

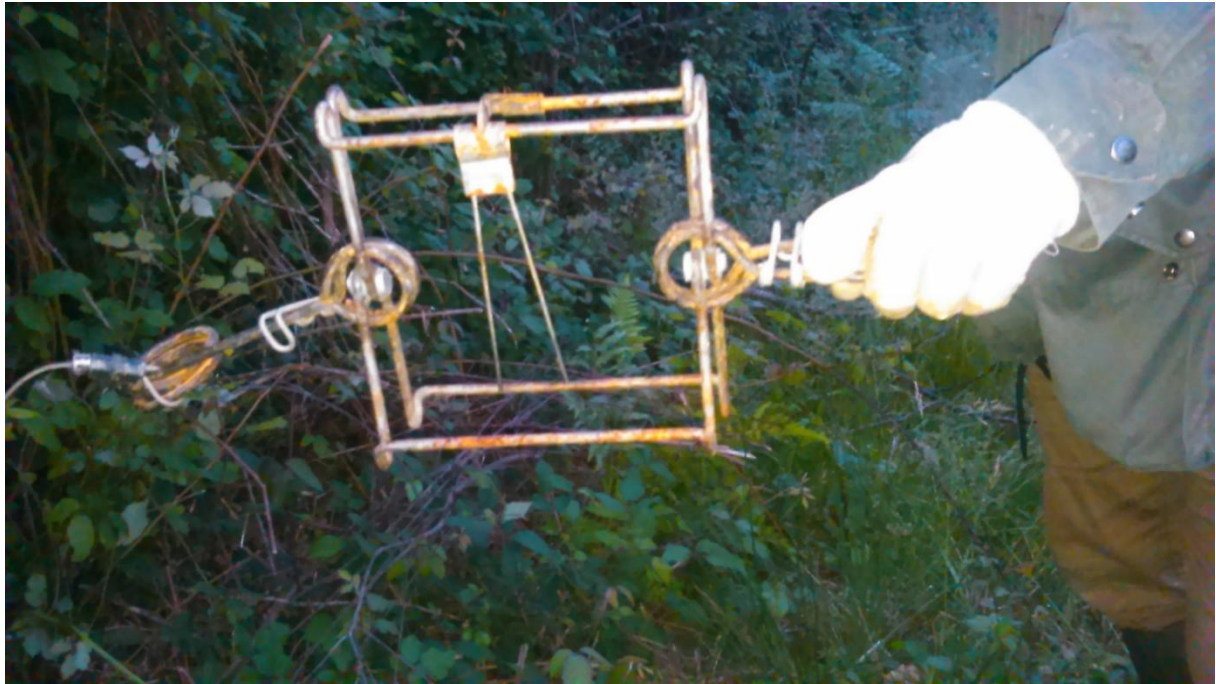


Figure 6 : Piège en X tendu. Lorsqu'un animal passe et actionne la détente, les deux axes du X retombent lourdement et abattent l'animal. (Crédit photographique : Antoine LABÉ, 2016)

- Les pièges de 3^e catégorie, qui correspondent aux collets à arrêtoir.



**Figure 7 : Un collet à arrêtoir posé dans une coulée, destiné à attraper vivant l'animal qui passerait là.
(Crédit photographique : Antoine LABÉ, 2016)**

- Les pièges de 4^e catégorie, qui correspondent aux pièges à déclenchement par pression sur une palette, ou tout autre système de détente, ayant pour but de capturer l'animal vivant en le maintenant par une partie du corps grâce à un lacet.



Figure 8 : Piège à lacet, modèle « Billard ». Le triangle à droite du piège correspond à une palette sur laquelle l'animal va faire pression en se déplaçant. Le lacet qui l'entoure va alors se libérer, par un système de détente, emprisonnant l'animal par la patte. (Crédit photographique : Antoine LABÉ, 2016)

- Les pièges de 5^e catégorie, qui correspondent aux pièges entraînant la mort de l'animal par noyade.

L'article 3 du même arrêté précise que les pièges de catégories 2 et 5 sont soumis à l'homologation systématique. Ceci, bien entendu, pour garantir des systèmes de piège entraînant une mort nette et sans surprise. L'arrêté mentionne également les connaissances qui doivent être transmises à travers le passage de l'agrément de piègeur, qui est obligatoire pour pouvoir poser des pièges (excepté pour les pièges de catégorie 1) et pour se voir délivrer un numéro d'agrément par la Préfecture. Ce numéro d'agrément est unique pour chaque piègeur, lequel l'apposera sur les pièges qu'il tendra. Il rappelle aussi la nécessité de déclarer

son activité à la mairie de la commune concernée. Il détaille également les heures auxquelles relever les pièges : tous les matins avant midi. Pour les pièges de catégorie 3 et 4, c'est-à-dire où l'animal est maintenu vivant au piège, il convient de relever le piège dans les deux heures après le lever du soleil, ce pour éviter la souffrance et le stress inutiles de l'animal, immobilisé sur le piège. Couplés à certaines techniques spécifiques, comme un dispositif de tas de fumier en « fer à cheval », les pièges de catégories 4 peuvent être particulièrement intéressants.



Figure 9 : Tas de fumier « en fer à cheval » délimité par la courbe rouge, dans lequel est placé un cadavre de poule, destiné à appâter le renard. Le monticule de fumier en forme de fer à cheval, formant une petite muraille, est censé inciter le renard à passer plutôt par l'entonnoir, symbolisé par la flèche rouge, où le chemin pour accéder à la poule est le plus praticable. Dans cet entonnoir est placé un ou plusieurs pièges, cachés sous le sable. (Crédit photographique : Antoine LABÉ, 2016).

Au-delà de ces considérations techniques, là où l'arrêté est particulièrement intéressant, c'est sur ce qu'il impose en termes de choix d'emplacement de pose des pièges dans l'article 15. En effet, pour les pièges de 2^e catégorie (pièges tuants), il stipule que ceux-ci ne peuvent être placés qu'à plus de 200m des habitations et à plus de 50m des routes et chemins ouverts au

public. Ces mêmes pièges ne peuvent pas non plus être utilisés en coulée (passage pour les animaux dû à une végétation moins dense).



Figure 10: Coulée sous une haie en bordure de champ. La double flèche symbolise le cheminement probable des animaux, dont le passage est délimité par les pointillés.

Cette mesure ne fait pas l'unanimité dans le monde des piégeurs :

« Donc ça c'est une catastrophe parce qu'on attrape pratiquement rien avec, parce qu'en plus on n'a pas le droit de les mettre en coulée, c'est-à-dire sur le passage des ... où on va voir les traces, faut les mettre à côté donc pour arriver à les faire passer dedans... vous comprenez bien que ... » (Entretien 5).



Figure 11: Prairie d'herbes hautes. Un piégeur ayant posé un piège pour le renard à proximité, constate que son piège n'a rien attrapé ce matin, comme les derniers jours. Il l'explique par la hauteur des herbes, qui doit inciter le renard à ne pas s'y engouffrer, par méfiance. (Crédit photographique : Antoine LABÉ, 2016)

Concernant les pièges en X, qui évoluent dans la 2^e catégorie de pièges, un certain nombre de restrictions existent également. Il est notamment interdit de les tendre à moins de 200 m des cours d'eau, des étangs ou des marais uniquement avec appât végétal, en cas d'utilisation d'un appât. Ils sont utilisables, nous dit l'article, « à plus de 200 m des cours d'eau - en gueule de terrier et dans les bottes de paille et de foin ; au bois, dans une enceinte ménageant une ou des ouvertures d'une largeur inférieure ou égale à 15 cm ». Cette réglementation, loin d'être déconnectée de toute réflexion pratique (des pièges tuants posés des cours d'eau seraient susceptibles de tuer un animal protégé comme le vison d'Europe ou la loutre, également présentes aux abords des cours d'eau), pose effectivement un problème d'ordre géographique :

« Depuis 2 ans maintenant on n'a plus le droit de piéger avec ces pièges-là à moins de 200m d'un cours d'eau ou d'un point d'eau quoi. Sachant que moi où j'habite

j'ai ou un ruisseau, ou un lac ou un truc tous les 50m donc ça c'est une pratique que je peux plus du tout utiliser quoi. » (Entretien 5).

Dans le cas présent, le piégeur se voit dans l'impossibilité d'utiliser légalement le piège en X. La réglementation ne fait pas la différence entre un petit ruisseau à faible débit et une rivière au débit important. C'est finalement ici deux conceptions de la gestion de la faune sauvage qui s'affrontent : d'une part le principe de précaution, basé sur l'indice de présence potentielle d'espèces protégées le plus minime, par déduction de certains critères géographiques, présence potentielle qui justifierait le fait de ne prendre aucun risque, d'autre part la priorité à un piégeage des nuisibles le plus efficace possible, en acceptant avec fatalité une marge d'erreur probable et la potentielle survenue d'accidents. Une bribe de parole d'un des enquêtés résume bien cela : « *Mais enfin on peut pas marquer [sur le piège] « genette, ne rentre pas »... » (Entretien 1). Pour autant, certains piégeurs ont accepté plus facilement cette évolution de la réglementation, et affirment continuer à avoir un rendement efficace en termes de captures et notamment avec l'utilisation des cages, dans la catégorie 1 :*

« Je piège avec [la chatière], parce que ça attrape les animaux vivants, donc ce qui est attrapé, si vous voulez le détruire, si c'est une espèce qu'il faut réguler, on n'a pas le droit de la relâcher, donc il faut la détruire, donc ça pour mettre à mort c'est très pratique, et si c'est une espèce protégée, comme la genette, hop hop hop ça repart. » (Entretien 3).

Il rajoute à propos de l'efficacité de ce type de piège : « *Donc pour vous dire, dans ma façon de piéger, moi j'utilise des chatières, sans appât, et j'attrape, dans la chatière, j'ai tout attrapé déjà. On les pose au même endroit, elles bougent pas de l'année, y'a pas d'appâts, y'a rien... » (Entretien 3).*

Si la réglementation impose des restrictions d'ordres pratique et technique qui compliquent les piégeurs, les obligent à se remettre à jour et à revoir leurs stratégies de capture, on

comprend que les piègeurs appliqués et volontaires réussissent encore à capturer de nombreux nuisibles tout en restant dans les limites de la légalité.



Figure 12: Cage, dite « chatière » entrant dans la 1ère catégorie de pièges. L'appât au milieu de la cage est posé sur une palette qui fermera les issues de part et d'autre de la cage en cas de pression. (Crédit photographique : Antoine LABÉ, 2016).

L'impossibilité de piéger avec des pièges en X à moins de 200 m des cours d'eau n'est pas la seule contrainte réglementaire mentionnée par les piègeurs. Celle qui fait globalement le plus consensus quant à son absurdité ou son inutilité dans la sphère des piègeurs est la trappe à vison d'Europe (ou « gaboulette »), censée être installée sur le haut de la cage (voir figure 7), pour permettre à la femelle vison d'Europe, espèce protégée, de s'échapper pour nourrir ses petits, si elle est attrapée. Du mois d'avril au mois de juillet inclus, toutes les cages posées à moins de 200 m des cours d'eau doivent en être équipées. Cette petite trappe est censée être calibrée pour laisser partir la femelle vison d'Europe du fait de son gabarit plus fin que d'autres espèces, dont le vison d'Amérique, quant à lui nuisible. Cette disposition, basée sur une réflexion intéressante, ne fait clairement pas l'unanimité, et pose, il est vrai, des problèmes pratiques assez importants :

« Maintenant avec la trappe ouverte, donc la trappe à vison, la femelle elle arrive : elle rentre, elle sort. Vous avez un vison d'Amérique qui rentre : il rentre, il sort. Donc l'intérêt de mettre un piège, une chatière qui attrape vivant, sans mutiler, où on peut relâcher une espèce protégée, comme moi j'ai attrapé la loutre... Très bien... Mais vous le mettez au départ pour attraper les visons d'Amérique ou les ragondins. Le vison d'Amérique quand vous avez la trappe ouverte, il sort. Intérêt zéro. » (Entretien 3).

La « gaboulette » ne serait pas aussi sélective qu'elle ne devrait l'être pour ce piègeur, ne garantissant plus la capture de visons d'Amérique qui pourraient également s'en échapper. Mais ce qui fait le plus défaut à cette règle, c'est les risques qu'elle fait prendre aux animaux piégés, définitivement trop importants pour passer dans le trou, mais qui tentent quand-même le tout pour le tout :

« Vous attrapez une genette, comme c'est déjà arrivé. Qu'est-ce qu'elle fait, elle bataille elle trouve cette ouverture, elle essaie de passer. Cric crac crac, elle se fait lacérer la tête. C'est déjà arrivé, une genette s'était lacérée dans la chatière, et vous êtes obligé de la relâcher, espèce protégée. Pour moi, enfin j'ai mal au cœur de [la] relâcher... » (Entretien 4).

Ce genre de description de scène sanglante ne manque pas lorsque le sujet est évoqué, photographies à l'appui. Un autre exemple nous est livré :

« Ragondin pendu par les dents. Il a passé la mâchoire supérieure, c'est facile, et en basculant, il s'accroche en dessous, coincé, pendu. Sachant que c'est des chatières, c'est fait pour attraper vivant, pas mutiler les animaux. Et l'intérêt, zéro. » (Entretien 3).

Le ragondin possède effectivement deux grandes dents à la mâchoire supérieure, avec lesquelles il peut se coincer sur la trappe en tentant de passer, sans pouvoir se libérer par la suite. Bien que l'espèce soit nuisible et vouée à mourir du moment où un individu est capturé, sa souffrance inutile est dénoncée et le piégeur ne manque pas d'afficher bien souvent son dégoût de pareilles situations : « *Donc si on a cette chatière ouverte, cette trappe ouverte plutôt, cette gaboulette-là, ouverte, vous allez attraper un ragondin, qu'il soit amoché ou pas, vous devez le mettre à mort, ça fait déjà chier de mettre [à mort] un animal qui ait souffert...* » (Entretien 3).

On comprend donc que la gestion multiscale implique des écarts d'appréciation en ce qui concerne les justes conditions de la pratique du piégeage en tant qu'interaction avec la faune sauvage. Finalement, ces disparités entre les acteurs en ce qui concerne les niveaux de connaissances et de proximité avec le terrain et les enjeux qui s'y déploient, bien qu'intéressantes du point de vue de la pluralité des points de vue qu'elle engendre, contribue également à renforcer les conflits entre ces acteurs. Les piégeurs, à l'échelle la plus locale, ont notamment l'impression de subir les injonctions d'une administration qui ne les comprend pas.

La réglementation cristallise ainsi plusieurs crispations liées aux problématiques de régulation et de lutte contre les dégâts des nuisibles. A travers cet exemple, on comprend que la nature sauvage ne fait pas l'unanimité dans les modalités de nos interactions avec elle. S'opposent une vision pragmatique de terrain, basée sur la sauvegarde des intérêts humains par des actions de régulation se voulant les plus ciblées possibles et une vision basée sur le principe de précaution, où la prise en compte des problèmes liés à la petite faune sauvage ne peut se faire au détriment d'un soin absolu pour la protection d'espèces patrimoniales. Les piégeurs, à très grande majorité ruraux, se retrouvent alors bien souvent confrontés à des lois édictées nationalement, dans un tout autre contexte, une toute autre réalité, une toute autre proximité avec les enjeux sur le terrain, et qui les rend donc inefficaces et illégitimes à leurs yeux. Guillaume Marchand dit à ce propos et à juste titre :

« Une grande majorité des études menées sur les conflits entre humains et animaux sauvages, [...] montrent que la reconnaissance ou la contestation de ces enjeux sociaux et environnementaux dépend fortement de l'idée que les acteurs d'un territoire donné se font de la « juste place » des uns et des autres ». (MARCHAND, 2012)

La lutte réglementaire serait donc la traduction d'une lutte des représentations sur les conceptions variables de la « juste place » du sauvage : conceptions urbaines d'une part, qui projettent le sauvage sur la campagne, et rurales d'autre part qui projettent le sauvage sur l'érème, territoire du sauvage par excellence, par opposition à l'écoumène (BERQUE, 2011). Cette relégation du sauvage est d'autant plus intéressante que la réglementation liée au piégeage la porte en elle-même, à travers le fait qu'elle interdit l'utilisation de pièges tuants de catégorie 2 à moins de 200 m des habitations, pour protéger d'autres animaux, domestiques ceux-là, qui pourraient s'aventurer en ces espaces : *« Mais y'a des raisons toutes simples, que faut pas piéger des animaux domestiques, des chats, des chiens voilà... Donc ils éloignent les endroits de piégeage. »* (Entretien 7). C'est donc la possibilité d'une rencontre du sauvage sur l'espace domestique qui est écartée.

Alors quelle place pour le sauvage ? N'est-il plus susceptible de ne faire consensus que parqué dans des territoires définis comme tels par les hommes, et selon des dispositifs de gestion totalement « *under control* » ? (BOBBE, 2000) La nature sauvage n'a-t-elle plus d'avenir que dans les sanctuaires de nature, voire les zoos ? Il convient ainsi d'interroger cette question de la « juste place » des animaux sauvages, qui reste sous-jacente dans la pratique du piégeage.

La « juste place » des uns et des autres : les stigmates du dualisme nature/culture dans l'espace à travers la pratique du piégeage

Nous l'avons vu, la pratique du piégeage, en tant que forme d'interaction entre la société et la nature sauvage, obéit à un encadrement législatif qui cristallise plusieurs tensions idéologiques. Les différents acteurs de cette lutte placent leurs priorités en des endroits différents. Ces tensions nous incitent alors à interroger les conceptions sous-jacentes liées à l'espace et matière de relation à l'animal, à travers la question de la « juste place » respective des uns et des autres, conditionnant les regards et les moyens d'actions, parmi lesquels le piégeage s'inscrit.

1. La dichotomie sauvage/domestique dans l'espace à travers la pratique du piégeage

1.1. Le plaisir d'éprouver la nature par le piégeage révélateur de conceptions dichotomiques

Alors que la chasse est à la fois moyen ciblé de régulation de la faune sauvage et loisir de nature reconnu, le piégeage n'est pas d'emblée associé à cette dimension ludique, de par sa portée extrêmement utilitaire concernant les points que nous avons déjà évoqué. Pour autant, certains discours nous rappellent que derrière la justification pragmatique et raisonnée de la pratique, existent également des plaisirs, souvent discrets et peu mis sur le devant de la scène, mais des plaisirs malgré tout.

A une époque où le plaisir de tuer est devenu difficilement acceptable pour l'opinion, on comprend que ce qui touche au plaisir et à l'agréable pour une pratique qui aboutit à la mort de l'animal, ne soit pas d'emblée utilisé comme un argument pour convaincre le profane, quand bien-même ce plaisir ne résiderait pas en l'acte de mise à mort lui-même (ce qui est effectivement unanimement réfuté par les piégeurs) : « *C'est difficile de dire que c'est un loisir*

de piéger les animaux mais je pense que c'est... Déjà y'a la passion, y'a la passion de la nature. » (Entretien 3).

Le piégeage s'inscrit donc pudiquement, au-delà de son côté utilitaire, dans le registre des pratiques d'une nature que l'on cherche à éprouver, à ressentir, à expérimenter. Un piégeur fait le lien entre sa pratique de la chasse et celle du piégeage à travers le « *contact avec la nature* » :

« Alors, parce que je chasse et que j'aime ça, y'a le contact avec la nature, alors du coup on est tout le temps dans les bois, les observations qu'on peut faire, les passages qu'on observe, les traces des bestiaux, les traces... Donc petit à petit c'est devenu vraiment une passion. » (Entretien 7)

Et de continuer : « *Il va revenir, il va regarder, il va sentir, il va s'approcher, il sera intéressé par l'appât que tu as mis parce qu'il a faim, mais malgré tout, c'est ça qu'est magnifique.* » (Entretien 7).

En outre, éprouver la nature, c'est aussi la stimulation de se confronter à elle en tant qu'altérité, la comprendre, pour finalement la maîtriser, à l'instar de la chasse. Plusieurs exemples en attestent :

« Comme je vous disais tout à l'heure, quand on a affaire à un renard bachelier, qui est marboulain, finalement c'est un peu l'homme contre la bête entre guillemets, à qui sera le plus malin et c'est un peu la même chose qu'à la chasse, quand on doit être à l'affut, en approche etcétéra, donc quelque part ça peut être considéré comme une forme de chasse. Mais c'est loin d'être le cas général. » (Entretien 5).

Même si « *c'est loin d'être le cas général* », c'est « *l'homme contre la bête* », formule dichotomique par excellence, comme forme d'interaction stimulante avec la nature sauvage. Un autre piègeur évoque la dimension de défi quant à la capture : « *C'est dans un but de défi pour moi, attraper les renards c'est un défi, essayer, réussir à les attraper, ou d'autres espèces, je suis toujours en train d'essayer de vouloir attraper...* » (Entretien 3).

Le défi consiste à être suffisamment intelligent et expert pour réussir à attraper ce que l'on cherche à attraper, à se hisser à son meilleur niveau d'ingéniosité, et finalement dépasser celui de l'animal. Un autre exemple illustre également cette idée : « *Ca peut être le cas, ça peut être le cas. Mais, c'est pas l'entrée première en fait. [...] C'est vrai que quand on intervient sur un élevage et qu'un renard nous donne du fil à retordre, on se prend au jeu, qui va être le plus malin...* » (Entretien 2).

Si le terme de loisir de nature peut effectivement sembler abusif et inadapté concernant le piégeage, qui se pose avant tout en pratique utilitaire et on le voit bien dans les citations sélectionnées, l'activité n'en reste pas moins une interaction avec une nature passionnante, attirante, curieuse, qu'on aime découvrir, voir de près, toucher, pour l'émotion qu'elle nous procure. Le piégeage apparaît donc comme moyen de vivre une proximité avec la nature sauvage à travers l'animal, proximité physique mais également psychologique, où l'on tente de « penser animal », c'est-à-dire de retrouver sa propre nature, -et le terme n'est pas anodin- faire soi-même l'expérience de la sauvagerie de laquelle on s'est extrait. Ce plaisir d'éprouver la nature obéit à des critères représentationnels qui ne vont bien-sûr pas de soi. Il convient d'examiner dans quel système ces représentations s'inscrivent,

1.2. L'ontologie naturaliste et l'apparition de l'animal nuisible

Pour comprendre les logiques représentationnelles associées au piégeage en termes de conception de l'espace, il convient de revenir sur ce que Philippe Descola définit comme l'ontologie naturaliste. Le terme ontologie est entendu comme un système de distribution de propriétés qui définissent les êtres mais aussi les non-êtres les uns par rapport aux autres (DESCOLA, 2005). Les travaux de Descola ont montré que l'ontologie naturaliste, caractérisée par le dualisme qu'elle instaure entre nature et culture, malgré son ancrage au plus profond de nos façons de concevoir le monde en Occident, n'en reste pas moins une ontologie parmi d'autres, qui n'a pas valeur universelle et n'est pas valable dans toutes les sociétés. L'ontologie naturaliste, c'est avant tout la création de la nature telle qu'on la connaît, cette entité passive, autonome, préexistante à l'homme, lequel s'en est progressivement extrait, régie par un ensemble de lois équilibrées entre-elles. Cette dichotomie entre nature et culture, sauvage et domestique, animal et homme, propre à la conception occidentale du monde, suppose logiquement ses traductions spatiales, avec d'un côté l'érème, l'espace sauvage absolu et de l'autre l'écoumène, l'espace approprié des hommes. Le modèle romain *ager*, *hortus*, *silva*⁵ en est également l'une des déclinaisons. On le comprend, le piégeage, étant comme nous l'avons vu, une forme d'interaction entre société et faune sauvage, est nécessairement concerné par ces implications.

Comme nous le suggèrerait la logique dualiste, penser l'espace comme une continuité de territoires distincts, contigus et objectifs avec d'un côté, le territoire des hommes et de l'autre le territoire de la nature sauvage (dans le cas qui nous intéresse, celui de la faune sauvage), se révèle bien vite problématique, tant cette conception se base sur des postulats qui sont loin d'être des évidences absolues. D'une part parce que le territoire, pour le géographe, englobe des aspects qui semblent correspondre à des modes d'appropriation de l'espace proprement humains (il n'est même pas question ici des critères administratifs et politiques qui peuvent définir un territoire, mais plutôt des logiques d'appropriation identitaire et sensible de l'espace, qui constituent également un des pans du concept de territoire) (MILHAUD, STAZSAK, 2005), d'autre part, parce que les animaux dans leur milieu naturel obéissent, certes à des degrés variables, mais malgré tout, à une intentionnalité, une agentivité, c'est-à-dire une capacité à prendre des décisions autonomes (ESTEBANEZ et al. 2013) qui leur est propre (si l'on écarte les tentatives de gestion extrêmes, quasiment de l'ordre du téléguidage de

⁵ L'*ager* correspond aux champs cultivés, l'*hortus* aux espaces jardinés et la *silva*, à la forêt, au sauvage.

certaines espèces, pucées, suivies par GPS, filmées, dans le but d'en maîtriser les moindres faits et gestes) (MICOUD, 1993) leur permettant ainsi d'outrepasser régulièrement les frontières du territoire réservé qu'on pourrait bien vouloir leur attribuer. (MILHAUD, STAZSAK, 2005)

Pour autant, cette tentation de délimitation de « territoire de la faune sauvage », en dehors de celui des hommes, est réelle. Réelle parce que définissant une organisation spatiale simple à saisir, éthiquement rassurante, légitimant la place des uns et des autres sur la Terre. Les espaces de nature sanctuarisée, à l'image des parcs nationaux comme celui des Pyrénées, en sont une des traductions les plus évidentes. Ce genre d'exemple correspond effectivement à une sorte de « territoire sauvage », en le sens que cet espace, bien que réservé à une nature et à une faune que l'on entend sauvage, n'en reste pas moins attribué, délimité et approprié selon des logiques humaines, donc territorialisé. On le comprend, cette délimitation ne relèverait dans tous les cas, toujours que de l'arbitrage des hommes, qui décideraient de la place légitime (ou plutôt légitimée, par la force des choses) la moins compromettante pour la poursuite de leurs propres intérêts, qu'ils soient de l'ordre de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, des activités économiques, de l'habitat, du paysage... (MILHAUD, STAZSAK, 2005)

C'est clairement dans cette optique d'arbitrage que le terme d'espèce « nuisible », sur lequel repose le piégeage contemporain, s'insère. En effet, si des animaux objectivement nuisibles existent, comme ils le sont définis par la loi, c'est donc soit qu'ils sont une erreur de la création, sous-entendu que leur vie n'a aucun sens dans l'écosystème global, soit qu'ils le sont au titre qu'ils viennent interagir en tant qu'altérité avec un espace, territorial, parce qu'approprié, défini, qui ne serait pas ou plus le leur, compromettant les intérêts de ses habitants légitimes (et devenant nuisibles, au sens premier du terme). Le postulat de base qui sous-entend l'activité de piégeage emprunte donc plutôt à la deuxième proposition :

« Mais par contre le terme en lui-même, peut paraître choquant, le terme de nuisible, et quelque part il l'est. Je crains pas de le dire. Et il est certainement passé de mode. Et il va être amené à évoluer. Aucune espèce n'est nuisible en tant que telle. Si elles existent c'est bien qu'elles y ont leur place à un moment donné. Ce qui est nuisible c'est... ce sont les dégâts éventuellement que commettent certains

individus de ces espèces dans certaines situations. Des situations de concentration ou d'intérêts particuliers à protéger. » (Entretien 2).

Malgré le fait que le piégeage soit imbriqué dans l'idéologie dualiste dominante, la partition du monde entre territoire des hommes et territoire du sauvage, écoumène et érème, quand bien même serait-elle objectivement réelle et traductible, ne permettrait pas de résoudre les problèmes posés par la faune nuisible, en le sens qu'elle se heurte aux limites de l'ontologie dans laquelle elle s'insère. Il ne s'agit pas de renvoyer ces animaux qui seraient comme égarés « chez eux », dans ce « territoire de la nature sauvage » imaginaire qu'il serait tentant de fantasmer. C'est justement du fait de cette insolubilité, de la présence du sauvage dans le monde revendiqué des hommes que le piégeage apparaît indispensable pour certains : « *Pour moi le piégeage est indispensable* » (entretien 4), « *Si jamais on s'arrête, ça va être la cata* » (entretien 3). Autrement dit, l'affirmation de l'existence d'une « vraie nature », sauvage par essence, empreinte de nostalgie des temps immémoriaux, comme celle fantasmée notamment chez les chasseurs et qui légitime la pratique cynégétique (DALLA BERNARDINA, 1996), cette idée-là de nature ne permet pas de légitimer le piégeage en tant que tel. Au contraire, c'est la porosité des frontières et le manque de définition spatiale des hypothétiques territoires des animaux sauvages et des humains (l'érème et l'écoumène) qui rend le piégeage légitime et indispensable, à l'inverse de la chasse qui enferme sa pratique dans une nature hors du monde, hors du temps (DALLA BERNARDINA, 1996). Piéger en bordure d'un champ, en lisière d'un bois, à proximité des élevages ou même en ville, c'est admettre que les animaux, pourtant unanimement reconnus comme sauvages sont susceptibles d'y pénétrer et qu'ils pratiquent, eux-aussi, l'espace dit domestiqué.

2. Les limites du dualisme : quand le sauvage arrive en ville

La dichotomie sauvage/domestique dans l'espace ne permet pas de résoudre l'équation posée par l'incursion de certaines espèces sauvages dans des endroits appropriés par l'homme. Un des exemples les plus flagrants en est la demande de piégeage en milieu urbain. Le Président de l'ADDPPA l'évoque : « *on se rend compte qu'on a une énorme demande, depuis*

maintenant une dizaine d'année, du milieu urbain » (entretien 1). Le milieu urbain étant le degré de domestication le plus fort sur le plan spatial, technique, symbolique.

Dans un contexte d'aspiration générale à un « retour » de la « nature » en ville, on comprend que ce qui est entendu par « nature » peut encore reposer sur les traditionnels sur des paysagers, basés sur la présence du végétal (GAL, 2015) En effet, la volonté de côtoyer des animaux sauvages est rarement avancée comme un argument par les pouvoirs publics quant aux projets d'aménagement en ville. Les piégeurs nous racontent que malgré une certaine bienveillance philosophique de prime abord, des urbains vis-à-vis de la faune sauvage, on peut s'apercevoir que cette bienveillance est d'autant plus forte que la distance qui les écarte des problèmes que les animaux sauvages peuvent poser à la vie domestique est grande. Un piégeur raconte :

« Donc le ragondin, avec notamment l'Ousse, la rivière Ousse, qui traverse Pau, qui passe en ville. Qui passe ici là, sous le bois, qui passe sous la route, qui ressort de l'autre côté. Donc on a des ragondins en ville qui rentrent dans les jardins. On a été appelé plusieurs fois, Avenue Philippon, par-là derrière, par des gens qui avaient des ragondins, certains dans la piscine des enfants. Donc au début ils trouvaient ça rigolo et puis quand ils ont entendu dire que le ragondin pouvait avoir amené des maladies mortelles telles la leptospirose, là ils ont beaucoup moins rigolé. » (Entretien 2).

Une fois entré dans le monde approprié, domestiqué, conquis et revendiqué par l'homme, le sauvage devient intrusif, plus encore, il devient dangereux. On comprend que la conscience d'une proximité avec des animaux nuisibles devient une source d'inquiétude, susceptible de faire changer de point de vue certains urbains d'obédience plutôt « écologiste » :

« Moi j'en connais certains qui sont anti-chasse, anti-piégeage, machin, tant que ça les a pas touché personnellement, ils sont anti. Moi la personne dont je parle elle a perdu 9 poules sur 10. Alors là par contre, il fallait tout tuer. Ou quand ça

commence à faire des dégâts, des fouines dans les faux plafonds des habitations, avec la laine de verre, quand ça commence à chiffrer beaucoup, qu'il faut remplacer la laine de verre, ils sont plus écologistes. » (Entretien 3).

Un autre piégeur nous livre également d'autres exemples d'incursions d'un sauvage devenu anxiogène :

« Et les pies, les corneilles, alors quelques fois elles s'en prennent au chien, au chat de la maison. Alors on a beau dire aux gens que faut pas qu'ils s'inquiètent, la corneille va pas tuer le chat, néanmoins, la corneille attaque le chat quand il sort donc le chat il veut plus sortir, il a peur, donc les gens sont pas contents. Ou alors il vient bouffer dans la gamelle du chat, ou alors il vient taper aux carreaux, aux baies vitrées. On a eu ça plusieurs fois aussi, les pies et les corneilles qui défaisaient les joints des fenêtres, des baies vitrées. En tapant et en tirant dessus. Donc ça c'est un comportement typiquement territorial en fait. Les oiseaux voient leur reflet, ils attaquent. Sauf que les gens sont persuadés qu'ils tapent sur la vitre pour rentrer comme dans Hitchcock quoi. [...] Ca, ça arrive. Surtout qu'à force de taper sur la baie vitrée elles se mettent la tête en sang et elle continue quand-même. Donc la baie vitrée plein de sang et de boue... Ca rajoute un peu au psychodrame, enfin bref. Donc en milieu urbain c'est surtout des choses comme ça. » (Entretien 2).

Certes le préjudice matériel dans ce dernier cas est assez contrariant et aurait de quoi faire rager même les écologistes les plus chevronnés, mais le plus intéressant est ce que le piégeur nous dit par rapport aux sentiments des urbains à proximité de ces animaux, « *comme dans Hitchcock* ». C'est l'angoisse, le « *psychodrame* ». Ce même piégeur nous donne un autre exemple :

« On a eu, sous l'école maternelle de Billère, au Sud de Pau, y'a quelques années... Des renards. Qui avaient niché sous, dans le vide sanitaire sous l'école maternelle

en fait. Donc là ça avait été branle-bas de combat, parce que le renard, pareil est vecteur de maladie, notamment l'échinococcose alvéolaire, la gale sarcoptique, la rage bon normalement ici y'en a plus mais bon on sait jamais. Et là c'était affolement général, fallait absolument intervenir pour l'école maternelle.» (Entretien 2).

Ce que les piégeurs nous dépeignent concernant les réactions des urbains tient du réel « *court-circuit symbolique* » tel qu'en parle Sergio Dalla Bernardina, où un élément perturbateur qui n'a à priori rien à faire là vient interférer dans les grandes logiques représentationnelles d'un espace. (DALLA BERNARDINA 2011). Finalement, si l'on choisit d'orienter notre réflexion sur le sauvage spécifiquement du côté de la faune, ce sont certains des grands schémas d'organisation du monde qui se retrouvent mis en branle, l'ontologie naturaliste la première : le sauvage, à travers la faune, ne s'éprouve pas pour une portion d'espace bien définie, à la naturalité plus ou moins élevée (donc sur des critères mesurables, objectifs), mais par la confrontation à une altérité, au sein même d'un espace défini comme domestique, civilisé, humain, ici dans sa forme la plus exacerbée, la ville. Par un regard focalisé sur la faune, on comprend que le concept de sauvage n'est pas une réalité n'ayant de sens qu'en dehors de la proximité immédiate de l'homme, bien au contraire, et c'est là toute la limite de l'ontologie naturaliste dans l'espace. On pourra citer les paroles pleines de vérité d'un piégeur : « *Je dis toujours, la nature est dans la ville.* » (Entretien 1).

Le constat de cette insolubilité nous invite donc à réfléchir à de nouvelles modalités de compréhension du sauvage. On le comprend, la société se trouve face à un paradoxe qu'elle n'arrive pas à résoudre : d'un côté une sensibilité environnementale accrue et une volonté de repenser ses interactions avec les milieux et avec la nature en général, par la prise de conscience du poids de pratiques qui mettent en péril l'intégrité de ses lieux de vie (l'écoumène) ; de l'autre une impossibilité de trouver à cette nature sauvage une place à la hauteur de la bienveillance qu'elle lui porte (l'érème conviendrait bien, mais manque de consistance spatiale). Il convient donc à présent d'observer certaines pistes et grands enjeux

sociétaux que nous posent (imposent ?) la question du rapport à l'animal sauvage à travers le piégeage.

Enjeux sociétaux autour des pistes d'une redéfinition de l'animal sauvage

1. La gestion de la petite faune sauvage en mouvement

1.1. La pratique du piégeage actuelle comme résultat d'une évolution des représentations en matière de sensibilité concernant l'animal

Il convient d'observer le fait que malgré les oppositions apparentes entre des urbains « défenseurs des animaux » et des ruraux piégeurs, décrites par ces derniers, celles-ci ne portent pas fondamentalement sur la façon de traiter les animaux, qui fait globalement consensus de part et d'autre.

La façon dont les piégeurs racontent leur histoire témoigne d'évolutions ayant traversé la société depuis plusieurs décennies en ce qui concerne la relation à l'animal, qu'il convient d'analyser. Le Président de l'ADPPA nous raconte :

« Les gars me disaient « mais à l'époque, un veau équivalait à... » euh... tiens, le contraire : « une peau de fouine, équivalait à un veau. » Et les gens donc, l'hiver, parce qu'ils faisaient rien l'hiver, c'était pas... y'a 50 ans c'était pas comme aujourd'hui... Et les gens piégeaient beaucoup l'hiver. Pour effectivement se constituer un revenu du mois hein. Donc c'était... c'était à l'époque une nécessité, et moi j'ai des gens qui me disent encore, des papis qui me disent encore « mais nous on avait tout »... L'hiver en montagne y'avait rien quoi hein ! Par contre ils en attrapaient pas comme on en attrape aujourd'hui. Puisqu'ils y étaient tout le temps. Donc y'avait une certaine... régulation qui se faisait naturellement. » (Entretien 1).

De cette citation, il convient d'extraire deux éléments majeurs. Le premier réside dans l'explication des anciennes motivations du piégeage, parmi lesquelles on trouve une motivation financière directe, grâce à la vente des peaux de certains animaux. Le deuxième concerne le lien de causalité qui est fait entre l'assiduité des piégeurs d'avant et les effectifs moindres d'animaux nuisibles, cette « régulation qui se faisait naturellement ». La suite de l'histoire nous apporte les éléments manquants :

« Et dans les années 60 donc, Brigitte Bardot est arrivée... Qui a interdit donc la vente en France des... des peaux... Et après, dans les années 70, y'a eu une réglementation... de plus en plus drastique et draconienne sur l'activité de piégeur. Mais ça, ça n'a fait que nous relancer quoi. » (Entretien 1).

L'arrivée de « Brigitte Bardot » et des opinions anti-piégeage viennent s'opposer aux motivations traditionnelles de la pratique, à savoir un revenu facile par la vente des peaux et une mise à distance d'un sauvage dangereux ou inquiétant, éthiquement inutile. Ces transformations dans les exigences sociétales quant aux modalités d'interaction avec la faune sauvage aboutissent alors à une « réglementation de plus en plus drastique et draconienne ». La

dernière phrase de la citation est également loin d'être anodine. Alors que cette évolution des représentations pouvait signifier la fin d'un modèle devenu archaïque et barbare dans lequel le piégeage s'inscrivait alors pour la majeure partie de l'opinion, « *ça n'a fait que [relancer]* » les piégeurs.

Effectivement, alors que les représentations issues du monde urbain en matière de chasse et de piégeage pourraient nous faire croire l'inverse, les piégeurs n'ont pas échappé non plus à ce vent nouveau de redéfinition des normes. Plus encore, on peut dire du piégeage que ceci fut la condition nécessaire à sa sauvegarde, dans une société voyant ses représentations collectives concernant les relations à la nature en pleine mutation (les débuts du développement durable et la prise de conscience d'une responsabilité liée à l'environnement et la biodiversité). Les paroles d'un piégeur nous le montrent : « *Si on continue à faire n'importe quoi aussi dans la nature, on donne du grain à moudre avec raison aux anti-chasses, aux anti-piégeurs, aux anti... Voilà. Et puis c'est aussi un respect par rapport aux animaux. On est plus en 1850.* » (Entretien 7).

Cette notion de « *respect par rapport aux animaux* » illustre bien le fait que les transformations en termes de représentations de la vie animale ont traversé également le milieu des piégeurs. Ce même piégeur nous dit même :

« Bon la finalité évidemment c'est de tuer, la finalité c'est de tuer. Mais moi j'en suis arrivé à un point, je les traque tellement, je bataille tellement pour en attraper, que lorsqu'il est pris, bon je le tue vite fait, mais c'est pas une partie de plaisir hein, c'est pas vraiment de gaieté de cœur. Parce que le bestiau, je l'ai attrapé, bon certes c'est chouette mais, tu vois, je le laisserais partir volontiers des fois, sans déconner hein ! » (Entretien 7).

Ce respect de la vie animale et ce soin quant à une mise à mort rapide et sans souffrance constitue définitivement une priorité pour ce piégeur :

« Après moi, moi je comprends, après moi je suis pas fan de la corrida par exemple du tout, j'aime pas faire souffrir les animaux, voilà, je suis pas un destructeur, je suis pas un tueur, quand l'animal est pris dans un piège, soit c'est un piège tueur et alors il a même pas le temps de souffrir il est mort de suite, soit ils sont pris dans un lacet et bon s'arrange pour les tuer là, sans qu'on les fasse souffrir. » (Entretien 7).

L'acte de mise à mort qui est la finalité de l'entreprise de régulation, ne fait clairement pas partie pour cet enquêté du registre du plaisir. C'est d'ailleurs souvent une frustration pour ces piégeurs qui voudraient pouvoir revendiquer haut et fort aussi leur sensibilité vis-à-vis du respect de la vie animale, en informant sur les finalités et les modalités de leur pratique : *« Moi j'ai jamais vu de gens venir me voir piéger... De la préfecture par exemple ou des asso' anti-piégeurs. » (Entretien 7)*

Enfin, le piégeage n'a pas eu d'autre choix que de se réinventer, se redéfinir, retrouver un sens et un but socialement acceptable, se légitimer à nouveau. La pratique s'est ainsi notamment retrouvée une légitimité à travers une mission de gestionnaire du milieu naturel, au même titre que la chasse, et spécifiquement de la faune sauvage (c'est tout l'enjeu autour de la mission de « régulation », nous l'avons vu, terme récurrent dans la terminologie du piégeur), ce retour au juste équilibre rêvé « d'avant », mais également de protection des intérêts humains et des dégâts de déprédation. Tout cela légitimant donc l'animal « nuisible », condition indispensable au maintien de la pratique.

Malgré ce basculement dans les justifications des piégeurs, cela ne fait pas pour autant de leurs causes actuelles des prétextes parfaitement illusoire pour pouvoir continuer perpétuer une pratique ancienne coûte que coûte. C'est avant tout la traduction d'une évolution des représentations qui a traversé l'ensemble de la société. En se servant de ces vents de changement et en considérant les limites auxquelles la société se heurte dans son rapport à la petite faune sauvage, il convient de réfléchir aux innovations qui pourraient être amorcées

dans le domaine de la gestion de la faune sauvage et qui permettrait de rétablir un nouveau rapport à celle-ci.

1.2. Réinterroger la gestion de la faune sauvage : vers des processus de gestion participatifs

Dans ses modalités contemporaines, le piégeage bien que relativement peu connu et reconnu en tant que pratique au contact de la faune sauvage offre pourtant des possibilités intéressantes qu'il convient de soulever. Face à des problématiques de mobilités, d'accroissement démographique ou d'évolution des comportements concernant les animaux sauvages, difficilement prévisibles pour les gestionnaires, les piégeurs constituent des informateurs de terrain de premier ordre. En compilant les déclarations de dégâts et surtout les relevés de capture en fin de saison, il est possible d'acquérir des données en termes de localisation et de densité des problèmes posés, c'est-à-dire des données pouvant être spatialisées, et qui peuvent se révéler cruciales quant au classement en tant que nuisible de certaines espèces :

« Et lorsqu'on parle à la Préfecture par exemple, la martre elle est protégée. Dans certains endroits. Et c'est nous piégeurs qui avons dit « attention, on a certains endroits où on a remarqué la recrudescence des martres qui font des dégâts », donc y'a certains cantons, où la martre elle est autorisée. » Entretien 7.

Si le piégeage est effectivement intégré dans les discussions au niveau départemental pour le classement des espèces nuisibles, le statut de bénévole de ses adeptes est susceptible d'interroger. Si un jour, par manque de temps ou par difficulté d'adaptation à une réglementation toujours plus pointilleuse, la structure départementale des piégeurs disparaissait (ou du moins ne comptait plus assez de piégeurs pour proposer des données à l'échelle du département qui soient significatives), c'est finalement toute la chaîne d'acteurs qui en serait impactée, se trouvant amputée de ses informateurs de terrain. En effet, l'idée est là : si la Préfecture et le Ministère de l'Environnement, de la Mer et de l'Énergie sont les

principaux acteurs décisionnaires, les piégeurs sont les acteurs de terrain par excellence au niveau local, le premier maillon de la chaîne et possèdent, comme nous l'avons vu, une certaine expertise technique en la matière. Un piégeur évoque les conditions de leur survie dans les discussions avec les acteurs et décisionnaires en matière de gestion de la faune sauvage : « *Nous ce qui nous fait tenir, c'est de montrer les dégâts qu'il y a, et de faire remonter les photos des éleveurs quand y'a 50 ou 100 canards qui sont morts, ou poulets* » (Entretien 7)

Les informations fournies par les piégeurs peuvent être particulièrement intéressantes, car elles concernent effectivement des espèces très discrètes et finalement relativement méconnues : « *En tout cas, avec le piégeage, on arrive à cerner un peu ce genre de bestiaux qui sont quand-même assez méconnus du grand public.* » (Entretien 7). On peut supposer que ce soit cette méconnaissance qui fasse également défaut à l'acceptation sociale de certains animaux, perçus comme des envahisseurs. Si la finalité de la pratique est l'objectif de régulation d'espèces nuisibles, la capture de certaines espèces protégées ou gibiers par l'utilisation de pièges non vulnérants et sélectifs, peut également fournir des informations très intéressantes en fin de saison. Ce même piégeur nous livre une autre observation particulièrement intéressante :

« Et même en milieu rural, les espaces ruraux se rétrécissent parce que l'urbanisation prend de la place, de plus en plus, et on se rend compte que vu que l'urbanisation prend de la place dans le milieu sauvage ou en bordure de milieu sauvage, les animaux se réfugient en bordure des habitations, les lapins de garenne, faisans, les grives et compagnie, et donc par conséquent, les prédateurs, de ces bestiaux-là, ils s'approchent aussi pour pouvoir les bouffer. Et donc on s'aperçoit que de plus en plus, les renards, les martres, les blaireaux, les blaireaux moins, mais même les ragondins, ils s'approchent des habitations, ils sont tranquilles parce que souvent, en bordure des habitations on a pas le droit de chasser... Y'a ça aussi qui fait que on vit un changement, dans les comportements... On vit un changement. » (Entretien 7).

Ces observations, cruciales d'un point de vue des informations spatiales qu'elles communiquent, sont rendues possibles par le travail de terrain et de compilation des données de capture. Ce genre d'observations peut ainsi apporter des éclairages salvateurs sur des aspects inconnus.

Le piégeage peut finalement s'apparenter à une forme de gestion participative de la faune sauvage, les piégeurs n'étant pas professionnels, simples usagers, défendant leurs intérêts et ceux des personnes chez qui ils interviennent. La formation à l'agrément de piégeur étant ouverte à tous, et sans prérequis particulier, cette forme d'interaction avec la faune, si elle était mise en avant, serait susceptible de concerner davantage de personnes. Le piégeage, s'il est aujourd'hui avant tout pratiqué par des ruraux, notamment pour des problématiques agricoles ou cynégétiques, aurait également vocation à concerner les habitants des milieux urbains et péri-urbains eux-mêmes, qui se retrouvent également confrontés à la proximité du sauvage. Logiquement, en attirant de nouvelles populations, les informations recueillies et centralisées par l'ADDPA n'en seraient que plus fines.

La démocratisation du piégeage n'est pas impossible dans notre contexte car comme nous l'avons vu, dans ses modalités actuelles, il n'apparaît pas aller à contre-courant des valeurs éthiques en vigueur dans la société. S'il aboutit à la mise à mort d'animaux sauvages (ce qui est probablement le frein majeur pour l'opinion qui a du mal à considérer cette modalité d'interaction comme éthique) qui posent problème à la vie domestique, il n'est par exemple pas moins éthique que la production industrielle de la viande (élevages en batterie, etc.), que la plupart d'entre nous continuons à accepter silencieusement par nos pratiques de consommation. Au-delà du strict enjeu de lutte contre les dégâts de déprédation en milieu rural, le piégeage, en tant qu'outil de connaissance et d'information, s'il était valorisé, permettrait probablement de définir un nouveau rapport au sauvage éthiquement viable et spatialement cohérent. Il permettrait de prendre conscience pour tous de la proximité permanente du sauvage dans l'écosystème, dans l'espace domestique et surtout, de sa légitimité de s'y trouver (sa présence étant liée à notre façon d'organiser l'espace, à nos décisions en tant qu'hommes).

2. Repenser et relégitimer le sauvage : le piégeage comme outil pédagogique pour une transformation de l'appréciation du sauvage dans l'écoumène

Par les données qu'il permet de récolter et les observations de terrain qu'il induit, le piégeage est susceptible d'apparaître non seulement comme un excellent outil de connaissance et de réflexion sur la petite faune sauvage, mais invite également à s'interroger sur ce que constitue le sauvage en tant que tel. Les observations des piégeurs quant aux logiques de mobilité et de comportement des espèces piégées constituent des éléments particulièrement intéressants, dans le sens qu'ils révèlent au grand jour le caractère agentif de l'animal, qui fait défaut à l'ontologie naturaliste et permettent ainsi d'engager une réflexion collective sur le sauvage.

Malgré une demande sociale prégnante de nature sauvage et notamment en ville (BLANC, 1996), il apparaît pourtant toujours aussi difficile de se mettre d'accord sur la « juste place » du sauvage, quand celui-ci apparaît mouvant, agentif, et donc pas aussi fixiste que nos schèmes traditionnels pourraient le concevoir (comme en témoigne la demande de piégeage en milieu urbain). Par ce conditionnement, la faune sauvage en devient nuisible par les dégâts qu'elle occasionne dans un espace dans lequel on a du mal à lui trouver sa légitimité, se trouvant repoussée par les urbains et les ruraux, engendrant les conflits que nous avons évoqué précédemment.

Il apparaît donc crucial de s'interroger collectivement sur notre conception de la nature sauvage et tenter de redéfinir un rapport éthiquement viable, en accord avec les évolutions des sensibilités concernant la nature et l'environnement qui ont traversé la société. Les réalités observées via le piégeage concernant la transgression des frontières imaginaires tracées entre le monde des hommes et de la nature, peuvent être l'invitation à cette réflexion collective.

Partant de cela, en nous servant des travaux d'autres géographes, nous proposons, à défaut de définir la nature sauvage en termes d'une spatialité et d'une temporalité distincte du monde domestiqué, comme une composante propre et intégrée de notre monde et de la relation écouménale. La géographie contemporaine s'est saisie de cette problématique en tentant de fonder une géographie « *humanimale* », dont l'ambition est exactement celle-là. Son objectif

théorique est de proposer une approche où les hommes et les animaux seraient considérés dans une même communauté d'acteurs, aux influences réciproques et dont la « *relation naît d'un espace et d'un temps partagé* », (ESTEBANEZ et al. 2013). Jean Estebanez nous livre cela en ces termes :

« Plutôt qu'une situation dans laquelle deux entités humaines et non humaines se rencontrent de façon ponctuelle, et préexistent à cette rencontre, elles émergeraient d'un temps et d'un espace commun, où elles s'influencent et se transforment mutuellement. »

Car c'est effectivement le cas et la pratique du piégeage nous le montre : par leur incursion dans l'espace approprié des hommes, les animaux sauvages modifient notre perception à leur égard (ils nous poussent à réinterroger leur légitimité dans l'écoumène), et à l'inverse les grandes directions empruntées par les hommes en matière d'aménagement de l'espace et de choix de vie (étalement urbain et formation de vastes zones d'habitation à la périphérie des villes), incitent certains animaux à modifier leurs comportements et à venir trouver refuge en ces nouveaux espaces. Certains sentiront poindre le danger de l'anthropomorphisme dans une telle posture épistémologique, dans lequel il n'est évidemment pas question de sombrer. L'enjeu consiste à ne pas attribuer aux animaux des intentions, voire des « pensées » que ne nous ne pourrions jamais être certains de connaître, mais simplement d'admettre qu'ils puissent avoir des intentions propres, leur reconnaître une agentivité alors même que notre conception de la nature les a enfermés dans une passivité induite par la soumission à des instincts bestiaux, qui ne peut correspondre à la réalité de leurs agissements. Le piégeage, par les observations qu'il induit, doit permettre de nous interroger ces aspects. Une meilleure acceptation sociale de certains animaux y est en jeu : par la conscience des influences réciproques des uns sur les autres, on comprend que le sauvage puisse trouver légitimement sa place dans des espaces du quotidien, de l'ordinaire, à défaut d'être relégué dans la *silva* des temps anciens, que l'on s'évertue à vouloir retrouver. Bien-sûr, ce n'est pas en attribuant une nouvelle légitimité aux animaux sauvages dans l'espace domestique que ceux-ci décideraient d'arrêter de causer des dégâts. Mais une compréhension de la légitimité de certains animaux

à pratiquer l'espace domestique pourrait malgré tout aider d'une part à régler certains conflits entre urbains et ruraux sur la question du rapport à l'animal sauvage, et d'autre part à trouver cet équilibre qui nous fait défaut aujourd'hui, à savoir le désir irrépressible de sauvage et l'angoisse parallèle d'en perdre notre intégrité territoriale.

Conclusion

Cette immersion dans le monde des piégeurs nous aide à comprendre certains paradoxes et frustrations liées à l'appel du sauvage dans la société. Le contact des piégeurs au sauvage, à majorité ruraux, s'organise avant tout par des motivations de sécurisation des fonctions agricoles et cynégétiques. Cette forme d'interaction discutée et disputée à plusieurs échelles et par plusieurs acteurs nous montre la difficulté de définir, hiérarchiser, le sauvage. Il est également difficile d'accepter les modalités d'interaction avec la nature sauvage des uns et des autres. Le piégeur qui possède de nos jours un arsenal rhétorique tout à fait satisfaisant d'un point de vue des grandes tendances éthiques actuelles (la quête du « juste équilibre » du milieu en tête de liste, où chaque animal aurait le droit de vivre,) ne fait pas vraiment l'unanimité auprès de certaines populations, pour qui les enjeux de la pratique restent obscurs ou qui ne se sentent tout simplement pas concernés directement par les problématiques agricoles ou cynégétiques. Pourtant, par l'information et l'explication (ou tout simplement par la confrontation inopinée à des problématiques de dégâts), il semblerait que les populations d'emblée réfractaires à la pratiques puissent eux-mêmes devenir conciliants vis-à-vis du positionnement des piégeurs. Les luttes réglementaires autour du classement des espèces nuisibles et des modalités légales du piégeage sont probablement une illustration de ces écarts de priorités en termes d'enjeux à protéger.

Quoiqu'il en soit, que l'on soit au fait des problématiques induites par la faune sauvage nuisible ou pas, les schèmes dualistes qui régissent nos façons de concevoir le monde, ne permettent pas de régler le problème de la « juste place » des uns et de autres, sous-entendu des hommes d'un côté et des animaux sauvages de l'autre. Par l'incursion de la faune sauvage en milieu urbain, on se heurte aux limites d'une attribution binaire de l'espace. Par le piégeage, il nous est alors possible de réfléchir à de nouvelles modalités de compréhension du sauvage, où celui-ci n'aurait pas nécessairement vocation à être enfermé dans un territoire défini, mais au contraire, plutôt vocation à s'éprouver également dans la quotidienneté et la proximité, comme nous le révèle les emplacements des zones piégées, aussi bien en bordure de forêt, de champ, qu'en ville ou aux abords des habitations. Ainsi, l'espace sauvage, comme il peut être instrumentalisé et d'une certaine manière mis en scène dans les parcs nationaux et autres

espaces de nature sanctuarisés, n'apparaît pas nécessairement comme l'espace pratiqué de cette faune sauvage moins emblématique, probablement moins séduisante. C'est ce décalage qui fait défaut à l'acceptation sociale de certaines espèces comme les nuisibles.

Pourtant, les représentations associées à l'animal, que l'on soit en milieu urbain ou en milieu rural ont (bien que probablement à des vitesses et des degrés différents), évolué dans les deux cas en direction d'une reconnaissance d'un respect de la vie animale en tant que telle. Chez les piégeurs, on observe le rejet du plaisir de la mise à mort, l'utilisation de pièges homologués qui dans le cas des pièges tuants garantissent une mort immédiate. On comprend toute l'ambiguïté des relations société/animal dans le contexte actuel, entre désir de proximité, compassion, identification, dans les représentations et répulsion, angoisse, altérité, dans l'espace revendiqué comme domestique. Les piégeurs, dans une approche régulatrice ne font que maintenir une forme de status-quo, recherchant une situation d'équilibre mythique qui, néanmoins, peine à trouver quelques possibilités réelles sur une Terre totalement revendiquée par l'homme, ou la présence spontanée et les agissements des animaux poseront toujours problème à quelqu'un.

Finalement, le concept de territoire, qui entretient un climat de tension vis-à-vis de la présence animale, n'est pas adapté pour considérer la cohabitation homme/animal recherchée. Les animaux ne possèdent pas leur propre territoire, qu'on leur reconnaîtrait mutuellement. Ce territoire, à moins d'être instrumentalisé comme tel via un processus de sanctuarisation, n'existe tout bonnement pas, ou plus. Les animaux sauvages sont ici, à côté, partout, autour de nous, chez nous même. Pourtant, qu'on le veuille ou non, ils sont aussi chez eux, sur cette « *Terre en tant que nous l'habitons* » (BERQUE, 1996). L'altérité qu'on leur attribue, si elle peut être valable du point de vue biologique, n'a pas de sens dans son acception territoriale. Ainsi, on peut se demander jusqu'où est-il possible de faire tomber cette altérité, jusqu'où l'identité commune du vivant peut-elle rester éthiquement viable ? L'animal, sauvage s'il sort de la sphère de la nature objective et lointaine, en devient-il un sujet à l'image de l'homme ? Autant de questions qui n'ont pas fini de faire couler de l'encre.

BIBLIOGRAPHIE

- BERQUE, Augustin, *Le sauvage et l'artifice. Les Japonais devant la nature*. Bibliothèque des Sciences humaines, Éditions Gallimard, Paris, 1986, 314 p.
- BERQUE, Augustin, *Être humains sur la terre*, Gallimard, Paris, 1996, 212 p.
- BERQUE, Augustin, « Le rural, le sauvage, l'urbain », *Etudes rurales*, n°187, 2011, p. 51-61
- BLANC, Nathalie, « La relation à l'animal en milieu urbain », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n°28, 1996, p. 43 – 48
- BOBBÉ, Sophie, « Les nouvelles cultures du sauvage ou la quête de l'objet manquant. État de la question », *Ruralia* [En ligne], n°7, 2000, mis en ligne le 24/01/2009, [consulté le 04/08/2016], URL : <http://ruralia.revues.org/180>
- DALLA BERNARDIA, Sergio, *L'utopie de la nature. Chasseurs, écologistes et touristes*. Editions Imago, Paris, 1996, 304 p.
- DALLA BERNARDINA, Sergio, *Le retour du prédateur. Mises en scène du sauvage dans la société post-rurale*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2011, 132 p.
- DESCOLA, Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005, 533 p.
- ESTEBANEZ, Jean, GOUABAULT, Emmanuel, MICHALON, Jérôme, « Où sont les animaux ? Vers une géographie humanimale », *Carnets de Géographes*, Rubrique

Carnets de débats, [En ligne], n°5, 2013, [consulté le 12/06/2016], URL : http://www.carnetsdegeographes.org/archives/sommaire_05.php,

- GAL, Nathalie, « Sauvage de nos vi(ll)es, une quête de la nature dans les interstices urbains », *Téoros* [En ligne], n°34, 1-2, 2015, mis en ligne le 15/03/2016, [Consulté le 19/08/2016], URL : <http://teoros.revues.org/2745>
- LAFOURCADE, Vincent, *Les contraintes dans la remontée de données du local à l'administration et les limites d'exactitude et de précision des informations : L'exemple des données issues du piégeage des espèces nuisibles de la petite faune sauvage dans le département des Pyrénées-Atlantiques*, mémoire de master 2, spécialité Développement durable, Aménagement, Société, Territoire (DAST), 2014, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 77 p. + annexes.
- MARCHAND, Guillaume, « Nos voisines, les bêtes : situation des conflits avec la faune sauvage dans une aire protégée de la périphérie de Manaus (Amazonas, Brésil) », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 3, n° 1, 2012, mis en ligne le 11/05/2012, [consulté le 04/08/2016], URL : <http://developpementdurable.revues.org/9158> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.9158
- MICOUD, André, « Vers un nouvel animal sauvage : le sauvage naturalisé vivant ? », *Natures, Sciences, Sociétés*, n°1, 1993, p. 202-211.
- POINSOT, Yves, « Les enjeux géographiques d'une gestion durable de la faune sauvage en France », *Annales de Géographie*, n°663, 2008, p. 26-47.
- RIVERA, Annamaria, « Humains et animaux : la construction de la nature et de la culture, de l'identité et de l'altérité » in *Adam et l'Astragale. Essais d'anthropologie et d'histoire sur les limites de l'humain*, BARTHOLEYNS, Gil, DITTMAR, Pierre-Olivier,

GOLSENNE, Thomas, HAR-PELED, Misgav, JOLIVET, Vincent (dirs.), Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2009, p. 311 – 324

- SALDAQUI, François, « L'importance de l'expertise locale dans la gestion concertée de la faune sauvage. Quels enseignements des guides de chasse de l'Office National des Forêts pour les associations communales de chasse ? », *Économie rurale*, n°327-328, 2012, p. 65-78.
- STASZAK, Jean-François, « Présentation », *Espaces et Sociétés*, n°110-111, 2002, p. 19-22
- MILHAUD, Olivier, « Y a-t-il une géographie du territoire animal ? », résumé de débat avec DORTIER, Jean-François, GOLDBERG, Jacques, STAZSAK, Jean-François, Cafés Géographiques de Paris, 22/03/2005 [En ligne], URL : <http://cafe-geo.net/wp-content/uploads/geographie-territoire-animal.pdf>

SITOGRAPHIE

- Légifrance :
 - Arrêté du 29 janvier 2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L. 427-8 du code de l'environnement, URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000648027> [consulté le 25/07/2016]
 - Textes de loi relatifs à la CDCFS, URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006177062&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20141222> [consulté le 25/07/2016]
- Ministère de l'Agriculture : base de données Corine Land Cover, URL : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/t/donnees.html?tx_ttnews%5Btt_news%5D=24275&cHash=fc83c4f9bef57fb40874fde73387da4c [consulté le 10/08/2016]
- Ministère de l'Environnement, de la Mer et de l'Énergie : article relatif au classement des animaux, URL : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-classement-des-animaux.html> [consulté le 02/08/2016]

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Occupation du sol dans le département des Pyrénées-Atlantiques en 2012.....	13
Figure 2 : Exploitation agricole à proximité d'Orthez.....	16
Figure 3: Observations du paysage par un piéteur-chasseur.....	18
Figure 4 : Blaireau, classé gibier, abattu par un piège en X.....	27
Figure 5 : Cage pour la capture de la corneille....	29
Figure 6 : Piège en X tendu	30
Figure 7 : Collet à arrêtoir posé dans une coulée.....	31
Figure 8 : Piège à lacet, modèle « Billard »	32
Figure 9 : Tas de fumier « en fer à cheval »	33
Figure 10: Coulée sous une haie en bordure de champ.....	34
Figure 11: Prairie d'herbes hautes.	35
Figure 12: Cage, dite « chatière ».....	37

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS MENES AUPRES DES PIEGEURS DANS LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES ENTRE MAI ET AOUT 2016.....	68
ENTRETIEN 1 : PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES PIEGEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES, 25/04/16, 16H30 :	68
ENTRETIEN 2 : PIEGEUR ET CHARGE DE MISSION A LA FDC 64, 02/06/16, 15H :	80
ENTRETIEN 3 : PIEGEUR ET SALARIE DE LA FDC 64, LE 01/08/2016 A 16H	106
ENTRETIEN 4 : PIEGEUR ET CHASSEUR, LE 02/08/2016 A 10H30, SALIES-DE-BEARN :	119
ENTRETIEN 5 : PIEGEUR NON-CHASSEUR LE 02/08/2016 A 17H, PAU.....	134
ENTRETIEN 6 : PIEGEUR ET AGRICULTEUR, 10H26, ORTHEZ.....	149
ENTRETIEN 7 : PIEGEUR ET CHASSEUR, LESCAR, 05/08/2016, 11H	158
ANNEXE 2 : SYNTHESE DE LA REGLEMENTATION LIEE AU PIEGEAGE (DOCUMENT FOURNI PAR L'ADPPA)	169
ANNEXE 3 : DECLARATION DE DEGATS (DOCUMENT FOURNI PAR L'ADDPA)	170
ANNEXE 4 : CARNET DE RELEVES DES CAPTURES DES PIEGEURS DE L'ADDPA	171

ANNEXES

Annexe 1 : Retranscription des entretiens semi-directifs menés auprès des piégeurs dans le département des Pyrénées-Atlantiques entre mai et aout 2016.

Conventions de lecture :

Les interventions précédées de la lettre A sont les interventions de l'auteur et les interventions précédées de la lettre B sont les interventions de l'enquêté. Les propos entre crochets peuvent signaler une partie du dialogue manquante, un ajout volontaire de l'auteur dans le but de clarifier un propos qui ne tombe pas sous le sens en le lisant tel quel, ou une modification du nom dans un but d'anonymat. Les hésitations les plus impactantes sur le dialogue sont retranscrites par des points de suspension, ou la répétition du mot hésitant. La retranscription privilégie l'exactitude des propos oraux tenus par l'enquêté, aux dépens de certaines règles de syntaxe ou de grammaire.

Entretien 1 : Président de l'Association des Piégeurs des Pyrénées-Atlantiques, 25/04/16, 16h30 :

A : Bon alors, du coup, est-ce que vous pouvez me parler du piégeage, en tant que discipline, dans un sens assez global, assez large ?

B : Alors, assez large... Nous on avait monté une structure il y a 23 ans maintenant, parce qu'on se rendait compte si tu veux qu'il y avait beaucoup beaucoup de piégeurs dans les Pyrénées

Atlantiques et dans tout le monde rural en général, sauf qu'ils n'étaient absolument pas structurés. Et donc on avait nous crée une association : l'Association Départementale des Piégeurs des Pays de l'Adour, et on a essayé donc de regrouper tous ces gars qui étaient à droite, à gauche et la finalité de tout ça c'est que on savait absolument pas ce qui se prenait ans le département. Et on s'est rendu compte au fil du temps que c'était énormissime... Enormissime... Chacun piégeait de son côté si tu veux. Et tout le monde gardait les prises pour soi, en disant « faut pas que j'en parle »... Et notre but à nous, c'est effectivement d'essayer de démocratiser cette activité, parce que cette activité en milieu rural, et maintenant en milieu urbain, elle devient une nécessité quoi. Ca devient très très important quoi. Et le but final c'est de faire en sorte que le piégeage soit reconnu d'utilité publique. Et ouais parce que bon, nous, nous, on le vit au quotidien en milieu rural avec les pertes sur les élevages, sur les cultures, sur tout, chez le particulier, les...les pigeonniers, les...les petits poulaillers, et on se rend compte qu'on a une énorme demande, depuis maintenant une dizaine d'année, du milieu urbain.

A : Ah ouais ?

B : Ouais ouais ouais, bah à Pau y'a des captures de renards en plein centre-ville... Des fouines... Donc je dis toujours, la nature est dans la ville. Et moi je déclare chaque année, c'est une goutte d'eau, et je déclare chaque année autour de 500 000 euros de dégâts, sur des élevages, cultures, les poulaillers, les ceci, les cela... donc on demande aux gens de faire remonter l'information, de façon à ce qu'on se rende compte que c'est vraiment... On va pas dire un fléau, parce qu'on a toujours vécu avec mais, l'histoire c'est que le piégeage y'a 50 ans, c'est tous les gens, tous les gens qui piégeaient parce que derrière y'avait un revenu. Les gens vendaient les peaux.

A : Ah oui oui, d'accord.

B : Ouais, et moi j'ai des exemples très très frappants, les gars me disaient « mais à l'époque, un veau équivalait à... » euh... tiens, le contraire : « une peau de fouine, équivalait à un veau. » Et les gens donc, l'hiver, parce qu'ils faisaient rien l'hiver, c'était pas... y'a 50 ans c'était pas comme aujourd'hui...Et les gens piégeaient beaucoup l'hiver. Pour effectivement se constituer un revenu du mois hein. Donc c'était... c'était à l'époque une nécessité, et moi j'ai des gens qui me disent encore, des papis qui me disent encore mais nous on avait tout... L'hiver en

montagne y'avait rien quoi hein ! Par contre ils en attrapaient pas comme on en attrape aujourd'hui. Puisqu'ils y étaient tout le temps. Donc y'avait une certaine... régulation qui se faisait naturellement. Et dans les années 60 donc, Brigitte Bardot est arrivée... Qui a interdit donc la vente en France des... des peaux... Et après, dans les années 70, y'a eu une réglementation... de plus en plus...drastique et draconienne sur l'activité de piégeur. Mais ça, ça n'a fait que nous relancer quoi. Sur le département, agréés depuis 20 ans, y'a à peu près, un peu plus de 4000 piégeurs maintenant et moi j'en regroupe... à peu près 1800 dans mon association. Donc notre rôle à nous, c'est de les fédérer, et de les tenir au courant, de toutes ... tous les changements au niveau du piégeage, réglementation associée...

A : 8000 vous m'avez dit ?

B : Euh non non non, moi j'en ai 1800...

A : 1800 ! Ouais 1800...

B : Ouais. C'est déjà pas mal je peux te dire.

A : Oui oui !

B : Et donc, on les... on les tient au courant de tout ce qui est réglementation donc, départementale, bientôt régionale, et des arrêtés, des arrêtés ministériels et y'a une énorme pression sur le piégeage depuis... 15 ans environ. C'est pas dans l'air du temps. C'est pas dans l'air du temps mais, moi je dis toujours : ici en milieu rural on a pas « Les Resto du Cœur » Et nous on a nos petits pigeonniers, nos petits poulaillers, nos petits jardins... Et des exemples, j'en ai des centaines quoi. Des gens qui sont désolés parce qu'ils ont perdu... Là c'est la saison en plus. Tu vois hier j'en ai eu un encore. Donc mon rôle à moi si tu veux, c'est de... de surveiller un peu tout ça. Enfin moi je peux pas le faire tout seul hein, c'est les gars qui vont... qui vont m'y aider. Mais y'a vraiment vraiment de gros gros soucis quoi. Aujourd'hui si tu veux si les animaux. Parce que nous, c'est reconnu, notre utilité c'est un placebo. C'est un placebo. C'est... C'est un placebo parce que nous si tu veux, on... c'est prouvé que notre activité n'a aucune incidence sur les populations. Ca c'est important à savoir quoi. Moi je reçois tous le temps des messages de personnes disant « voilà, j'ai eu ça, j'ai eu ça... ». Voilà, on essaye de structurer cette activité quoi.

A : Ouais, je comprends, ok.

B : Y'a des dégâts terribles quoi hein...

A : Mais alors les... du coup, vous êtes associés avec la fédération de chasse, ça se passe comment ?

B : Non, non non. Si tu veux... Ces deux activités sont un petit peu liées.

A : D'accord.

B : Parce que la fédération de chasse, elle son souci, c'est de travailler énormément sur le petit gibier.

A : Oui

B : Et on sait qu'un des... des points négatifs de cette activité-là, c'est tous les dégâts sur le petit gibier donc, par ces animaux nuisibles.

A : D'accord.

B : En fait, « nuisibles », c'est des animaux qui sont déclarés nuisibles par arrêté ministériel hein. Donc c'est un petit peu différent hein. Donc nous notre activité elle tourne que sur ça. Mais par contre aujourd'hui, si tu veux, la réglementation c'est que on ne peut plus, nous, piéger dans les bois. Et notre seule activité, enfin tu verras les arrêtés ministériels, notre seule activité à nous, c'est... c'est piéger autour des fermes. On a une réglementation qui nous impose de piéger à 250m des bâtiments agricoles.

A : D'accord. Et il y a un endroit où on peut retrouver toute cette réglementation ?

B : Ouais. Oui oui, donc il faut aller chercher l'arrêté ministériel, je l'ai là hein, je te l'enverrai. Et... On a l'arrêté ministériel et l'arrêté... L'arrêté ministériel qui est sur 3 ans maintenant. Nous systématiquement, on fait toujours passer... On fait toujours passer les arrêtés quoi hein. Je te ferai rencontrer un gars là... Chargé de mission... C'est une sommité hein, sur ce dossier là...Il te donnera les tenants et aboutissants.

A : D'accord. Très bien.

B : C'est très compliqué, c'est très compliqué, c'est plus compliqué... l'activité de piégeage que de passer le permis de locomotive hein... Il faut faire attention à tout, il faut utiliser tel piège, on a pas le droit d'utiliser l'autre.

Antoine LABÉ

A : Et alors justement, en termes de... en termes de technique et de matériel, comment... qu'est-ce que... qu'est-ce que vous mettez en place ?

B : Alors, c'est le rôle de l'association, si tu veux, bien-sûr on ne travaille qu'avec des pièges qui sont homologués. En 2016. Et notre rôle à nous, en tant qu'association c'est de tester tous les types de pièges qui sont sur le marché.

A : D'accord.

B : Et je vais te dire, on en utilise que... Allez, on va dire peut-être une dizaine maxi, alors que y'en a des dizaines sur le marché quoi... Nous notre rôle c'est tester, et on fait en sorte de les tester, et quand c'est très bon, on dit à tous les piégeurs du département « écoutez les gars, on a un bon piège donc... facile d'utilisation ». Et on la faculté de se réunir une fois par mois, donc justement à notre local des piégeurs, ici à Saint-Gladie, et donc ça arrive de tout le département, le samedi, c'est la folie. Et les gars ils disent « j'ai fait ça comme ci, j'ai fait ça comme ça... » et nous notre rôle c'est de divulguer toutes les informations.

A : Je vois.

B : Parce que c'est pas mal hein... L'année dernière, je crois qu'on a fait tomber 15 000 bestioles hein quand-même.

A : Ah ouais.

B : Ouais c'est énorme hein. C'est énorme... Et je vois, sur les 1800 piégeurs, y'en a un tiers qui sont réellement efficaces sur le terrain quoi hein. Beaucoup passent l'agrément, piègent un petit peu puis arrêtent quoi.

A : Ouais.

B : C'est pas un métier. C'est pas un métier et c'est vraiment... Et beaucoup piègent pour eux. Des gens des élevages, des gens de... parce qu'on a beaucoup travaillé avec le monde agricole parce que y'a des calamités pour le monde agricole, et depuis 7 ans on fait des formations que pour le monde agricole quoi.

A : Ah oui.

B : Je te prêterai un film tiens qui résume un peu tout ça. C'est un petit film, aux 20 ans de l'association.

A : D'accord. Ouais ouais, avec plaisir.

B : Et tu verras que...

A : Ok. Et ouais du coup, vous travaillez majoritairement avec les agriculteurs, ou c'est... ou pas que ?

B : Pas que.

A : Non ?

B : Pas que, pas que. Ecoute l'année dernière, pour 850 retours de dégâts, j'avais à peu près 350 retours d'agriculteurs.

A : D'accord.

B : Je te montrerai, j'ai tout là-dedans. Maintenant j'ai tout sur l'ordinateur...

A : Oui, ça c'est super s'il suffit de...

B : C'est un peu plus simple pour notre activité. Voilà, ça aussi c'est un des rôles de l'association, récupérer toutes les attestations de dégâts hein, et toutes les saisies des gars, parce que c'est une obligation réglementaire, maintenant quand tu attrapes un animal, de faire ça. Donc on a inventé un tableau, on a inventé... On a tout inventé. On a tout inventé et le gars si tu veux il est... comment dire ça... y'a une énorme traçabilité sur son activité, il est obligé de tout déclarer.

A : Ah, ouais ouais, d'accord.

B : Mais ça, c'est du réglementaire quoi.

A : Ouais, c'est sûr. Et du coup, bon y'a les agriculteurs et sinon, c'est quoi, c'est plus des particuliers ?

B : C'est les particuliers. Moi j'ai la ville de Pau qui m'a appelé plusieurs fois. Les particuliers parce que ils ont des dégâts dans... dans les toitures...L'agriculteur appelle... Donc les éleveurs en général, c'est le poulet « label », ou le canard. Bon, en ce moment y'en a plus. Donc, des canards... Des fois ça fait des dégâts considérables. Moi je m'en rappelle d'un cas, y'a un gars à côté d'Orthez, le soir il m'a appelé, et il a perdu 896 poulets quoi. Et pour eux c'est un gagne-pain quoi. Et les dégâts sur les cultures c'est pareil quoi, c'est un gagne-pain. Donc ils sont très

très sollicités en ce moment les agriculteurs, parce qu'il y a pas mal de dégâts, mais ça c'est pour eux une calamité en plus quoi. Et puis là y'a aucune indemnité quoi. C'est vraiment... C'est pour ça qu'on leur dit toujours : « faites chez vous une activité de piégeage, et au moins protégez vos élevages quoi ».

A : Ouais.

B : Et ça ils le comprennent très bien. Donc entre temps, on a mis en place avec... Le pauvre, président qui est décédé hier...

A : Ah, mince...

B : Ouais... C'était le président de la chambre d'agriculture... Et il avait très très bien compris compris... [...] Et nous par principe on est les pompiers de service. On nous appelle quand il y a des dégâts, mais en général c'est trop tard quoi... Et donc le message c'était de dire aux agriculteurs : « écoutez, prenez-vous en main, et anticipez un petit peu tout ce qui peut arriver chez vous... ». Et ils ont bien compris, ils ont bien compris... Et le particulier bah c'est les petits poulaillers, les petits pigeonniers, des combles qui sont foutues à cause des fouines, des renards qui...

A : D'accord.

B : Y'en a partout, partout partout... Et maintenant y'a la problématique des maladies quoi... Liées à la prolifération de ces animaux. Et ça c'est important quoi. Y'a eu un cas là, y'a 15 jours, deux jeunes kayakistes, qui ont attrapé la leptospirose quoi...

A : Ah ouais ?

B : Ouais. Alors ça, c'est le ragondin et le rat.

A : D'accord.

B : Et ça... C'est chaud quoi...

A : Ah carrément.

B : On peut en crever de ça...

A : Oui.

B : On connaît nous des gars qui sont morts de la leptospirose quoi... Donc y'a toutes les maladies liées à ces animaux quoi.

A : D'accord... Et est-ce qu'il y a des types d'animaux qui sont toujours dans les catégories... Enfin qui bougent jamais de la catégorie « nuisible », ou est-ce qu'il y en a qui parfois deviennent nuisibles, d'autres pas, etc, comment ça se passe ?

B : Alors, c'est tout à fait ça. On a un dossier, nous, à faire, une fois tous les 3 ans, que l'on fait passer à la DDTM du département là, et le dossier donc, est accepté ou refusé par le ministère de l'environnement. Et c'est des grosses bagarres. Je te cache pas que c'est des grosses bagarres... Parce qu'au ministère à Paris ils ont pas du tout la même façon de voir les choses que nous.

A : Et oui.

B : Et donc c'est des dossiers énormissimes quoi... Des dossiers énormissimes, pour faire en sorte que la liste soit... Nous on demande pas grand-chose, on demande qu'elle soit renouvelée tous les 3 ans. Alors on a bien-sûr le renard, on a la fouine, on a la martre sur 90% du département, on a la pie, on a la corneille, le ragondin, le rat musqué, le vison d'Amérique. Et après y'a d'autres animaux qui peuvent être susceptibles de revenir, c'est la genette, c'est les putois... Ils sont classés en plusieurs catégories : « piégeables » et après « gibier ». Et tout ce qui est gibier n'est pas piégeable.

A : D'accord.

B : Voilà. Donc y'a un certain nombre d'animaux qui sont classés gibier qu'on ne peut pas attraper et qu'on attrape nous éventuellement des fois, par accident.

A : D'accord. Et dans ces cas-là, il se passe quoi ?

B : C'est un dégât collatéral... Alors, rien si c'est avec une chatière, où on peut relâcher les animaux. Et c'est plus problématique si tu veux quand c'est des pièges tuant, donc l'animal, au moment où il rentre, en une ou deux secondes, il est mort.

A : D'accord.

B : Voilà, donc effectivement ça nous arrive... Mais enfin on peut pas marquer dessus « genette, ne rentre pas »...

A : C'est sûr.

B : Voilà. Mais enfin, on essaye de faire un piégeage très raisonné, c'est pas le piégeage comme on avait y'a un siècle, où on tuait n'importe quoi n'importe où, et tout ce qui était pris en plus avec des pièges à mâchoires quoi... Qui sont d'une barbarie terrible, terrible. Et nous aujourd'hui on arrive à soulever ça quoi. C'est-à-dire qu'en fonction des dégâts, on arrive à déterminer quel est l'animal piégé, et en fonction de cette détermination, on met un piège adéquat. Et souvent on leur dit hein... « Quand vous ne savez pas, vous ne piègez pas », quoi. Mais c'est un réel fléau hein, je te montrerai, j'ai des photos.

A : Ouais. Et du coup, vos injonctions, entre guillemets, vous les recevez directement le ministère, qui valide ou qui valide pas...

B : Ouais. Donc le ministère a validé pour 3 ans, a renouvelé pour 3 ans, la liste d'il y a 3 ans, donc nous on demande que ça hein. Et... Bon ça a été très chaud. Ça a été très chaud. C'est intervenu en haut-lieu parce que le ministère a tenté de nous interdire la martre.

A : D'accord.

B : Alors que la martre elle est présente partout. Et on a l'a prouvé, on l'a prouvé nous, on l'a prouvé. Donc à ce niveau-là effectivement, on a négocié... Mais après si tu veux, c'est reconnu que notre activité c'est un placebo, parce qu'on a aucune incidence sur les populations. Donc nous on ne fait que répondre à une demande, par rapport à des dégâts. Alors, effectivement, si tous les piégeurs allez dans les bois, opération panzer de piégeage, effectivement on pourrait se poser des questions. Mais aujourd'hui on ne piège plus dans les bois. Aujourd'hui, on ne fait que répondre à une demande sur des dégâts ciblés. Toujours autour des maisons, des élevages... On peut plus aller dans les bois quoi.

A : Ouais. C'est parce que c'est interdit ?

B : Oui bien-sûr que c'est interdit, bien-sûr que c'est interdit... Mais il faut se poser des questions aussi... Pourquoi ces animaux viennent attaquer les poulets, les canards, les pigeons... C'est parce qu'il y a plus rien à bouffer. Y'a plus rien à manger quoi. Moi ça me dérange pas qu'un renard mange des faisans, des lapins, des lièvres, des tourteraux, rien de plus naturel. Sauf qu'aujourd'hui c'est plus ça, le renard il a pas assez à se nourrir dans la nature quoi. Donc là c'est plus problématique. Pourquoi ces animaux... Bon après nous on est

un département très particulier, comme c'est de la maïsiculture, c'est vrai que [les agriculteurs ont réduit un petit peu le sauvage]... Y'a pas qu'eux hein.

A : Ouais. Mais c'est sûr que c'est un modèle de production qu'est pas hyper...

B : Non non... C'est la monoculture, bon...

A : Ouais.

B : On est très contents de la nouvelle loi sur la PAC là, qui oblige les agriculteurs à faire 3 types de cultures chaque année.

A : Ah oui ? D'accord.

B : Donc ça c'est super bon...

A : C'est pour ça que je vois du colza partout par rapport à l'an dernier ?

B : Voilà. Du colza, y'a pas mal de céréales à pailles...

A : Ouais je me suis posé la question, je trouvais qu'il y avait vachement plus de colza.

B : Ouais, donc c'est uniquement par rapport aux mesures de la PAC, où l'agriculteur est obligé de faire 3 cultures.

A : D'accord.

B : Donc cette année on a du colza, l'année dernière y'avait [...], y'a deux ans on avait [...] etcétera, etcétera. Donc ça c'est une très très bonne chose. Et qui dit différenciation des cultures, dit derrière automatiquement, prolifération du petit gibier quoi. Donc l'Europe refait machine arrière. Pas facile pour le monde agricole mais ils s'adaptent. C'est des contraintes... Bon après y'a toutes les mesures phytosanitaires aussi... Mais après bon... Ils ont été manipulés par tous les grands groupes...

A : Oui, c'est sûr.

B : Ils sont pris aux colliers les agriculteurs.

A : Bah oui, c'est sûr. Maintenant que les investissements sont faits, que le modèle est en place...

B : On les force à investir quoi.

A : Alors, en termes de formation, est-ce que vous avez des dispositifs, comment ça se passe ?

B : Alors, on forme chaque année... On fait 3 sessions chaque année. La première c'est pour les agriculteurs et la deuxième et troisième c'est pour tous les... Non, on en fait 5. On en fait donc une pour les agriculteurs, 2 pour tout public, et 2 pour tous les jeunes qui sont en formation BTA agricole et ça c'est une obligation pour eux.

A : Ah oui.

B : Ouais. Et écoute moi la formule elle me plaît bien, on dit que... Maintenant le monde agricole dit que le piégeage doit être un acte d'élevage. Donc ils ont bien compris que si on veut arriver à faire, des poulets, des canards, des pintades, tout ce que tu veux, derrière y'a effectivement une approche un petit peu particulière à avoir. Moi j'ai des gars qui me disent, sur [...] 1000 poulets, il doit en rester 400 ou 500 en moins quoi. Donc, faut bien qu'ils se défendent, faut bien qu'ils se défendent.

A : C'est sûr.

B : C'est une activité comme un autre hein. Et c'est pas normal que ces gens-là, ils portent à eux-seuls le...

A : Ouais ouais, je comprends, c'est clair.

B : Voilà, donc y'a un enjeu très important économique quoi... 500 000€ c'est rien quoi. Pour moi, c'est une goutte d'eau. Bon, c'est difficile de faire déclarer aux gens... Mais c'est impressionnant quoi, c'est impressionnant.

A : Et est-ce que du coup, il y aurait éventuellement d'autres animaux que vous voudriez faire passer nuisible et qui passeront jamais, ou... ? Etcétera...

B : Euh non, nous la liste nous va parfaitement bien. C'est moi qui ai fait passer la martre et le vison d'Amérique « nuisibles » sur le département. Et pas par...

A : Oui, c'est parce que vous l'avez constaté. Enfin, les problèmes qu'il y avait.

B : Les problèmes et toutes les remontées de mes gars quoi. Le premier c'était en 1997 je crois, le vison d'Amérique, c'est un fléau hein, c'est un fléau. Et donc on a, nous, averti l'administration pendant un ou 2, 3 ans en disant « attention, attention, attention, attention ». Et effectivement donc ils l'ont très bien compris, et ils l'ont fait passer nuisible, et aujourd'hui,

Antoine LABÉ

le vison d'Amérique est nuisible sur l'ensemble du département français. Tu vois ? La martre c'est pareil, on s'était rendu compte, on s'est rendu compte nous d'un changement de comportement de la martre, qui il y a 30 ans, on la trouvait que en haute montagne, et aujourd'hui, on la trouve partout.

A : D'accord.

B : Donc il y a eu un changement de... Quelque chose... Je ne suis pas scientifique, donc nous on ne fait que constater. Mais effectivement donc la martre on l'a fait revenir. Et après le ministère nous a enlevé la belette, nous avait enlevé le putois. Par contre à chaque fois qu'on a un dégât, nous on le marque, pour prouver si tu veux que...

A : Ouais ouais.

B : Voilà. Si tu veux y'a deux discours. Y'a un discours très écologiste qui dit « faut rien toucher ». Sauf que moi, j'ai le ministère de l'environnement, j'ai la DREAL, j'ai... Tout le monde m'appelle pour des opérations comme sur le vison d'Amérique... Donc tu comprends bien qu'il y a un problème... Donc on nous appelle pour des opérations spécifiques ... Et je leur dis toujours « écoutez les gars, vous êtes bien gentils mais d'un côté vous nous mettez des coups, d'un autre vous nous payez »... Aujourd'hui y'a une grosse opération sur le département sur le blaireau, par rapport à la tuberculose.

A : D'accord.

B : Donc on s'est rendu compte que le blaireau donc, était porteur de la tuberculose. Et infectait tout le cheptel bovin.

A : D'accord.

B : Mais un truc terrible. Et donc là du coup on a appelé les piégeurs, on était les seuls capables. Et si on est pas là, cette opération elle est morte. Donc c'est ce que je leur dis, « attention, vous trompez pas, pourquoi d'un côté vous m'appelez pour le vison d'Amérique, pour le blaireau pour toutes ces opérations »... Et là pareil, y'a une opération sur la vallée de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Baïgorry, ils peuvent appeler personne, et d'un autre côté on nous met des coups. Donc je leur dis « attention, vous trompez pas »...

A : Ouais ouais, c'est sûr.

B : « La preuve, c'est que vous reconnaissez qu'il y a problème sanitaire pour le blaireau et problème invasif pour le vison d'Amérique quoi, voilà ». Donc on est très au fait, parce que mes gars ils sont tout le temps sur le terrain si tu veux, donc ça ils le comprennent bien quoi.

A : Ouais. Et les arrêtés préfectoraux, ça se décide comment ? Parce que du coup, il doit y avoir des différences régionales et tout ça... C'est vraiment en fonction de ce que vous relevez, etcétera ?

B : Ouais, exactement. C'est l'une des particularités du territoire français. Jusqu'à aujourd'hui si tu veux c'était chaque département qui faisait ses propres arrêtés. Donc y'a des commissions en ... Je vais être obligé de leur donner à manger [aux chiens], parce que c'est vraiment l'heure, à 5h c'est terrible...

A : Pas de problème...

B : Ils ont pas besoin de l'horloge... Ils vont m'emmerder... Attends...

Entretien 2 : piégeur et chargé de mission à la FDC 64, 02/06/16, 15h :

A : Donc moi je suis étudiant à Pau en Master de Géographie et dans le cadre de ma formation je suis amené à travailler sur l'idée de « sauvage », le concept de « sauvage » et spécifiquement sur la faune sauvage et donc j'ai choisi d'entrer par l'angle des piégeurs, qui me semblent très impliqués dans cette relation-là et qui en plus ne sont pas très connus. On connaît pas trop leur logique, pas trop leur façon de comprendre l'espace et de comprendre le sauvage. Et donc c'est pour ça que moi je m'intéresse à ça, à aller voir des piégeurs pour comprendre ce qu'il en est.

B : D'accord.

A : Donc d'abord, si vous pouvez me parler de votre pratique du piégeage, à vous ? Qu'est ce que ça signifie et pourquoi vous y êtes venu ?

B : Hm... La pratique du piégeage... 20 déjà, un peu plus même, 21 ans.

A : Ouais ?

B : En fait j'ai passé mon agrément de piégeur en 95, par... Comment dirais-je... Par nécessité en fin de compte. Par nécessité... Alors... Pour moi, mais également pour mon entourage on va dire, à savoir que moi, j'habitais en milieu rural, et donc confronté en milieu rural à la problématique régulière de dégâts, de dégâts aux élevages... Elevages professionnels mais aussi élevages particuliers. Ca peut être une basse-cour comme ça peut être, des oiseaux d'ornement... Enfin, voilà !

A : Ouais ? Sur vos propres élevages ?

B : Enfin, oui, chez moi, chez mes parents du moins, à l'époque, on avait régulièrement des dégâts, des attaques, et puis surtout dans le voisinage, dans les villages environnants. Donc y'avaient des vieux piégeurs autrefois qui piégeaient, je dirais, sans réglementation, Ils piégeaient comme tout le monde piégeait dans les campagnes autrefois, tant pour se défendre que pour... Il faut pas oublier que notamment les animaux à fourrure en hiver étaient une source de revenus pour les ruraux, puisqu'une fois tannées, les peaux étaient vendues à des pelletiers qui achetaient ça bon prix et donc ça permettait aux petites gens, les paysans etcetera de se faire un petit peu quatre sous. Donc ce piégeage là il a disparu petit à petit, parce que la fourrure est tombée en désuétude même si elle revient un petit peu aujourd'hui sous d'autres formes, donc ce piégeage disparu également parce que la réglementation sur le piégeage est apparue. C'est que les choses ont évolué. Et donc du coup ces vieux piégeurs ont laissé tomber. Et c'est vrai qu'à partir des années 80 on a commencé à connaître de nouveau des problèmes de dégâts. Mes parents m'expliquaient qu'autrefois y'avait pas de souci, du moins y'avait toujours des soucis, des attaques de prédation mais y'avait toujours au village deux, trois piégeurs qui intervenaient. Mais à partir des années 80 ces gens-là, le temps faisant son œuvre, ont cessé leur activité, et il y a pas eu de relève. Et il y a eu des problèmes pour des dégâts etcetera. Et moi j'avais une sensibilité particulière par rapport l'environnement etcetera, et ça m'embêtait de rester sans réagir parce que je voyais se développer des comportements parallèles préjudiciables tels que l'emploi de pièges prohibés ou pire l'emploi du poison. Parce qu'il y a rien de plus facile que de mettre du poison et puis basta. On règle le problème de manière anarchique mais malheureusement efficace. Voilà donc je me suis dit plutôt que de laisser les gens sans solution et puis les laisser faire n'importe quoi, mettre des vieux pièges et attraper des chiens, des chats ou que sais-je encore, ou mettre du poison je vais passer mon agrément de piégeur comme ça déjà je pourrais intervenir chez moi et

éventuellement dans le voisinage si besoin. Et voilà, j'ai passé cet agrément tout simplement comme ça.

A : D'accord.

B : A l'âge de 20 ans. Et c'est vrai que depuis lors j'ai été régulièrement sollicité. Maintenant je le suis moins parce que je suis un peu moins disponible et d'autres ont pris le relais. Et finalement ça a été quelque chose avec le recul d'intéressant parce que ça a permis de régler les problèmes en douceur entre guillemets, je mets plein plein de guillemets sur ce terme, parce que pour la bestiole qui se fait attraper, ça finit mal, ça finit pas en douceur. Mais néanmoins ça permet d'arrêter tout de suite le problème et d'éviter qu'on ne dérive sur des solutions beaucoup moins académiques. Donc enfin de compte, le piégeage moi avec le recul, parce que bon, j'ai quand-même fait une formation en matière d'environnement etcetera qui fait que bon, moi le piégeage c'est pas un objectif en soi c'est vraiment à utiliser quand il y a besoin avec parcimonie. C'est vraiment un moyen de lutter contre des dégâts et en aucun cas un moyen de régulation des espèces. Du moins tel que le piégeage est réglementé et intervient aujourd'hui. Bon la réglementation, elle est relativement complexe, c'est vrai que des fois on peste, on râle un peu mais elle est quand-même relativement bien faite, elle a une logique du moins, le piégeage doit être le plus sélectif possible, pour ne pas cibler des espèces non-classées nuisibles et surtout, y compris pour les espèces classées nuisibles, la réglementation est telle qu'en fin de compte on ne va pas s'attaquer à une espèce en tant que telle mais on va s'attaquer à l'individu ou aux individus de cette espèce qui vont commettre des dégâts. Pour une raison simple par exemple, parce que la réglementation impose quand on pose un piège, d'aller lever ce piège tous les matins. D'accord ? Et même pour certains pièges, c'est encore plus précis que ça, plus rigoureux, puisqu'il faut le visiter dans les deux heures qui suivent le lever du soleil. Autant vous dire qu'en été, à 8h, l'échéance est passée. Donc voilà, ça va très vite. Ce faisant, il est concrètement inenvisageable de penser s'amuser à piéger partout au milieu des bois, pour attraper je ne sais quoi, des pies, des renards, des martres. C'est absolument impensable, déjà on va cramer du gasoil et puis on a pas le temps de visiter des pièges comme ça. Donc en fait on va piéger en périphérie des zones habitées ou même carrément dans les zones habitées selon les espèces. Ce qui veut dire qu'on va réguler en quelque sorte ou éliminer, puisque c'est la finalité, les individus de renards, de martre ou que sais-je encore, qui vont effectivement venir au contact de l'habitat humain, des intérêts

humains, agricoles etcetera. Pour autant on ne touche pas les cœurs des populations. Qui eux restent dans leur milieu entre guillemets. Bon l'habitat humain fait plus ou moins partie de leur milieu ou est en périphérie de leur milieu pour certaines espèces. Mais en tous les cas, quand on piège une martre qui est venue étrangler des volailles dans un poulailler ou des pigeons dans une volière d'ornement, ma foi on va attraper cette martre là mais on ne va pas toucher au cœur de population de martre qui lui reste dans les bois etcetera, qui continue à manger des mulots, des campagnols, des petits oiseaux, des écureuils ou ce qu'elle veut. Donc dans ce sens moi le piégeage ça me va très bien parce que j'ai une sensibilité environnementale assez poussée malgré tout je ne vis pas au pays des Bisounours pour employer des termes un petit peu simplistes. Donc voilà il m'arrive aussi effectivement de réguler par la chasse ou par le piégeage certaines espèces animales, et donc ça, ça me va bien parce que je sais que quand j'attrape une martre ou deux ou trois ou cinq martres sur l'année, au village ou dans les villages environnants, l'espèce martre elle est absolument pas impactée par ce piégeage parce qu'il est ciblé uniquement autour des habitations, autour des élevages.

A : Ouais. Y'a des relevés ou je sais pas qui évalue les populations, ou les impacts justement sur les populations ?

B : Ouais, ça c'est plus difficile... L'ONCFS a tenté des études mais bon, ce sont des espèces par définition extrêmement discrètes. Et autant on peut procéder à des comptages, des estimations sur des espèces comme les ongulés, à la limite aussi un petit peu sur des espèces comme le renard, ou des espèces qu'on voit la nuit notamment dans des comptages avec des sources lumineuses etcetera, autant les mustélidés sont extrêmes discrets ou difficile à apercevoir, donc on va trouver les indices de présence, donc va pouvoir déterminer une présence mais absolument pas une densité. Néanmoins on a des tendances qui se dégagent, on a des documents très intéressants, de l'ONCFS que vous pouvez peut-être récupérer, ce sont les carnets de bord, les carnets de bord de l'ONCFS, qui sont relativement bien documentés depuis 2001 si je dis pas de bêtise. Les carnets c'est une démarche toute simple et intéressante. Chaque fois que les agents de l'ONCFS voient un animal, donc un mustélidé ou un petit carnivore mort ou vif, ils le notent, ils notent la commune. Donc ça permet comme ça d'avoir encore une fois, non pas une densité mais une idée de l'évolution de l'aire de répartition. Et c'est comme ça qu'on se rend compte, et également par les relevés des piégeurs, qu'une espèce comme la martre par exemple a progressé sur le département depuis les années

80. La martre n'était pour ainsi dire présente dans le département du moins que sur le massif montagnard. Aujourd'hui elle est très largement installée en plaine puisqu'on en prend de plus en plus dans des boîtes en piégeant des fouines ou des ragondins au bord des cours d'eau etcetera, ou des visons d'Amérique. On prend régulièrement des martres dans des endroits où on n'en voyait pas. La genette également qui est une espèce protégée, que régulièrement on piège, nous on la capture dans des pièges, c'est pareil on l'a vue progressé assez fortement dans les années 90 surtout sur l'Ouest du département, jusqu'à la côte basque. Voilà ça ce sont des tendances, on voit, c'est du factuel. C'est du factuel, parce qu'on en trouve de plus en plus dans nos cages, des genettes, bon on est super content, on fait une jolie photo et on les renvoie. Après déterminer une densité, ça c'est totalement illusoire.

A : D'accord. Et est-ce que éventuellement cette augmentation, cette évolution à la hausse de l'aire de répartition c'est pas aussi qu'il y a peut-être plus de piégeurs et donc plus de relevés ?

B : Non parce que le nombre de piégeurs il est assez constant, le piégeur agréé il est en augmentation constante bien évidemment. Dans le département il y a à peu près, un peu plus de 4000 numéros d'agrément délivrés depuis 1987. Néanmoins sur ces 4000, allez, s'il y a 300 piégeurs réellement actifs, c'est vraiment le grand maximum. Sur ces 4000 depuis 1987, vous doutez bien qu'un grand nombre personnes sont décédées, d'autres ne piègent plus parce qu'elles sont trop âgés, sur ces 4000 il y en a également beaucoup d'étudiants qui ont passé l'agrément, en BTS agricole, BTS en protection de la nature, etcetera, et donc ces jeunes-là ne piègent pas forcément parce que soit ils sont encore dans les études, soit ils rentrent tout juste dans la vie active, ils sont à fond, ils ont pas le temps et dans le reste on a aussi des gens qui ne piègent pas parce qu'ils avaient passé l'agrément pour voir ce que c'était, mais bon finalement ils ont pas accroché. Bon an mal an, si on a 300 piégeurs vraiment actifs, c'est le maximum. 550 communes dans le département, ça fait en moyenne même pas un piégeur par commune, donc la pression elle est réellement pas très élevée. Et encore une fois en plus elle est vraiment, comment dirais-je, cantonnée pour l'essentiel au niveau des zones anthropisées.

A : Donc finalement le piégeage il intervient beaucoup à la frontière des zones agricoles et...

B : Du sauvage et du domestique.

A : Et oui. C'est vraiment ça.

B : Bien-sûr. Complètement. Alors je vous dis pas que effectivement, il peut y avoir un ou autre piégeur qui peut aller poser un piège au milieu des bois pour attraper un renard ou...

A : Alors on m'a dit, je crois qu'il m'a dit que c'était interdit [le Président de l'Association Départementale des Piégeurs des Pyrénées-Atlantiques] ?

B : Le renard non, c'est les mustélidés.

A : Ah d'accord ok.

B : C'est pour ça que je vous disais que la réglementation est bien faite. Non seulement on doit visiter les pièges de matin de bonne heure, donc on va pas le faire s'ils sont trop loin, mais en plus les mustélidés on a le droit de les piéger qu'à moins de 250m des élevages etcetera. Le renard non, le renard on peut aller au-delà, la corneille également. Donc là effectivement quand on a des dégâts agricoles, des dégâts sur les semis notamment, de corneilles ou autres, on va piéger dans les habitations, on va piéger là où se trouvent les dégâts, forcément. Ca, ça peut arriver. Mais bon voilà, ce sont des oiseaux qui sont relativement mobiles, qui ne se laissent pas leurrer hyper facilement. Et après bon an mal an, le nombre de captures relevées par l'association des piégeurs, il faiblit pas quoi. Il est même plutôt en augmentation avec une pression de piégeage à peu près constante, à peu près équivalente. Après il n'y a pas d'inquiétude particulière, pour ces espèces-là, de toute façon elles ne sont classées nuisibles qu'au vu d'un certain nombre de critères, qui sont épluchés, partagés avec l'administration, la fédération des chasseurs, l'association des piégeurs quand il y en a une dans le département, les associations naturalistes, le Parc National, l'ONF. Bon voilà, tout le monde se met autour de la table, on regarde et en fonction d'un certain nombre de critères, l'administration a une grille hein, c'est la DDTM en l'occurrence qui peut procéder au classement des espèces. Donc la DDTM passe tout ça à la moulinette et propose de classer ou pas les espèces suivant les dégâts qu'ils commettent notamment ou qu'ils sont susceptibles de commettre, suivant le nombre de factures relevées annuellement... Ce qui fait que sur la liste nationale des espèces susceptibles d'être classées nuisibles, toutes ne le sont pas dans les faits, dans le département. Régulièrement chez nous, le geai n'est pas classé nuisible, et on ne demande pas non plus à ce qu'il le soit. Quand je dis « on » c'est les piégeurs ou les chasseurs on va dire. Ou les intérêts agricoles. Donc le geai n'est pas classé nuisible, la belette non plus. Alors c'est pareil, aucun enjeu en matière de lutte contre les dégâts vis-à-vis de la belette. Les dégâts de la belette c'est

un petit grain, c'est insignifiant. Je sais plus quelle espèce... Le geai, la belette... Le putois. Le putois également n'est pas classé nuisible. Et on ne demande pas non plus à ce qu'il le soit. On commence à en prendre quelques-uns, pas mal à nouveau au bord des cours d'eau. C'est plutôt une bonne nouvelle. C'est un bel animal. Bon ils le sont tous de toute façon, même le renard. Magnifique animal, rusé, intelligent, tout ce qu'on veut. Voilà. Donc on fait ça vraiment avec... avec le plus de justesse possible je dirais. Parce qu'on sait très bien aussi qu'on est constamment surveillés, et c'est normal. Pour pas qu'il se fasse n'importe quoi, n'importe comment, n'importe où. Donc on a intérêt à faire en sorte que les piégeurs soient le plus réglo possible. Parce que c'est comme dans une classe, si y'en a un qui fait l'andouille, c'est tout le monde qu'est puni. Là c'est pareil, si on a des piégeurs qui commencent à faire n'importe quoi c'est tout le monde qui sera puni parce que la réglementation se durcira davantage...

A : Ok. Et alors concernant la DDTM, y'a quelqu'un qui s'occupe de ça en particulier, un nom ?

B : Oui. Oui, ça va être M. Prince. Jean-Marc Prince. Que vous pourrez contacter au 05 59 80 87 81. La DDTM n'est pas loin de la fac, 1km. Vous voyez où c'est ?

A : Non.

B : Quand vous êtes la fac, vous voyez le rond-point de la maison de l'agriculture ?

A : Oui. Ah mais oui, exact.

B : C'est de l'autre côté. Voilà donc c'est juste là, y'a des barres-là, et c'est là.

A : Oui donc vous me disiez que c'est quand même de « beaux animaux ». Est-ce que vous pensez que le rapport des piégeurs à la faune, à l'animal, est assez semblable à celui du chasseur ou est-ce que c'est quand-même un rapport qui est différent ?

B : Déjà régulièrement, les hommes sont les mêmes. C'est-à-dire que les chasseurs sont aussi piégeurs. Les piégeurs sont aussi chasseurs. Alors c'est pas une constante. On a des piégeurs non-chasseurs. Ces gens-là en règle générale ce sont des agriculteurs qui ne sont pas chasseurs parce qu'ils ont pas le temps, parce que... Pour plusieurs raisons, mais par contre ils sont confrontés régulièrement à des problèmes de dégâts, sur leurs élevages ou sur leurs cultures et ces agriculteurs lorsqu'ils n'ont pas près de chez eux un bénévole qui gère, bonne poire, qui veut bien intervenir pour régler le problème, ils n'ont pas d'autre choix que de passer eux-même l'agrément et de piéger. Donc là on est vraiment dans une approche... comment je

dirais... Un peu concurrentielle quoi. C'est-à-dire que l'agriculteur lui ce qui l'intéresse, lui qu'il ait des renards, des corbeaux ou autres, il s'en fout, lui ce qu'il veut c'est pas avoir de dégâts. Donc s'il a un renard qui vient régulièrement lui attaquer ses élevages de volailles et on en a de plus en plus, des élevages de volailles en plein air, des élevages labellisés en fait. Il est bien évident que les renards ne vont pas attaquer les poulets en prostration ou les malheureuses poules que l'ont a vu dans l'Ain entassées dans les cages [en référence à la vidéo de l'association de défense des animaux L214]. Celles-là je pense qu'elles auraient été plus heureuses de se faire manger par des renards.

A : C'est sûr.

B : Par contre les renards vont attaquer effectivement les élevages vulnérables, c'est-à-dire les élevages en plein air. Et comme de plus en plus les cahiers des charges, que ce soit bio ou label, imposent un plein air non-clôt, il faut avoir des animaux élevés dans les conditions les plus naturelles possibles... Bien évidemment, c'est le supermarché quoi. C'est open-bar. Les renards, les chats, les chiens, les fouines, tout ce petit monde vient se servir. Donc là faut savoir ce qu'on veut, soit on veut manger du poulet qui ressemble à du poulet et on a pas le choix, il faut intervenir un minimum, soit on dit, non après tout, l'homme il faut plus qu'il touche aux renards, etcetera, ok mais ça veut dire qu'à ce moment-là, on bouffe du poulet en batterie quoi. Et là c'est sûr qu'on a plus de problèmes de dégâts. Donc là c'est un peu un problème... presque philosophique. Donc ces gens-là effectivement ils piègent par nécessité, autour de chez eux. Et donc pour eux, un renard de moins c'est des dégâts en moins. Donc ils le prennent comme ça. Après c'est pas des gens qui sont passionnés par le piégeage ou quoi.

A : C'est extrêmement utilitaire quoi.

B : C'est utilitaire exactement. Ca veut dire que si le dégât s'arrête le gars il va pas s'emmerder à faire un km pour aller poser un piège au milieu des bois voir si des fois il y aurait pas un renard... Après on a quelques piégeurs vraiment passionnés, qui se prennent au jeu. Parce que c'est vrai que suivant les espèces qu'on va rechercher et singulièrement le renard, la ruse et surtout la méfiance de cet animal c'est pas une légende, et c'est vrai que quand on se frotte à un renard bien retors à un moment donné il peut y avoir un côté un peu challenge. « T'es plus malin que moi je vais finir par t'avoir », etcetera. Et je vous rassure, c'est pas toujours le piégeur qui a le dernier mot. Y'a des renards, même des fouines ou des... qu'on ne prendra

jamais dans un piège. Je dis bien jamais. Dans lesquels on essaie 36 000 stratagèmes différents et qui les contournent tous parce que visiblement ils voient avec leur pif. Et on a beau prendre toutes les précautions qu'on veut, ils éventent toujours le dispositif et même si on enterre des appâts etcetera, ils vont toujours contourner, le rater par côté, sans déclencher les pièges, ou final si y'a aucune possibilité d'accéder à l'appât ils vont abandonner. Donc ça, là voilà il peut y avoir aussi un côté un peu stimulant. Néanmoins l'intérêt et l'immédiateté des intérêts reprend vite le dessus, c'est-à-dire que quand on a un renard qui nous fait tourner en bourrique pendant 4, 5, 6 nuits d'affilée, quand on n'arrive pas à prendre et qu'à côté de ça on a des voisins qui klaxonnent parce qu'eux ils sont attaqués, bon bah ce renard on laisse tomber et on va à l'essentiel quoi.

A : Et alors ça me fait penser, vous disiez tout à l'heure si j'ai bien compris, que le renard on pouvait aller le piéger beaucoup plus loin que dans les zones de...

B : Oui, y'a pas de distances réglementaires.

A : D'accord et du coup c'est quel type de dégâts, le piégeage loin des zones anthropisées, à quoi ça répondrait en fait ?

B : Ah bah ça répond toujours aux dégâts sur les élevages.

A : D'accord, c'est préventif quoi ?

B : Ouais, ça peut être curatif aussi. Parce que le renard qui va venir faire des dégâts ici, le domaine vital du renard, suivant... suivant les habitats bien évidemment, c'est entre 200 et 600, 800 ha, en gros. Donc un renard qu'est venu attaquer l'élevage de Dupont, il peut très bien crêcher pendant la journée à 1 km de là. D'accord ? Et si effectivement le piégeur n'arrive pas à le prendre sur l'élevage parce que comme on est près de l'élevage, le renard se méfie, etcetera, par contre effectivement à 1 km, si en se promenant il a trouvé des terriers avec des plumes de poules, ce qu'on veut, il sait que le renard vit là-bas donc il peut très bien poser un piège là-bas. Mais néanmoins ça va jamais très loin malgré tout parce que je vous ai dit il faut visiter les pièges le matin, si on piège loin des zones anthropisées, notamment le renard, avec des appâts, on a des chances d'attraper un sanglier aussi par exemple, donc là c'est moins rigolo. Quand vous arrivez le matin et que vous avez un sanglier qui vous regarde et qui casse des noisettes comme on dit, en claquant des dents, c'est pas très motivant, donc pour éviter

ces écueils, en fait on piège en général, y compris le renard, très près des bâtiments. Parce qu'on sait très bien que la nuit quand on dort il a absolument aucune inquiétude à venir près des bâtiments quoi. Y'a pas de souci. Je vais vous montrer, je dois avoir quelques vidéos par là sur le piégeage, si j'en trouve... Voilà. Alors ici par exemple, vous avez un camion qui vient livrer de l'aliment en fait sur un élevage, des céréales. On voit la clôture ici de l'élevage, le bâtiment est juste là. Et ici on voit un petit dispositif, qui est un petit tas de fumier en fait.

A : Oui, j'ai vu le...

B : Vous avez vu le principe. Voilà, sur lequel on va piéger le renard. Vous voyez, ici c'est au bord de la route, le tas de fumier est là, la clôture est là. Vous voyez on voit le bâtiment ici plus haut, donc les renards n'ont pas peur la nuit de venir quand on dort tout près des bâtiments quoi. Le même tas de fumier ici, avec le renard, qui vient chercher les appâts qu'on lui a mis. Si il reste des appâts du moins, parce qu'il avait pratiquement tout mangé. Donc là le piège est tendu en plus. Et puis le renard s'est loupé, parce que ça arrive. Et comme il y en a pas beaucoup il revient pour voir si y'en a pas d'autres. Et là hop, il se manque. Et voilà, il est parti, ça va très vite. Donc vous voyez, on gagne pas toujours. Ici on le voit. Voilà ici on devine le piquet de clôture du parc. Le tas de fumier, vous voyez le renard il est dedans, tranquille. La nuit quand on dort ils ont pas peur, et pourtant sur l'élevage y'a des chiens, y'a tout ce qu'il faut. Mais lui le renard il est pas inquiet il a tout le temps, donc il se poste, à quelques dizaines de mètres, il sent, il regarde, il voit si les chiens sont là où si les chiens dorment. Et puis il approche et en avant. Voilà, donc de ce côté-là, c'est pour ça qu'on piège justement tout près des élevages parce que ça évite notamment de prendre un sanglier. Là voilà, il vient chercher des appâts qu'on lui met. Voilà, il a pris un canard, au revoir et merci. Parti sans payer... Après, sur un élevage, alors là, ici... Je peux vous montrer des vidéos de renards relativement méfiants. Donc là vous voyez le dispositif appâté. Là y'a pas de pièges, y'a juste des appâts, mais pour autant le renard il se méfie, il rentre pas dedans comme un éléphant quoi. Il se méfie parce que c'est un dispositif nouveau, qui l'intrigue, donc même si il sent les appâts il va pas y aller comme ça. Vous voyez avec quelle prudence il approche, c'est pas des légendes. C'est vraiment... Mais certains, ils s'en tiennent là et ils se barrent, on les revoit plus. C'est assez rigolo de les voir faire. Bon j'ai fait ces vidéos pour m'amuser hein, pour essayer de comprendre un peu comment ils fonctionnaient, c'est vrai que c'est assez pédagogique. Donc après il va essayer de contourner. Il monte carrément sur le fer à cheval, sur le tas de fumier

en fer à cheval, alors qu'il pourrait rentrer dedans, ça serait beaucoup plus simple, beaucoup moins casse-pipe. Mais non il essaye de trouver une solution pour faire le tour. Pourtant il est tranquille, c'est la nuit, tout le monde dort, y'a pas de piège, y'a rien. Mais au cas où... Voilà. Donc il y a plusieurs vidéos comme ça.

A : C'est intéressant.

B : Oui oui, c'est intéressant. Après là, là y'en a qui finit par s'attraper. Voilà. Donc toujours pareil, sur le qui-vive malgré tout. Il revient. Et celui-là il finit par se faire avoir. Après l'avantage c'est que des pièges sélectifs, non vulnérants, donc ça c'est primordial parce que si on prend un chien, un chat il est pas blessé, on peut le relâcher quoi. Et c'est ça qu'est intéressant. Là il fait un saut, hop. Ca va très vite, on voit rien en fait.

A : Et là il est pris ?

B : Là il est pris, on va le voir sur la vidéo d'après là.

A : C'est un collet qu'il a ?

B : C'est un lacet à la patte. Donc en fait, là pour avoir plus de force, il prend le lacet dans les dents, et puis il tire en arrière. Et y'a un poids qui est attaché pour qu'il aille pas trop trop loin. Et donc après il se pose, là il est sur un champ de maïs, il se pose et il bouge plus. Et donc ici, on va voir quelque chose bouger à un moment. En principe... Voilà ! Donc vous voyez autour des élevages y'a jamais un renard, y'en a toujours plusieurs... Et sur un élevage comme ça on prend... Une vingtaine de renards chaque période hivernale, sans forcer quoi. Et c'est régulier d'années en années. Et pour ça, la nature a horreur du vide. Alors j'ai chassé le renard à un moment donné, je le chasse plus parce que j'ai pas forcément le temps, c'est un très bel animal de chasse aussi, extrêmement rusé... Vous voyez on le voit là, on voit les yeux ici...

A : Ouais.

B : Animal extrêmement rusé... Et donc quand je chassais le renard, avec un vieux chasseur pour le coup, un vieux piégeur, qui est parti maintenant, c'était dans les années 90. En fait on s'était mis à chasser le renard et à piéger par nécessité parce que comme je vous disais tous les vieux piégeurs avaient arrêté, et donc les gens se plaignaient de plus en plus de dégâts etcetera. Et les premières années effectivement on avait attrapé vraiment beaucoup de renard. Que je dise pas de bêtises, mais... 40, 50 renards sur une saison. Et on trouvait des nichées de

en moyenne trois jeunes. Et à partir du moment où on a commencé à mettre un coup de pression sur le renard, à le chasser et bah on a vu la taille des portées augmenter. C'est-à-dire que quand on a eu pris 40 ou 50 renards pendant deux, trois saisons consécutives, on a commencé à trouver des nichées non pas de 3 ou 4 renardeaux, mais de 5, 6 voire 7 renardeaux. En fin de compte notre nombre de prises sur une année sur l'autre était constant, il n'a jamais diminué. Donc en fait c'est une espèce qui s'adapte également à l'offre alimentaire que lui propose son environnement. Donc en fonction de la capacité trophique de son milieu, il va s'autoréguler. La nature est bien faite. Il va avoir des portées plus ou moins importantes suivant les années. Et donc de cette manière-là effectivement on a jamais constaté de baisse du nombre de renards sur le territoire que ce soit par les comptages qu'on fait par la nuit ou par les tableaux de chasse ou de piégeage. Il faudrait bien évidemment... C'est totalement idiot ce que je vais dire, mais si on voulait vraiment avoir un impact sur la population de renard, c'est qui n'est pas le but encore une fois, le but c'est vraiment de lutter contre les dégâts, il faudrait le piéger, enfin entre guillemets, à temps plein, ne faire que ça, aller les chercher partout en tout lieu, piéger avec tout type de piège, l'empoisonner, les tirer la nuit, que sais-je encore. Evidemment c'est pas le but et puis deux, c'est pas possible, bien heureusement. Tout ça pour dire que les animaux s'adaptent aussi. Donc on va par notre action, on a vraiment pour objectif de soulager une pression de prédation, à un moment donné et à un endroit donné mais on sait très bien par contre que c'est un puits sans fond, parce que la nature a horreur du vide. C'est-à-dire que, on sait pertinemment que quand on a enlevé 2, 3, 4 renards autour d'un élevage en hiver, à la fin de l'été suivant les jeunes des environs qui vont s'émanciper, qui vont quitter les adultes, vont prendre la place. La nature a horreur du vide donc ils vont venir s'installer là et on sait très bien que l'hiver suivant on en prendra autant. Donc quand on dit ça aux éleveurs ils le prennent pas forcément bien parce qu'ils nous disent « mais ça sert à rien qu'on piège alors ». Mais non, ça sert pas à rien parce que quand tu pièges effectivement tu te rends compte que tu as moins de dégâts. Mais par contre, tu sais que...

A : Ca va continuer quoi.

B : Oui voilà, ça sera quelque chose à mener régulièrement si tu veux effectivement continuer à ne pas avoir ou à ne pas trop avoir de dégâts, parce que zéro dégât, ça n'existe pas, y'en a toujours.

A : Finalement le piégeage il est intrinsèquement lié au monde agricole ?

B : Ah de plus en plus. Le monde agricole ou... On intervient aussi chez les particuliers, comme on disait hein, pour les attaques sur des basses-cours, que ce soit de renards ou de pies, de corneilles, qui vont attaquer les volailles, que ce soit pour une fouine qui a étranglé des perruches dans une voilière ou... Voilà. Ou une fouine qui a pris ses quartiers dans un grenier ou dans des combles d'habitation, qui empêche les gens de dormir la nuit. On intervient aussi en milieu péri-urbain, voire urbain carrément, ça arrive aussi. Mais le gros essentiel effectivement de l'activité, c'est tourné vers le monde agricole. Et encore une fois, le piégeage, c'est un acte bénévole, nous quand on intervient chez des agriculteurs on ne demande rien, on n'est pas payé, on fait ça pour rendre service et à la limite si on n'aime pas le gars, on va pas chez lui et voilà... Mais on le fait surtout parce qu'on ne peut pas laisser ces gens sans solution encore une fois, ou quand ils font n'importe quoi. Il faut pas qu'on retrouve après des pièges à mâchoires, tendus autour des élevages, où va se prendre n'importe quel animal, un chien, un chat, ou que sais-je encore. Ou des pièges à chouettes ou à buses comme ils mettaient autrefois posés sur des poteaux... Ca pour nous c'est pire que tout. Enfin non, le pire c'est le poison. Mais c'est à peu près du même niveau. Donc c'est vraiment pour répondre à cette problématique-là.

A : Ok. Et oui, je trouvais intéressant ce que vous disiez sur le renard, qu'il y avait un côté un peu « challenge »...

B : Ah oui oui. Avec certains animaux, oui, des fois c'est...

A : Du coup c'est intéressant parce qu'on passe d'un rapport strictement utilitaire à aussi une approche aussi un petit peu plus loisir pour certains, on dirait.

B : Oui. Ca peut être le cas, ça peut être le cas. Mais, c'est pas l'entrée première en fait. Parce que on va vraiment... C'est vrai que quand on intervient sur un élevage et qu'un renard nous donne du fil à retordre, on se prend au jeu, qui va être le plus malin... Voilà. Pour autant, spontanément, si on n'est pas appelé, on va pas forcément aller poser des pièges au milieu des bois pour voir si y'a un renard qui traîne, si il va être plus malin que nous, ou quoi. Y'en a vraiment pas beaucoup qui s'amusent à ça. Je pense, pour les raisons que je vous ai exposées, déjà au milieu des bois on s'expose à attraper des sangliers, deux, notamment en période de chasse on s'expose à attraper des chiens aussi, bon le chien il est pas blessé hein, c'est pas un souci, mais bon ça fait jamais plaisir, on est pas là pour attraper des chiens. Donc pour ces

raisons on va vraiment se cantonner là on nous appelle et là où y'a un besoin. Mais c'est vrai que quand on nous appelle et qu'on a affaire à un renard qui a le bac, comme on dit, quelque fois c'est une peu... ça peut être assez sympa de batailler avec lui.

A : D'accord. Et alors du coup, sur les actions que vous menez en milieu urbain, qu'est-ce que... ça peut donner quoi par exemple ? Quel type de dégâts, quels types d'espèces ?

B : Alors c'est essentiellement... Ca peut être le renard, ça arrive, c'est pas rare, y compris en milieu urbain, y'a des gens qui ont des petits poulaillers ou comme ça qui sont visités par le renard. C'est très souvent la fouine qui rentre dans les combles, les toitures... Voilà. Après, ça va être le ragondin aussi. Si vous faites 200 m, vous allez sur le parking de l'hôpital, y'a un bassin de collecte des eaux fluviales, vous allez voir des ragondins dedans. Voilà. Sur un hôpital... Ca peut être sympa... Mais bon c'est une réalité. Donc le ragondin, avec notamment l'Ousse, la rivière Ousse, qui traverse Pau, qui passe en ville. Qui passe ici là, sous le bois, qui passe sous la route, qui ressort de l'autre côté. Donc on a des ragondins en ville qui rentrent dans les jardins. On a été appelé plusieurs fois, Avenue Philippon, par-là derrière, par des gens qui avaient des ragondins, certains dans la piscine des enfants. Donc au début ils trouvaient ça rigolo et puis quand ils ont entendu dire que le ragondin pouvait avoir amené des maladies mortelles telles la leptospirose, là ils ont beaucoup moins rigolé. Donc on leur a dit « mais là c'est pas la peine, là vous jetez l'eau de la piscine, la piscine vous la désinfectez mais vous remettez par vos gamins dedans ». Enfin voilà, ils vont trouer les grillages, ils vont rentrer dans les potagers etcetera. Donc le ragondin, et puis la pie et la corneille également, ça c'est assez fréquent. Donc là ça va être des dégâts sur les potagers, essentiellement. Potagers, on avait des potagers ici en bio qui étaient attaqués, et puis les potagers des particuliers quoi. Et puis les pies et les corneilles qui vont taper dedans et pareil qui vont taper dans les basses-cours, et qui vont emporter les poussins, ou les canetons, comme des rapaces en fin de compte, même si le mode opératoire est pas tout à fait le même, mais le résultat c'est le même. Et les pies, les corneilles, alors quelques fois elles s'en prennent au chien, au chat de la maison. Alors on a beau dire aux gens que faut pas qu'ils s'inquiètent, la corneille va pas tuer le chat, néanmoins, la corneille attaque le chat quand il sort donc le chat il veut plus sortir, il a peur, donc les gens sont pas contents. Ou alors il vient bouffer dans la gamelle du chat, ou alors il vient taper aux carreaux, aux baies vitrées. On a eu ça plusieurs fois aussi, les pies et les corneilles qui défaisaient les joints des fenêtres, des baies vitrées. En tapant et en tirant

dessus. Donc ça c'est un comportement typiquement territorial en fait. Les oiseaux voient leur reflet, ils attaquent. Sauf que les gens sont persuadés qu'ils tapent sur la vitre pour rentrer comme dans Hitchcock quoi. Donc bon on essaie de les rassurer au début mais bon rien y fait, tant qu'on n'a pas attrapé la corneille, les gens psychotent complètement. Ca, ça arrive. Surtout qu'à force de taper sur la baie vitrée elles se mettent la tête en sang et elle continue quand-même. Donc la baie vitrée plein de sang et de boue... Ca rajoute un peu au psychodrame, enfin bref. Donc en milieu urbain c'est surtout des choses comme ça. Après on a des attaques de fouines sur des durites de véhicules. C'était pas ça que vous aviez d'ailleurs comme panne ?

A : J'espère pas...

B : Ca, ça arrive. La fouine est une espèce thermophile, donc notamment en hiver, qui aime bien la chaleur des moteurs de voiture. Donc elle rentre dedans, comme les rats, et puis quand elle trouve un tuyau à ronger, une durite, clac, elle coupe ça. Et le matin on démarre pas. « Qu'est ce qui se passe » ? Puis on cherche, on cherche et effectivement on trouve la durite sectionnée. Voilà c'est des désagréments comme ça... Bon nous ça nous faire sourire entre guillemets, parce que c'est un peu la revanche des animaux on va dire, du sauvage sur le domestique, c'est la campagne à la ville, mais bon les gens peuvent être des fois bien embêtés, et donc ils vont finir par harceler les services de la mairie, qui sont désemparés mais qui veulent répondre parce qu'ils aiment pas que les administrés soient mécontents. Donc ils se tournent vers nous : « est-ce que vous pourriez intervenir chez Monsieur, Madame, y'a une fouine, un renard »... On a eu, sous l'école maternelle de Billère, au Sud de Pau, y'a quelques années... Des renards. Qui avaient niché sous, dans le vide sanitaire sous l'école maternelle en fait. Donc là ça avait été branle-bas de combat, parce que le renard, pareil est vecteur de maladie, notamment l'échinococcose alvéolaire, la gale sarcoptique, la rage bon normalement ici y'en a plus mais bon on sait jamais. Et là c'était affolement général, fallait absolument intervenir pour l'école maternelle. Mais ça se comprend, on peut pas non plus prendre des risques sur le plan sanitaire et Dieu merci les renards ont ailleurs où aller mais bon voilà ce sont des animaux, des espèces qui sont extrêmement opportunistes, blastiques pour certaines, pas toutes, la martre par exemple ne va jamais rentrer dans un grenier ou dans des combles d'habitation par contre un renard, une fouine, ça leur pose absolument aucun problème à vivre dans un milieu urbain et donc parce qu'elles savent qu'elles vont trouver le gîte et le couvert

et donc elles s'habituent de la présence de l'homme et donc on va intervenir pour les repousser un peu en dehors de la cité.

A : Et est-ce que vous avez éventuellement des vents contraires, si je puis-dire, des gens qui sont pas trop... Qui voient le piégeage d'un mauvais œil ou est-ce que globalement la demande...

B : A peu près tous les jours.

A : Ah oui ?

B : Clairement. Oui enfin, tous les jours, enfin j'exagère, mais c'est sûr... Par définition le piégeage c'est une action qui est relativement discrète entre guillemets, qui se fait sans bruit etcetera, et donc à partir du moment où ça se fait discrètement et compagnie déjà c'est suspect. C'est suspect. Le piégeage il a pas toujours bonne presse, encore que les choses commencent à évoluer. Mais bon, dans les années 80 notamment... Sur ma...

A : J'étais une poussière dans l'univers, moi.

B : Voilà. Moi j'étais gamin, je me rappelle y'avait des campagnes, contre la chasse, contre le piégeage, contre tout ce qu'on veut, des campagnes violentes hein, de revendication, de la part de mouvement entre guillemets de défense des animaux, on peut tous se considérer à un moment donné comme défenseurs des animaux d'une manière ou d'une autre, mais bon voilà là c'était vraiment des mouvements extrémistes, et donc qui très habilement ont eu le soutien et le relais aussi d'une certaine presse à un moment donné, de certaines personnalités, du show-biz ou autre et donc y'a eu une campagne très violente contre le piégeage normalement. Des campagnes de désinformation, qui avaient pour but de faire croire aux gens que le piégeage c'était comme autrefois, c'est-à-dire que c'était barbare, non sélectif, qu'on piégeait encore avec des pièges à mâchoires avec des dents grandes comme ça, des animaux avec des pattes cassées qui agonisaient, tout ce qu'on veut. Donc c'était de la totale désinformation puisque ces pièges-là étaient bien évidemment prohibés, même s'il en existe encore probablement dans les campagnes hein, pendus au portail, dans les fermes etcetera, pour autant aujourd'hui ces pièges ils sont plus utilisés quoi. Celui qui les utilise il est vraiment pas à la page parce qu'on a des pièges aujourd'hui tout aussi efficaces et non vulnérants. Donc maintenant les gens ils prennent plus de risque, ils s'embêtent plus. Et donc voilà, il y a eu

effectivement ces campagnes de presse qui ont été très bien orchestrées, faut dire, où les piégeurs ont été un peu traités comme des parias, des gens... des barbares hein, des gens sanguinaires... Que sais-je encore. Voilà, bon moi j'ai pas l'impression d'en être. Il me semble être normal, entre guillemets, voilà j'ai des animaux domestiques, j'ai des chiens, des chats, j'ai des enfants... Et puis... Je ne trouve absolument aucune jouissance quand je mets à mort un animal, même si ça m'arrive par finalité, que ce soit quand je chasse ou quand je piège, ça fait partie d'un acte décidé, réfléchi à un moment donné pour telles et telles raisons, motivé. Partant de là il a fallu ramer. C'est-à-dire que dans les années 80 le piégeage il était vraiment mal barré mais c'est au même moment que nous sur le terrain on se rendait compte que plus on serrait le verrou et plus les gens se rebellaient en fin de compte, et faisaient n'importe quoi sur le terrain. A partir du moment où ils avaient pas les moyens de se défendre légalement, ils le faisaient illégalement notamment avec le poison. Donc c'est dans ces années-là, fin des années 80, début des années 90 que la plupart des associations de piégeurs sont nées en France, pour défendre le piégeage, comme je vous disais en tant que moyen de lutte contre les dégâts et non pas en tant que passe-temps morbide, sanguinaire, ou que sais-je encore. Donc effectivement, aujourd'hui encore y'a des gens qui nous aiment pas, qui n'aiment pas ce qu'on fait... J'allais dire « ce que nous sommes » mais non, pas ce que nous sommes parce qu'on est pas piégeur, c'est pas un métier.

A : Oui... C'est pas un métier.

B : Voilà c'est pas un métier, c'est [le Président de l'ADDPA] qui le dit souvent. On est pas piégeur, on piège parce que y'a un besoin. Donc y'a des gens qui n'aiment pas ça bien-sûr, ça se respecte y'a pas de souci, comme des gens n'aiment pas la chasse, des gens n'aiment pas le foot, des gens n'aiment pas les courses automobiles... Voilà moi aussi y'a des choses que j'aime pas, y'a des loisirs de nature que je considère un petit peu préjudiciables... Mais bon pour autant, voilà, quand le problème est là et que la personne elle est dans la merde, vaut mieux trouver une solution. Et donc il n'est pas rare d'avoir à se confronter à des situations un petit peu cocasses, de gens qui se retrouvent confrontés à des problèmes de dégâts et qui nous disent « ohlala, qu'est-ce que vous pouvez faire, est-ce que vous pouvez intervenir chez moi parce que je suis embêté avec tel ou tel animal qui m'a étranglé mes colombes ou qui m'a tué je ne sais quoi », bon. Et après ces gens-là ils nous demandent effectivement d'attraper l'animal, de l'attraper vivant et d'aller le relâcher dans les bois. Histoire qu'il fasse des dégâts

chez les voisins mais pas chez eux. Donc ça bon, c'est un petit peu facile, un petit peu simpliste comme discours. D'autant que réglementairement on n'a pas le droit de le faire. Puisque la loi nous interdit de déplacer des animaux nuisibles vivants. Nuisibles ou protégés d'ailleurs. Donc on est obligé soit de les relâcher sur place si ils sont pas classés nuisibles, soit de les tuer sur place si ils le sont. Donc bon, voilà. Aujourd'hui on n'a un peu moins mauvaise presse parce que justement les problèmes commencent à se multiplier un petit peu partout. Et la campagne a attiré des néo-ruraux, ils viennent s'installer, ces personnes qui... Alors bon, je caricature un peu, je force un peu le trait mais c'est volontaire, on a souvent des personnes qui considèrent clairement que venir vivre à la campagne, c'est la fête, c'est open-bar. Ils vont laisser courir leur chien, divaguer toute la journée à droite à gauche, parce que justement, pauvre chien, on est à la campagne on va quand-même pas l'enfermer, on va le laisser courir. Mais quand on leur explique que ce chien si on le laisse courir notamment au printemps et en été, il va causer des dégâts, il va déranger la faune sauvage, etcetera, ces gens-là, ils comprennent pas quoi. Ils comprennent pas. Par contre effectivement, quand on leur démontre par A plus B, que ça pose un certain nombre de problèmes, bon là ils entendent un peu mieux. Et ces gens-là, bah c'est la même chose, pour eux la nature c'est un monde idéal qui est en équilibre, qui s'autorégule, que les déséquilibres créés par l'homme, s'il en existe il faut laisser la nature les corriger toute seule... Bon voilà. Malheureusement on leur explique que c'est pas tout à fait comme ça, que l'homme a créé des déséquilibres... Singulièrement quand on parle du renard et qu'on leur explique que l'homme à lui-même éliminer les prédateurs du renard, en l'occurrence facilement le loup voire le lynx, pour se protéger, lui-même. L'homme a éradiqué la principale cause virale du renard qui était la rage, également, parce que dans les années 70 on a vacciné les renards contre la rage, je sais pas si vous le savez.

A : Non...

B : Ouais. Un peu partout en France. On vaccinait, on les a pas attrapés pour les piquer bien sûr, on vaccinait en hélicoptère hein, avec des campagnes de largage d'appâts carnés imprégnés de vaccin, et ça a très bien marché. Le taux de la rage a reculé. La rage n'est plus présente aujourd'hui qu'à la frontière allemande. Donc effectivement on a éliminé les grands prédateurs. Faut pas se faire d'illusion, ils reviendront plus. Enfin ils reviendront en montagne, éventuellement, ça à la limite pourquoi pas, le loup, l'ours, etcetera, enfin l'ours est pas prédateur du renard. Mais le loup reviendra en montagne, le lynx revient aussi en montagne.

Par contre en plaine, faut pas rêver, il reviendra plus. Faut pas rêver on verra plus le loup en plaine. C'est impossible, malheureusement, l'homme a fait sa place. Et donc à partir du moment où l'homme a éliminé les grands prédateurs du renard et sa principale cause de maladie, ce faisant il a créé lui-même un déséquilibre, que le piégeage en fin de compte ne fait qu'écorner sur le haut de l'iceberg. Voilà donc quand on commence à expliquer les choses comme ça, les gens se disent « bah oui en fin de compte », bon c'est pas pour autant qu'ils vont aimer ce qu'on fait ou quoi, mais au moins ils vont le comprendre. Donc on essaye d'expliquer, effectivement que ces choses-là sont des réalités, sont des faits, et qu'il faut aussi être présent pour répondre et pas laisser les gens sans solution. Après il y a effectivement des vols de pièges, des dégradations. Mais ça va plus loin. Donc y'a eu quelques actes malveillants comme ça, de piègeurs qui se font voler leur piège sur le terrain ou autre, mais on n'a jamais eu de problème de confrontation directe ou de... comment dirais-je... de gens qui vont aller se plaindre dans une mairie ou à la gendarmerie, ou auprès de l'administration parce qu'il y a des piègeurs, parce que malgré tout ils savent que c'est une activité légale, encadrée etcetera, et donc à partir du moment où c'est légal, y'a pas à batailler, c'est légal, c'est légal. Le tout c'est que voilà, ce soit bien encadré. Et à côté de ça, nous les piègeurs et chasseurs, on fait en sorte de passer les bons messages auprès des piègeurs agréés de telle sorte que si effectivement y en a un qui s'écarte de la règle et qui fait n'importe quoi, c'est-à-dire qui va poser un piège par exemple et qui va aller le voir tous les trois jours, ou qui va mettre un piège et puis, une cage mettons, et puis si ils attrapent une genette ou un hérisson, au lieu de le relâcher il va lui mettre un brin, bon ces gens-là par contre s'ils se font froter, nous on leur tombera dessus aussi. Et on sera partie civile parce qu'il est hors de question de laisser quelques comportements irresponsables porter tort à toute une corporation quoi. « Corporation » j'aime pas trop ce terme parce que c'est un peu, un peu clanique, et c'est ni un clan, ni une secte, c'est des gens bénévoles, des gens normaux entre guillemets, qui vivent et qui travaillent, et qui pour X raisons, décident à un moment donné de s'investir pour régler les problèmes dans leur environnement immédiat.

A : D'accord, bon très bien. Bon j'ai une autre question, bon ça m'intéresse, mais je sais pas si vous allez pouvoir y répondre directement. Par rapport à la... Je sais que dans les récits de chasse, on entend souvent parler d'un sentiment de noblesse vis-à-vis de l'animal, on entend « c'est un animal noble », « c'est un bel animal », est-ce qu'on peut retrouver des sentiments

de ce type-là dans le piégeage ou est-ce que par définition les animaux nuisibles sont des animaux qui ont perdu toute noblesse ? Vous voyez ce que je veux dire ?

B : Oui, oui, absolument. Alors déjà, le sentiment de noblesse d'un animal, c'est extrêmement subjectif.

A : Oui, bien-sûr.

B : Et c'est un élément totalement... ouvert, par définition. Donc qu'il faut prendre avec énormément de recul. C'est sûr que dans l'inconscient collectif, un grand cerf de 10 ou 12 cors va représenter beaucoup plus de noblesse qu'un triste lapin de garenne, entre guillemets. Donc je prends beaucoup de recul par rapport ça, par rapport à cette notion-là. Je prends au moins autant de recul par rapport au terme de nuisible, qui est totalement...

A : Arbitraire, finalement ?

B : Enfin, arbitraire, oui mais arbitraire dans le sens où c'est quelque chose qui est arbitré justement, sur le plan réglementaire avec des critères précis. Mais par contre le terme en lui-même, peut paraître choquant, le terme de nuisible, et quelque part il l'est. Je crains pas de le dire. Et il est certainement passé de mode. Et il va être amené à évoluer. Aucune espèce n'est nuisible en tant que telle. Si elles existent c'est bien qu'elles y ont leur place à un moment donné. Ce qui est nuisible c'est... ce sont les dégâts éventuellement que commettent certains individus de ces espèces dans certaines situations. Des situations de concentration ou d'intérêts particuliers à protéger. Donc voilà, aucune espèce en tant que telle n'est nuisible. On pourrait à la limite considérer que les espèces exotiques, introduites, telles que le ragondin, le vison d'Amérique, pourraient être considérées nuisibles parce qu'on considère qu'elles arrivent dans un écosystème dont elles ne sont pas indigènes et donc effectivement, elles vont causer des nuisances pour le coup à cet écosystème à un moment donné, donc là il faudrait absolument tout mettre en œuvre pour essayer de les éliminer. Alors que le but du piégeage c'est pas d'éliminer hein, c'est de lutter contre les dégâts. Donc là, à la limite pourquoi pas, on pourrait discuter du terme nuisible sur des espèces introduites. Dont certaines sont dites invasives. Que ce soit animal ou végétal. Néanmoins, sur les espèces indigènes, fouine ou renard ou autre, le terme nuisible n'a plus de sens, clairement aujourd'hui, et les piégeurs sont les premiers à le dire, sans aucun souci. Ce terme il est purement administratif. Aujourd'hui, c'est le terme *ad hoc* qui est dans les arrêtés ministériels etcetera, on emploie le terme de

nuisible. Mais il va être amené à évoluer. Y'a des discussions en ce sens dans le projet de loi biodiversité, qui est en cours, en cours de navette parlementaire. Je sais plus où il en est, il a été adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale, là il a dû partir au Sénat je pense, je crois même qu'il est passé au Sénat et qu'il doit revenir en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale. Donc dans ce projet de loi biodiversité, le terme nuisible devrait être remplacé par... Alors un terme équivalent en un seul mot, on n'a pas été foutu de le trouver, peut-être parce qu'il existe pas vraiment, donc le terme de nuisible sera remplacé par « espèce susceptible de causer des dégâts » ou un truc comme ça. Qui sera beaucoup plus clean sur le plan éthique voire philosophique. Voilà. Tout ça pour dire qu'autant, pour moi, le terme d'« espèce noble » il a pas vraiment de sens, parce que toutes les espèces sont issues de la création entre guillemets, j'entre pas dans le débat philosophique ou spirituel. Mais voilà, un rat il est arrivé sur Terre certainement en même temps qu'un cerf ou un ours polaire ou autre, ou qu'une mouche ou un scarabée. Et donc toutes les espèces elles ont autant d'intérêt les unes que les autres. Donc voilà, le terme de noblesse je m'en méfie autant que je rejette le terme de nuisible à l'opposé. Je les mets toute sur un pied d'égalité.

A : Je comprends. Bon écoutez, ça me semble très bien. Si vous avez... Je vous laisse le mot de la fin, ou...

B : Rien de particulier, si ce n'est encore une fois d'essayer de toujours trouver un équilibre entre le réglementaire je dirais, le pratique, le praticable sur le terrain, dans la gestion des espèces, que ce soit en matière de chasse ou de piégeage, ce qui va apporter des résultats satisfaisants et des réponses concrètes aux personnes qui en ont besoin sans pour autant porter atteintes aux espèces en elle-même. Il faut toujours qu'on soit vigilant, il faut pas qu'on verse dans la facilité, dans des solutions binaires « pour ou contre » sans résoudre aucun problème. On le voit avec une espèce comme le loup. Le loup encore qu'est un magnifique animal, absolument intelligent, qu'est en haut de la chaîne, peut être aussi haut que l'homme. Et on se rend compte aujourd'hui, est-ce que le statut d'espèce protégée est adapté, du moins tel qu'il est conçu en France, il faut se poser la question. Quand on a une espèce protégée mais qu'on est obligé de tordre le cadre dans tous les sens pour arriver à avoir des actions de régulation, qui vont satisfaire personne parce qu'on est plutôt dans le débat philosophique, on peut avoir ça sur le loup, on peut avoir ça sur le cormoran. C'est exactement la même chose que classer une espèce nuisible qui en soi n'a pas de sens. Il me semble, enfin c'est pas il me

semble, il est certain qu'en Europe du Nord notamment on a une approche tout à fait différente de la gestion de la faune sauvage et de la coexistence de l'homme avec les espèces sauvages, qui est beaucoup plus pragmatique, beaucoup moins rigide. Ce qui évite bien des débats, bien des problèmes. Ce qui évite de devoir tordre les cadres réglementaires dans tous les sens justement, pour arriver à concilier tous les enjeux à savoir les enjeux de préservation des biens et des activités humaines et les enjeux de conservation de ces espèces, qui sont réels. Il est bien évident qu'il faut tout faire pour que le loup reste présent en France voire même continue de s'installer, progresser géographiquement. Ca c'est une excellente nouvelle que le retour du loup, comme le retour de tous les grands prédateurs. Pour autant voilà, il faut aussi se poser la question de savoir si la gestion de la faune sauvage telle qu'on la conçoit aujourd'hui, elle est réellement adaptée pour toutes les espèces en fonction de leur dynamique d'évolution, voilà. J'ai pas mal de recul par rapport à tout ça, bon ça plait pas à tout le monde ces discours. Quand on dit que le loup, ou même le cormoran, il faudrait le déclasser d'espèce protégée pour avoir plus de moyen pour le réguler, évidemment on va se faire accuser de je ne sais quoi, de chasseur de base, d'alcoololo, de vouloir tout tuer, de ne plus supporter le sauvage, etcetera. Non, c'est rien de tout ça, c'est absolument rien de tout ça, c'est simplement se donner les moyens, au contraire, d'arriver à une meilleure acceptation sociale au final, de ces espèces, parce que si les gens qui sont sur le terrain, comment dirais-je, ils savent que des moyens vont pouvoir être mis en œuvre de manière relativement souple, ils se sentent compris, du moins ils perçoivent que leurs problématiques sont comprises, sont prises en compte et du coup ils acceptent d'autant mieux ces grands prédateurs. Ils acceptent d'autant mieux qu'ils savent que si effectivement, parmi ces grands prédateurs, il y en a un ou deux ou trois qui sont un peu plus viciés que les autres, admettons par exemple, on peut parler du loup, à ce moment-là ils savent qu'on aura les moyens de réagir sans faire 36 navettes dans les bureaux des ministères et des préfets etcetera, les choses se passeront beaucoup mieux sur le terrain. Voilà. Bon ça c'est une approche qui est très personnelle, que j'ai pu partager avec des connaissances, avec des amis que j'ai dans des pays d'Europe du Nord et qui effectivement sont toujours très étonnés de voir notre système de gestion des espèces sauvages, extrêmement cloisonné, rigide etcetera. Attention hein, vous ne ferez pas dire ce que j'ai pas dit. A savoir qu'une espèce qui est en voie d'extinction ou qui est en très faible effectif, comme peut l'être l'ours ou d'autres espèces, il est bien évident que ces espèces-là doivent avoir un statut de protection intégrale. Il est bien évident. Et ce que je veux dire c'est que voilà, le statut de protection intégrale, à

partir du moment où une espèce va gagner du terrain, etcetera, non pas que du jour au lendemain il faille la déclasser des espèces protégées, mais il me semble qu'il pourrait y avoir des paliers, des gradients, qui font que effectivement, petit à petit, on pourrait avoir réglementairement les moyens d'intervenir légalement sur cette espèce, non pas pour la réguler en tant que telle encore une fois, c'est la même chose que pour une fouine ou un renard, mais pour éventuellement, réguler celui ou celle qui va être un peu trop vicié, au gré humain. Voilà, mais bon, on n'en est pas là. J'ai vu passer y'a pas tellement longtemps un dossier en CNPN, la Commission Nationale pour la Protection de la Nature, pour pouvoir obtenir des dérogations de tir sur des grands corbeaux, pareil, de la même manière, des grands corbeaux qui attaquaient des troupeaux de brebis, dans le Cantal, ça fait des années que ça dure, ils sont à proximité d'une décharge, d'une ancienne décharge à ciel ouvert et donc, un ou deux éleveurs alentour ont les plus grandes difficultés à maintenir leur élevage à flot parce que systématiquement les grands corbeaux viennent attaquer les moutons, tuent les agneaux, etcetera, etcetera. Ils ont les plus grandes difficultés à s'en sortir parce que les grands corbeaux sont effectivement strictement protégés. Voilà, dans des cas comme ça, alors ça peut être un cas isolé, effectivement, auquel cas il y a pas nécessité de changer le statut de l'espèce, on peut trouver d'autres moyens, mais d'autres espèces, singulièrement le cormoran, où chaque année effectivement, l'administration est obligée d'octroyer des quotas de prélèvement, parce que ça fait bien le mot prélèvement, comme ça on a l'impression de prélever des espèces, on n'a pas l'impression de les tuer. Donc chaque année l'administration a prévu des quotas de prélèvement, de grands cormorans dû aux dégâts ou aux nuisances qu'ils peuvent causer dans les piscicultures ou ailleurs. Et chaque année, chaque année, chaque année il faut reconduire. Je regarde ça avec un peu d'amusement en fait. Y'a certains qu'en France qu'on voit des choses comme ça, et on aime bien faire des papiers, monter des dossiers et se compliquer la vie.

A : Ouais. Très bien...

B : A l'inverse par contre, il est possible que d'autres espèces, qui aujourd'hui sont classées nuisibles ou gibiers par exemple, soient demain déclassées et protégées, purement et simplement.

A : Et l'inverse aussi éventuellement ? Des espèces qui sont aujourd'hui pas du tout considérées comme nuisibles, peuvent tomber...

B : Pourquoi pas. Bien-sûr, ça peut arriver. Je pense à une espèce comme l'hermine par exemple qui est classée gibier en France. Quel est l'intérêt cynégétique d'un classement de l'hermine, franchement je le vois pas. Y'a aucun intérêt entre guillemets, sur le plan sportif ou sur le plan émotionnel ou sensationnel à aller chasser l'hermine. C'est une espèce qui vit planquée entre les rochers et qui sort pour aller chasser des rongeurs. Quel intérêt d'aller tirer sur une espèce comme ça ? Même si elle est classée gibier, ça veut dire qu'on considère que même si on en attrape à la chasse on les met pas en danger donc on peut les chasser, c'est pour ça, mais je veux dire ça n'a absolument aucun intérêt quoi. A la limite si on me dit demain « bon voilà on va protéger l'hermine », moi en tant que chasseur ça me choquerait absolument pas. Donc tout ça pour dire que ça peut aller dans les deux sens. Mais c'est sûr qu'aujourd'hui y'a pas d'antichambre, y'a juste un fossé. Soit on protège, soit on chasse et ou on piège. Mais entre les deux ça existe pas. Ou alors faut des dérogations, des papiers, des arrêtés, des machins, à n'en plus finir. Y'a pas de sas. Si vous voulez, entre les statuts d'espèces, tout est extrêmement cloisonné et c'est cette rigidité que je trouve un peu désuète. Mais bon, c'est pas très grave, on s'en accommode.

A : Pendant que j'y pense... La chambre d'agriculture, vous avez des relations, les piégeurs, avec cette structure ?

B : Oui, on essaye du moins. On essaye. La chambre d'agriculture est réellement centrée sur ses problématiques propres, réglementaires, etcetera, la réglementation agricole elle est aussi relativement complexe. Et donc c'est vrai qu'eux ils sont pas trop investis dans l'approche gestion de la faune sauvage, c'est pas trop leur business entre guillemets. Même si j'aime pas trop ce terme, mais bon. On va dire qu'ils nous laissent gérer. Par contre, nous ça fait quelques années malgré tout qu'on tire la sonnette d'alarme au niveau du monde agricole, en les mettant en garde, en garde au fait qu'il y a de moins en moins de chasseur. Ca c'est une constante chez nous mais également en France depuis une quarantaine d'années. Le nombre de chasseurs diminue régulièrement. Et donc va arriver un moment où effectivement on sera confronté à des problèmes quoi, des problèmes de gestion de la faune sauvage, et de régulation pour le coup, à partir du moment où y'a moins de chasseurs, mais dans le même temps, y'a de plus en plus d'espèces notamment de grand gibier etcétera, que ce soit cerf, chevreuil, sanglier, sont des espèces qui progressent depuis une quarantaine d'années en France régulièrement, même de plus en plus, et notamment dans notre département aussi. Et

donc on commence à les sensibiliser et les sensibilise à la fois à la chasse et à la fois au piégeage. Donc on essaye régulièrement de motiver les agriculteurs, même si ils le sont pas toujours beaucoup, parce qu'ils ont pas le temps, ils courent partout, ils ont d'autres chats à fouetter, mais on essaye de les motiver pour passer leur agrément de piéreur, voire maintenant le permis de chasser, pour éviter que les effectifs ne chutent de trop et puis également pour faire en sorte qu'ils soient autonomes quand ils ont justement des problèmes d'attaques de ragondins sur des cultures ou de dégâts les berges, etcétera. Ils seront toujours eux beaucoup plus réactifs quand ils constatent un dégât le matin, de revenir l'après-midi poser un piège, que si ils doivent faire appel à un voisin, qui va travailler, qui pourra pas forcément venir, qui a pas le temps, qui se fait un peu tirer l'oreille parce qu'il a pas trop envie. Comme ça ils sont autonomes. Donc depuis, ça fait fait 7-8 ans maintenant, depuis 2008 peut-être, 2009, qu'on forme chaque année une petite cinquantaine d'agriculteurs au piégeage, à l'agrément de piéreur, pour faire en sorte qu'ils soient autonomes et réactifs, eux-mêmes chez eux. Encore une fois pas pour faire d'eux des chasseurs ou des piéieurs dans l'âme, mais pour qu'ils se règlent eux-mêmes leurs dégâts, et comme je vous disais qu'ils évitent de faire n'importe quoi avec n'importe quel piège, ou substance illicite.

A : Et une dernière question qui me revient aussi, sur les intérêts croisés entre piégeage et chasse. Parce que je crois que M. me disait qu'il y a du coup des nuisibles qui sont prédateurs de petits gibiers il me semble, et que du coup ça pouvait aussi permettre de pérenniser la chasse de certaines espèces, que de piéier.

B : On l'a cru. On l'a cru un temps, enfin « on », c'est un « on » générique. On l'a cru un temps, mais de moins en moins, qu'effectivement, le fait de lutter contre les petits prédateurs, pourrait préserver un certain pan de la petite faune de plaine, que ce soit gibier ou protégé, du reste. Puisqu'un renard ou une fouine vont être prédateurs de couvées ou de nichées d'oiseaux et de petits mammifères d'espèces aussi bien gibiers que protégées. Néanmoins, y'a des études sur le sujet et qui démontrent que peu ou prou, le piégeage et la destruction des espèces nuisibles, puisque là aussi, le terme *ad hoc*, adéquat pardon, puisqu'on parle de destruction sur le plan administratif, le piégeage donc ou la destruction des nuisibles n'a pas réellement d'impact sur l'état de santé de la petite faune sauvage, parce que la principale, le principal écueil, la principale cause de bonne ou de mauvaise santé de ces espèces, ça va être la qualité de leur milieu. Donc à partir du moment où les milieux ont été complètement

bouleversés, notamment par les pratiques agricoles hein, faut appeler un chat un chat, on aura beau attraper des renards, des fouines, quoi que ce soit, c'est pas ça qui foncièrement va changer grand-chose. Si le milieu est pauvre sur le plan écologique, il le restera avec ou sans renard. Donc c'est pas pour autant qu'il y aura plus de faisans, de perdrix ou même de outardes, ou de je ne sais quelle espèce.

A : Il me disait aussi M. que la polyculture éventuellement par contre, pouvait faire remonter un peu, enfin pouvait être bonne pour...

B : Faudra voir. Là on s'écarte du sujet, on est sur un sujet plus, je dirais, agricole. Effectivement la PAC, dans sa réforme mise en avant en 2015, notamment, elle pose aux agriculteurs la fin de la monoculture, donc pour nous dans le Sud-ouest ça concerne essentiellement le maïs. C'est vrai que dans les grandes étendues de maïs c'est assez affligeant sur le plan de la biodiversité. Y'a absolument rien, le néant. Si ce n'est en hiver dans les chaumes quelques oiseaux qui vont trouver un peu de subsistance ou bien hiverner. Les pigeons, les grues, ou les pinçons qui vont consommer des types de graminées qui regerment, etcétera, mais sinon voilà, la monoculture de maïs c'est absolument catastrophique sur le plan de la biodiversité, ça c'est pas un scoop. Et effectivement il est possible que le fait d'imposer un minimum de polyculture, bon voilà, arrondisse un petit peu les angles. Bon fondamentalement je pense pas qu'il y aura de grand bouleversement malheureusement sur le plan de la biodiversité. Mais bon, on verra bien. On verra bien ce que tout ça donne. Déjà la disparition progressive de l'élevage, y compris chez nous, en zone de plaine notamment, ça par contre, ça a des impacts réellement nuisibles. Parce que partout où l'élevage disparaît, les prairies disparaissent au profit de la culture, donc en terme de richesse biologique à chaque fois c'est une perte quoi. Chaque fois c'est une perte donc bon. Donc c'est sûr que le constat il est pas très réjouissant. C'est pour ça que nous au milieu, y compris les chasseurs, ont compris que bon voilà, ça servait trop à rien de se casser la tête à piéger des renards ou autre, à partir du moment où le milieu n'est pas accueillant, ça changera rien au problème. Donc effectivement, ponctuellement, on peut avoir des gens qui vont travailler par exemple sur le lapin, sans le chasser, on a notamment sur le département pas mal d'associations de chasse qui travaillent sur le lapin, mais qui ne le chassent pas, et qui veulent pas le chasser, ils sont pas intéressés pour le chasser mais par contre effectivement ils sont un peu nostalgiques d'avant 1952, pour les plus anciens. 1952 c'est la date d'apparition de la myxomatose, qui a décimé totalement les colonies de

lapin. Et donc ils sont un peu nostalgiques de ça, donc ils travaillent sur le lapin, ça les intéresse pas de le chasser, mais par contre sur le plan patrimonial, ils aimeraient bien voir revenir du lapin sauvage. Et donc ils travaillent là-dessus, et donc effectivement ponctuellement, autour des zones sur lesquelles ils vont travailler sur le lapin, des chasseurs-piégeurs entre guillemets, qui vont s'attaquer plus spécifiquement au renard ou à la fouine dans ces endroits là, au moins au début, pour soulager un petit peu la pression de prédation et laisser au lapin le temps de se réimplanter, de se réinstaller. Voilà, après quand la population de lapin est en bonne santé, qu'elle est autonome entre guillemets, y'a pas de souci, on peut laisser vivre les renards alentour, sans aucun problème, au contraire même, le renard va s'attaquer en priorité aux sujets malades, moribonds, etcétera. Donc sur le plan sanitaire aussi, c'est même une bonne chose.

A : Et vous parlez de chasseur-piégeur, vous pensez que le piégeage ça peut être vécu pour certain comme une sorte de chasse de substitution ?

B : Oui, ça peut. Ça peut, encore une fois c'est pas le cas général, parce que vraiment le gros des troupes c'est des gens qui se protègent ou bien qui protègent autrui, leur voisin etcétera, qui interviennent sur demande. Comme je vous disais tout à l'heure, quand on a affaire à un renard bachelier, qui est marboulain, finalement c'est un peu l'homme contre la bête entre guillemets, à qui sera le plus malin et c'est un peu la même chose qu'à la chasse, quand on doit être à l'affut, en approche etcétera, donc quelque part ça peut être considéré comme une forme de chasse. Mais c'est loin d'être le cas général.

A : D'accord. Je crois qu'on peut arrêter là.

Entretien 3 : piégeur et salarié de la FDC 64, le 01/08/2016 à 16h

A : Alors du coup, je vous avais déjà expliqué ce que je faisais, mais je vais vous le redire succinctement. Donc je suis étudiant à l'Université à Pau et je travaille sur le piégeage, parce que moi je m'intéresse aux relations société/nature et je trouvais que l'angle du piégeage était assez intéressant parce que les piégeurs sont des personnes qui semblent impliquées justement dans cette interaction avec la vie sauvage et qu'en plus ils n'ont pas souvent la

parole dans les médias ou dans beaucoup de choses qui sont rendues publiques. Donc moi, ma posture c'est un petit peu d'aller voir qu'elle est celle des piègeurs justement, et essayer de mettre ça en relation avec mes études en géographies, sur la dimension spatiale, et sur la dimension, voilà, relation avec la nature sauvage. Donc moi ma première question ce serait : pourquoi vous vous êtes mis au piégeage, dans quelles circonstances, comment tout ça s'est mis en place pour vous, pour quelles motivations ?

B : Pourquoi je me suis mis au piégeage. Bah tout simplement, ça a commencé parce qu'on se faisait manger les poules par la fouine. Et j'avais... Parce que mon père il était piègeur. Quand il relevait le tour des pièges [...], quand une espèce était protégée, du style des genettes, enfin c'était pas protégé comme maintenant, mais on les relâchait, on les détachait, on regardait si y'avait pas de [...], si c'était un renard on était content d'avoir attrapé un renard, le défi de réussir à attraper un renard. Le défi de l'attraper.

A : Ah ouais, y'a le côté un peu tradition familiale et un autre côté un peu loisir...

B : Défi pour relâcher. Défi d'attraper. Après, dans un but, faut pas oublier le but principal qui est de réguler certaines espèces, pour en limiter les populations. Faut pas oublier qu'on est chasseur, enfin moi en plus je suis chasseur, on sait très bien que limiter les renards ça va éviter la prédation sur les petits lièvres. Mais faut pas tuer tous les renards parce que [...]. Donc faut trouver un juste milieu.

A : Ouais, du coup c'est pour ça que moi...

B : Sauf sur certaines espèces où on a vraiment mis depuis plusieurs années la pression pour attraper, pour tuer, pour essayer d'en enlever au maximum.

A : Quel type d'espèces par exemple ?

B : Ragondin, vison d'Amérique.

A : Ah oui. Ils posent beaucoup de problème ?

B : Vison d'Amérique pour moi, ils posent pas beaucoup de dégâts. Par contre pour moi, c'est une espèce qui doit être détruite. Pour moi en France il a pas sa place. Là c'est plutôt une question de réalité, c'est pas son écosystème, il a pas sa place. Je préférerais qu'il y ait des

visons d'Europe, que je les attrape que je les relâche, mais pas des visons d'Amérique. Et le ragondin c'est parce que... Presque des demi terrains de foot de bouffés par les ragondins...

A : D'accord. Ouais donc il y a la fois...

B : C'est un ensemble de choses. C'est traditionnel, c'est dans un but de défi pour moi, attraper les renards c'est un défi, essayer, réussir à les attraper, ou d'autres espèces, je suis toujours en train d'essayer de vouloir attraper... Jusqu'à maintenant j'avais un défi d'attraper plusieurs espèces... Y'en a une je l'ai attrapée cette année... C'est la loutre.

A : Ah oui, je crois qu'il m'en a parlé [...] ou [...]. peut-être...

B : Enfin je cherchais pas à attraper la loutre. Mais ça fait partie des surprises quand on va voir les pièges, en piégeant le vison d'Amérique. En piégeant par contre, moi je piège d'une certaine façon, je piège sans appât, les pièges que j'utilise, jusqu'à maintenant, bon j'utilise des pièges à lacets pour le renard, et sinon j'utilise beaucoup beaucoup de cages. J'en ai perdu 6 avec les crues. Des chatières. Je piège avec, parce que ça attrape les animaux vivants, donc ce qui est attrapé, si vous voulez le détruire, si c'est une espèce qu'il faut réguler, on n'a pas le droit de la relâcher, donc il faut la détruire, donc ça pour mettre à mort c'est très pratique, et si c'est une espèce protégée, comme la genette, hop hop hop ça repart. Après on a des défis, sans vouloir attraper la loutre, c'était un rêve d'en attraper une. Vous arrivez, « tiens j'ai une loutre dedans »... En respectant les horaires et tout ça, y'a des règles. Attraper un renard adulte, y'en a un j'ai passé dix mois à essayer de l'attraper au tas de sable. Et au final j'ai attrapé un renardeau, et donc le renard adulte il est quand-même venu le même jour et j'ai pas attrapé le renard adulte, donc il est resté en liberté. Y'a des défis, et y'a des obligations. J'ai aidé mon père, parce qu'il avait des fouines dans le grenier. Pourtant il est piègeur. J'ai une martre qui vient [...], voilà la martre elle me gêne pas, la fouine dans le grenier, elle faisait des dégâts. Donc y'a la partie défi, la partie régulation par rapport aux animaux sauvages, et après y'a la parte où il faut attraper parce que ça fait des dégâts.

A : D'accord, du coup c'est intéressant parce que moi c'est pas la première fois qu'on me parle du lien avec la chasse notamment, par rapport à la régulation de ces espèces-là, qui sont prédatrices de certaines espèces gibiers.

B : C'est logique, tout est lié.

A : Alors justement c'est assez intéressant de voir que justement on peut porter la casquette de chasseur, et facilement aussi la casquette de piéreur parce que derrière...

B : Et on peut porter la casquette de protectionniste. Malgré qu'on soit... On peut être protectionniste et piéreur.

A : Oui, bien-sûr.

B : On peut enlever des ragondins parce que ça fait des dégâts aux berges, ça transmet des maladies à l'être humain... C'est donc une partie que quelqu'un qui est pur écologiste, protectionniste, peut faire. Pour enlever le vison d'Europe pour pouvoir préserver le vison d'Amérique. Euh, enlever le vison d'Amérique pour préserver le vison d'Europe. En étant protectionniste. Alors qu'il y a des chasseurs, qui sont piéeurs aussi, eux c'est pour limiter certaines populations de prédateurs pour avoir plus de gibier, pour avoir une population plus importante. Pour avoir une population plus importante de gibier, pour pouvoir en prélever une certaine quantité. Si la population est pas assez importante de gibier on en prélève pas. Ca c'est une logique.

A : Oui bien-sûr.

B : Alors le but c'est bien-sûr d'avoir un équilibre. Parce que quand y'a le lapin, je prends l'exemple du lapin, mais quand le lapin il est malade, faut que le renard l'attrape pour le manger. Faut pas qu'il reste là pour transmettre des maladies, machin... Donc la présence du renard... Pour moi les prédateurs ils ont un rôle. Comme le loup, il est en train de revenir en France, on le voit bien. Le loup il a fait descendre certaines populations, comme le mouflon, en flèche, les populations sont remontées, elles sont pas au même niveau qu'elles étaient, mais par contre c'est des animaux beaucoup plus sauvages. Par contre le chasseur il faut qu'il fasse avec ça. Sur ces animaux sauvages, il doit en prélever une petite partie, pour garder toujours un cheptel. Alors qu'avant y'avait une forte population, il en prélevait beaucoup, là c'est sûr que là y'a les loups, qui en prélèvent déjà une quantité, ils prélèvent les plus vieux, les plus faibles. Donc le chasseur après il a joué ce rôle. Et les piéeurs pour moi c'est la même chose. Parce que le piégeage, là où y'a du loup, les renards il sont mangés par les loups, ou les aigles. Faut trouver un équilibre.

A : D'accord.

B : Et puis par rapport à ce qu'on disait, y'a le défi d'attraper. Et après d'attraper des particularités.

A : Pour le côté vraiment... Curiosités de la nature. Et du coup, parce que moi je trouve ça intéressant le discours sur... A la fois y'a des motivations de curiosités sur la nature, des motivations d'ordre écologiques, aussi pour perpétuer aussi...

B : Les connaissances.

A : Voilà, et aussi les modalités de la chasse comme on en a déjà parlé. Et du coup j'en ai envie de vous demander qu'est ce que vous pourriez répondre par exemple aux écologistes qui peuvent dénigrer le piégeage sans trop connaître ?

B : C'est facile de dénigrer, après la réalité des choses montre que le piégeage en lui-même il a pas un impact... On piège ce qu'on veut vraiment attraper. Moi si j'ai envie d'attraper, à l'heure actuelle, si j'ai envie d'attraper que des ragondins, je vais attraper que des ragondins.

A : En utilisant des pièges adéquats, c'est ça ?

B : Oui, et des appâts adéquats. Donc pour vous dire, dans ma façon de piéger, moi j'utilise des chatières, sans appât, et j'attrape, dans la chatière j'ai tout attrapé déjà. On les pose au même endroit, elles bougent pas de l'année, y'a pas d'appâts, y'a rien...

A : D'accord.

B : Moi par rapport aux anti-piégeage... Le piégeage, selon le piège qu'on utilise, on peut relâcher. Quand on sait pas, pas la peine d'utiliser un piège tuant, si on sait pas ce qu'il y a, vaut mieux utiliser une boîte, on l'attrape vivant, et à partir de ce que c'est... On revient en hiver pour...

A : D'accord. Parce que du coup y'en a qui utilisent aussi des pièges tuant sans...

B : Moi j'en utilise, mais toujours spécifiques par rapport à certains...

A : Pour cibler.

B : Ouais. Bah oui parce qu'on peut pas se permettre de...

A : Et y'en a qui éventuellement en utilisent mais sans trop cibler, ça existe aussi ?

B : C'est-à-dire que, pas forcément qu'ils ciblent pas, mais ils l'utilisent pas dans la législation. C'est-à-dire par exemple, on sait que le piège en X est interdit, c'est un piège tuant, qui est super efficace pour le ragondin, perpendiculairement aux coulées, il est super efficace pour attraper des ragondins. Sauf que c'est interdit à moins de 200m des cours d'eau, dans les endroits où y'a de la loutre, des castors d'Europe et dans les... 17 départements ? Du plan vison d'Europe. Comme il y a un risque d'attraper ces espèces protégées, c'est interdit d'utiliser ces pièges.

A : D'accord.

B : [...] Donc ici c'est interdit pourquoi ? Parce que vous mettez un piège en X avec une pomme, y'a une limace qui vient manger la pomme, le vison d'Europe qui vient manger la limace, il se fait prendre... Donc c'est pour ça.

A : D'accord. Du coup ça c'est des problématiques assez rurales, j'ai l'impression quand-même, le piégeage j'ai l'impression qu'il se manifeste beaucoup quand-même en milieu rural.

B : Il se manifeste beaucoup en milieu rural mais il vient de plus en plus en ville en fait... Moi j'en connais certains qui sont anti-chasse, anti-piégeage, machin, tant que ça les a pas touché personnellement, ils sont anti. Moi la personne dont je parle elle a perdu 9 poules sur 10. Alors là par contre, il fallait tout tuer. Ou quand ça commence à faire des dégâts, des fouines dans les faux plafonds des habitations, avec la laine de verre, quand ça commence à chiffrer beaucoup, qu'il faut remplacer la laine de verre, ils sont plus écologistes. Quand ça les touche pas eux personnellement bon... Et ça va de plus en plus vers les villes. Pourquoi, parce que les animaux ils sont pas bêtes. Ils sont protégés, y'a des caches partout, ils sont tranquilles, y'a de la nourriture abondante, on voit de plus en plus de renard dans les villes et si on passe sur d'autres espèces comme le sanglier, pareil...

A : Et... Alors moi je voulais vous demander aussi, les lieux de prédilection pour poser des pièges moi ça, ça m'intéresse dans une perspective un peu géographique justement, est-ce qu'il y a des astuces spatiales, où est-ce qu'il faut poser des pièges, où est-ce qu'il faut pas en poser... Moi j'ai pu suivre un piégeur sur le terrain, qui m'a montré un petit peu ses astuces, quelles seraient éventuellement les autres ? Si ça se dit...

B : C'est pas que ça se dit pas, c'est que c'est le terrain qui dit là où on va poser les pièges. Clairement je m'adapte au terrain, moi par rapport à ce que je vois... Les coulées, les fréquentations, le passage... Moi j'ai une chatière en bord d'eau, elle est même pas dans une coulée, elle attrape tout. Par contre elle attrape tout, effectivement elle pas sélective. J'ai attrapé des canards, des faisans, du blaireau, du renard, une martre, qu'était pas censée être présente, une loutre qu'était pas censée être présente, des ragondins, des visons d'Amérique... Elle est pas sélective en soi, mais elle est disposée de telle sorte qu'elle attrape. [...] Donc par rapport au biotope, au terrain, aux coulées, selon ce qu'on veut attraper... Je vais dire une bêtise, moi les chatières au bord de l'eau... Bon au bord de l'eau c'est un peu particulier, parce que c'est pas tout à fait... Mais quand on met une chatière en coulée, j'ai un endroit y'a un passage, y'a le gros passage où y'a des sangliers qui passent, des chevreuils, tout ça et y'en a un autre ça passe sous les ronces, et ça remonte de l'autre côté, ça repasse sous les ronces. Là j'en ai mis une. A la sortie. Recouverte par les ronces. On sait que c'est pas un sanglier, c'est des petits animaux. Ca peut arriver un jour que j'attrape un lièvre. Mais voilà... Après en bordure de rivière je m'adapte vraiment au moment présent, et à la physionomie de ce que les crues ont fait.

A : Alors en bordure de rivière quelles sont les espèces qui peuvent être piégées ? Parce qu'il y en avait qui pouvaient pas être piégées, des pièges qui peuvent pas être posés...

B : Oui, à moins de 200m des cours d'eau.

A : Voilà. Et y'a des espèces aussi qu'on a pas le droit de...

B : Bah toutes les espèces protégées sont interdites, on piège pas une espèce protégée.

A : Oui bien-sûr, mais est-ce que dans les espèces nuisibles aussi y'a des sous-catégories comme ça en fonction de certaines caractéristiques du milieu, par rapport à la présence d'un cours d'eau, ou... ?

B : Bah c'est-à-dire qu'en bordure d'eau comme moi je piège, j'ai plus de chance d'attraper un ragondin, un rat musqué, ou vison d'Amérique, que d'attraper un renard. Mais il faut savoir que le renard vient quand-même au bord de l'eau. Comme il se nourrit, il attrape du ragondin. [...] Tuer pour tuer... Si je peux éviter... Une fouine je sais que si je la pose au bord, à certains

endroits, je sais que si je viens le lendemain elle y sera plus. Et c'est soit un sanglier, soit un renard, soit...

A : Et alors globalement sur la réglementation, est-ce que vous avez des choses qui vous paraissent absurdes, d'autres qui vous paraissent cohérentes.

B : Non y'a une chose qui me paraît absurde. Et je pense que vous avez déjà du l'entendre. La gaboulette.

A : Ah oui, on m'en a parlé...

B : Alors ça par contre je suis anti.

A : Vous pouvez me remettre... ?

B : En fait c'est une trappe de 5 par 5 qui doit être ouverte du 1^{er} avril au 31 juillet. Pour pouvoir laisser passer, enfin dans le principe, c'est pour que les femelles visons d'Europe qu'ont les petits puissent sortir pour nourrir les petits... Pourquoi c'est absurde, je vais vous dire pourquoi c'est absurde. Pour deux raisons. La première, moi, c'est que la femelle vison d'Europe si elle va chasser, donc c'est la nuit, en début de nuit, elle laisse ses petits donc avant de partir elle les nourrit. Donc elle s'en va chasser. Si elle s'en va chasser c'est qu'elle les a mis à un endroit protégé, les petits, et qu'elle les a allaité. Donc elle s'en va chasser, si on en attrape dans la chatière, la chatière, vous allez la voir, donc vous avez jusqu'à midi pour la voir éventuellement. Si on sait... On peut y aller de bonne heure le matin, en allant au travail, y'a des astuces pour voir de loin les pièges avec les jumelles, sans s'approcher... Si vous y allez même à 10h, vous êtes dans la réglementation. Vous avez la femelle vison d'Europe, vous ouvrez la trappe, euh la porte, elle s'en va, elle va rejoindre ses petits, elle boit, elle va boire à la rivière, elle rejoint ses petits, elle va les allaiter, ils vont pas mourir hein... C'est pas parce qu'ils ont passé 6h... Maintenant avec la trappe ouverte, donc la trappe à vison, la femelle elle arrive, elle rentre, elle sort. Vous avez un vison d'Amérique qui rentre, il rentre, il sort. Donc l'intérêt de mettre un piège, une chatière qui attrape vivant, sans mutiler, où on peut relâcher une espèce protégée, comme moi j'ai attrapé la loutre... Très bien... Mais vous le mettez au départ pour attraper les visons d'Amérique ou les ragondins. Le vison d'Amérique quand vous avez la trappe ouverte, il sort. Intérêt zéro. Vous attrapez une genette, comme c'est déjà arrivé. Qu'est-ce qu'elle fait, elle bataille elle trouve cette ouverture, elle essaie de passer. Cric crac

crac, elle se fait lacérer la tête. C'est déjà arrivé, une genette s'était lacérée dans la chatière, et vous êtes obligé de la relâcher, espèce protégée. Pour moi, enfin j'ai mal au cœur de relâcher...

A : Oui on m'en a parlé de ça.

B : Voilà. Ragondin pendu par les dents. Il a passé la mâchoire supérieure, c'est facile, et en basculant, il s'accroche en dessous, coincé, pendu. Sachant que c'est des chatières, c'est fait pour attraper vivant, pas mutiler les animaux. Et l'intérêt, zéro. Alors moi je vais vous dire quelque chose qu'il faudra pas écrire dans votre travail.

A : De toute façon ce sera anonyme.

B : Non mais... Moi je l'ai jamais ouverte. Moi la trappe à vison, je sais que risque une amende, mais je ne l'ai jamais ouverte. Moi je préfère prendre une amende pour avoir libéré une genette, une loutre, pas esquinquée, que relâcher un animal protégé à la gueule, à la tête arrachée.

A : Comment ça se passe dans ce cas-là, si vous avez des soucis, si vous observez des absurdités en terme de réglementation, des choses qui posent problème ? Comment on peut faire remonter ça à l'administration ?

B : Ah bah c'est remonté déjà.

A : Ah oui c'est remonté ?

B : Oui on a même montré la vidéo, on a montré que c'était une absurdité. Parce qu'on a montré que le gros vison d'Amérique... Faut savoir que le vison d'Amérique, les gros mâles ils font deux kilos trois, deux kilos quatre, les visons d'Europe, les gros mâles ils font un kilo. Et voilà, on a montré que dans une chatière avec la trappe à vison... Sachant qu'on met, parce qu'il faut être honnête, quand on met les pièges au bord de l'eau, c'est vraiment ragondin, rat musqué, et rat musqué très peu, c'est surtout ragondin et vison d'Amérique. Donc si on a cette chatière ouverte, cette trappe ouverte plutôt, cette gaboulette-là, ouverte, vous allez attraper un ragondin, qu'il soit amoché ou pas, vous devez le mettre à mort, ça fait déjà chier de mettre un animal qui ait souffert... Alors en plus les visons d'Amérique qui sortent... On piège pour enlever certaines espèces comme le vison d'Amérique qui n'a pas sa place, dans l'écosystème français. Il a sa place en Amérique du Nord, mais à côté la législation elle te dit de laisser ça ouvert pour que les animaux puissent sortir... Sachant qu'on utilise des pièges qui ne

traumatisent pas les animaux. Je dis pas, on utiliserait un piège qui tue, un piège qui mutile, oui là dans ce cas on met pas le piège... Le piège en X moi je le mets pas en bordure de cours d'eau pour pas attraper une loutre... Une chatière qui attrape vivant... Alors ça par contre si y'a bien une aberration c'est celle-là.

A : Ouais. Et d'autres éléments éventuellement, ou non, vous trouvez que la législation est cohérente ?

B : Sur la législation ? Bah moi dans mon secteur, chez moi, le X ou d'autres pièges tuants, ils sont plus utilisés parce qu'entre les petits ruisseaux, qui sont considérés comme des cours d'eau, les fossés, les routes... Déjà que moi je suis un fervent d'un certain piège, le C910, qui est un piège qui tire par pression sur une palette, c'est comme une chatière en fait mais quand l'animal il rentre pour chercher l'appât qu'est au fond, c'est un ressort qui relève un bras et l'animal... Y'a une tige qui remonte dans le ressort, donc l'animal il se casse net. Et là il souffre pas je veux dire. Mais c'est des pièges qu'on peut pas utiliser. Moi c'est des pièges que j'ai utilisés. On a pas le droit de les utiliser avec des appâts carné, sans mettre une grille devant avec un espace de 11 par 11 justement pour pas que la loutre elle rentre... Donc faut respecter ces distances, 50m des routes, 200m des cours d'eau, 150m des habitations... Sachant que [...]. C'est un peu aberrant. Moi les X je les ai utilisés pendant des années avant qu'ils soient interdits au bord de l'eau. En étant honnête, je les ai utilisés, pendant des années. La seule chose que j'ai attrapé à part un ragondin, si j'ai attrapé une autre espèce à part un ragondin. C'est un rat. Le rat noir... Et je les mettais pas... Et en plus je les utilisais pas réglementairement, je les utilisais pas avec un appât végétal, je les mettais dans les coulées, j'y allais tous les matins, tous les soirs, c'est des endroits qui sont pas fréquentés par des gens... Mais j'ai jamais rien attrapé d'autres que des ragondins, et un rat. Il est sûr qu'après je vais pas dans des endroits où y'a des gens qui se promènent avec des chiens, ils peuvent lâcher le chien pour qu'il aille boire dans la rivière... C'est pour ça que j'ai arrêté. Jusqu'à la campagne qu'on a fait contre le vison d'Amérique, j'étais anti-chatière. Je trouvais ça encombrant, en rendement, pas aussi important qu'un X... Quand vous avez deux chatières, [...] dans le maïs, le machin c'est pas pratique. Par contre de les avoir laissé après la campagne, d'avoir piégé avec, c'est vrai que maintenant... Y'a qu'un piège qui me gêne c'est le C910. Parce que je l'utilisais au bois... [...]. Je l'utilisais au bois, pour la fouine et la martre, que pour ça. Je mettais un appât carné au fond, et je laissais la trappe devant parce qu'en fait on peut ouvrir, ça faisait

une ouverture de 20 par 20 un truc comme ça, [...] bon j'ai attrapé des ragondins, des rats musqués avec, ils voulaient manger ils rentraient. [...] Après c'est vrai que je suis repassé à la chatière [...].

A : Mais alors, pour revenir un peu sur le lien avec les chasseurs, il m'a semblé aussi qu'il y avait quelques grandes figures comme ça qui étaient très liées au piégeur, et notamment l'agriculteur ? Il me semble qu'une grosse partie de la demande de piégeage émane des agriculteurs ?

B : Alors là, enfin, de toute façon on piège généralement pas pour nous.

A : Oui, à part peut-être pour le côté un peu défi dont vous me parliez.

B : Voilà, oui oui, à part défi, mais sinon souvent on piège de plus en plus parce que les gens ont des dégâts, parce qu'ils nous appellent. Pour la société de chasse... Moi je connais des gens qui piègent alors qu'ils chassent pas l'espèce, le gibier par lequel le prédateur... Ils piègent le prédateur, mais ils chassent pas le gibier consommé par ce prédateur. Un exemple bête, je connais des gens qui piègent, qui sont pas du tout chasseurs de lièvres, qui sont chasseurs de bécasses, qui piègent le renard parce qu'il prédate le lièvre. Donc oui après moi je pars du principe que moi je piège pour aider les agriculteurs, parce que comme les agriculteurs prêtent leurs terres pour chasser, nous chasseurs on peut bien piéger pour les agriculteurs. Après à l'heure actuelle on fait passer des sessions de plus en plus de fois, où on forme des agriculteurs. Parce que comme la législation est de plus en plus contraignante, c'est pas toujours facile avec la législation. Quand t'es un agriculteur, il est sur sa ferme, sachant que pour le piégeage de renard on sait que c'est comme les élevages de canards, sur un tas de fumier à 50 m, 25 m de la ferme, on a des plus grands rendements en terme de prise, vous avez une diminution des dégâts, parce que l'odeur humaine est proche donc le renard se méfie moins, il est appâté, voilà. Et le paysan en allant donner l'ensilage aux vaches, il regarde et il voit si son piège il y est... Ou, moi le premier, je dois faire 3 km pour aller voir juste un piège, voir si y'a quelque chose, je peux pas. 3 km, j'ai 25 km à faire si j'ai quelque chose à chacun... [...] Mais c'est toujours pour quelqu'un. [...] Moi là où je piégeais jusqu'à maintenant c'était par rapport au paysan, les ragondins. Les visons d'Amérique... Après le tas de fumier, c'est des techniques qui marchent, que j'utilise pas beaucoup. Moi j'utilise vraiment des techniques... Les jardinets en plein bois, les chatières dans les coulées...

A : Est-ce que vous avez des relations avec la chambre d'agriculture ?

B : Moi j'en ai pas, mais l'asso' de piégeage, oui. Même la fédération des chasseurs parce qu'en fait, on fait des communiqués, cette année pour la première année y'a eu une formation permis spécifique aux les agriculteurs, pour que les agriculteurs puissent se défendre contre les nuisibles avec le permis, un permis de chasse. Parce qu'il faut savoir que quelqu'un qui a le droit de destruction sur les terres, donc le paysan sur ses terres il a le droit de destruction puisqu'il est propriétaire, il peut tirer le ragondin par exemple, donc il peut se limiter lui-même ses espèces sans faire appel à un tiers. [...] Au moins sur ses terres il protège. Et le piégeage c'est pareil, on a des formations spécifiques piégeage agriculteur. Chaque année on forme, je crois que c'est 40 agriculteurs... Je parle parce que je suis moniteur de piégeage aussi. Donc on fait des sessions notamment sur le piégeage.

A : D'accord. Est-ce que vous êtes parfois confrontés à des gens, des piégeurs, qui ne sont pas dans ce souci d'une réglementation carrée...

B : Ah oui y'en a. Y'en a qui utilisent des pièges, même sans les pièges, ils mettent n'importe quoi, ils savent pas la législation...

A : Comment vous faites, enfin est-ce que déjà vous avez essayé...

B : Bah nous on rabâche toujours le même discours mais après, nous on a pas les moyens de... J'en connais qui ont acheté des pièges au Gamm Vert, des pièges en X, ils les ont posé... [...] C'est un naturaliste qu'a appelé, y'a pas très longtemps. Un naturaliste qu'avait observé... [...] Il a été voir que y'avait un ragondin, et le paysan il avait pas été voir ce piège... Sachant que y'avait la loutre qui était présente [...] après c'est l'Office Nationale de la Chasse sur dénonciation qui s'est pointée et qui a pris la surveillance... Enfin le mec il a pas fait une infraction en soi... volontairement, c'est-à-dire qu'il piège pour se protéger, il a piégé pour protéger ses cultures, il l'a pas fait volontairement, c'est pas comme un piégeur qui utiliserait volontairement, moi j'en connais qui utilise volontairement des X. C'est pas ce but là. Lui il a piégé pour se protéger les cultures, mais comme il est pas piégeur, il connaît pas la législation. Tous les piégeurs agréés qui font partie de l'association des piégeurs chaque année ils reçoivent un bilan des dossiers des prises, les relevés journaliers des prises, la réglementation en vigueur, ce qu'on peut faire, les déclarations de dégâts [...]... Après à part le rabâcher on peut pas... Moi j'en connais un paquet ils vont vous dire... «[...] je vais pas descendre dans le

mais avec des caisses »... [...]. Et puis y'en a qui se croient toujours au-dessus des lois... Après moi le premier ! Je respecte pas la législation, moi le premier. C'est une volonté personnelle. Pour moi c'est une infraction qui... Si j'attrape une espèce protégée il suffit que je prenne une photo et que je la relâche. J'ai attrapé une loutre, j'ai pris des photos... J'aurais jamais pensé qu'une loutre c'était aussi agressif.

A : Au niveau des relations avec la DDTM, parce qu'il me semble que c'est elle qui fait appliquer les nouvelles directives du ministère... Y'a des luttes avec eux ou la lutte est plutôt avec le ministère ?

B : Oh non eux je pense pas, enfin moi de ce que j'en sais je pense pas qu'il y ait plus de problème que ça avec la DDTM. Parce qu'ils nous aident même à faire faire des campagnes de piégeage, à cause de la tuberculose... [...] Non la DDTM, non, le ministère oui, mais c'est pas le ministère en soi lui-même, c'est l'ensemble, y'a un ensemble d'opérateurs pour prendre les décisions, y'a les partis écologistes qui sont là pour être opposés. Et ils font tout... Là on attendait beaucoup de la nouvelle législation là, la nouvelle réglementation, qu'ils enlèvent cette gaboulette. [...] Parce que je dis qu'il y a des espèces à détruire mais ce que j'appelle moi les espèces à détruire c'est les espèces invasives, mais y'en a qu'on détruira jamais, faut pas se leurrer parce qu'elles s'adaptent trop vite... On peut pas les limiter, la seule chose qui pourrait limiter c'est leurs prédateurs naturels. Mais je crois pas que si on introduit des alligators pour manger les ragondins ce soit très efficace. Enfin ça va diminuer les ragondins, mais ça va diminuer les gens aussi. Voilà, après les autres pour moi c'est des espèces indigènes, qu'il faut limiter, on s'attaque à un individu, on vise pas la population, [...] on s'attaque à des individus qui viennent poser des problèmes. [...]

A : Il en reste qui piègent encore de cette façon ? Qui piègent pas spécialement pour des intérêts immédiats, qui piègent là, qui posent et qui voient si ça... Ca existe aussi ?

B : Oui. Moi. Des pièges qui sont au bord de la rivière c'est ça. A la base c'est ça, maintenant... [...] Mais à la base on les a mis là parce qu'on arrivait pas à attraper des visons d'Amérique, après [...]. Alors maintenant on sait qu'elles sont ciblées, on sait qu'on attrape des visons d'Amérique [...]. Cette année j'ai testé des caméras chez moi, je voulais voir comment réagissait [...]. Le sanglier qui va sortir, le chevreuil qui regarde qui va continuer son chemin,

le ragondin qui passe à côté, qui revient... A partir du moment où ça les gêne pas, c'est pas quand ils arrivent, ils s'en vont...

A : Je pourrais avoir d'autres questions mais je pense qu'on a déjà des éléments intéressants...

Entretien 4 : piégeur et chasseur, le 02/08/2016 à 10h30, Salies-de-Béarn :

A : Alors du coup, moi je vais peut-être commencer par vous demander, comment vous en êtes venu au piégeage ? Quelles sont vos motivations, comment êtes-vous devenu piégeur ?

B : Disons que je suis issu d'une famille d'agriculteur et donc en définitive, le piégeage chez les agriculteurs il a toujours existé, c'est-à-dire que quand il y avait un renard qui venait au poulailler ou un truc comme ça, y'avait pas d'association de piégeage, tous les agriculteurs chez eux avaient des pièges. C'était à cette époque-là les pièges à palette, qui maintenant ont été annulé, parce que c'est des pièges qui mutilaient, qui coupaient les membres. Dans toutes les fermes vous aviez des pièges, même des pièges à loup... Chacun quand il avait des dégâts il [...]. C'était surtout le renard, le blaireau on en n'entendait pas trop parler, mais c'était surtout le renard, la fouine... Et puis à une époque, du temps de mon grand-père, les peaux c'était une source de gains quoi, moi je me souviens pas comment c'était, mais les gens ils piégeaient mais ils piégeaient aussi pour [...] tout le monde, [...] ils ont connu la guerre, ils ont mis des collets, ils ont toujours piégé, attrapé des lièvres, c'était plus ou moins un moyen de, donc moi j'ai toujours baigné, j'ai toujours vu chez moi des pièges. Après moi je suis quelqu'un de près de la nature, donc je pêche et je chasse. Parce que mes parents et mes grands-parents pêchaient et chassaient. Donc j'ai toujours vu des pièges et puis j'ai toujours vu chez moi tendre des pièges. Et quand vous les voyez tendre à un moment vous vous dites « moi aussi je peux essayer »... J'ai toujours baigné là-dedans. C'est après que j'ai continué à piéger dans mon coin, incognito quoi. Alors pas toujours dans les règles de l'art, je faisais n'importe quoi, quoi. Et après quand on a appris qu'il y avait cette association, je suis allé voir et puis je me suis rendu compte que... Bon après, les pièges à palette étaient interdits, donc après il a fallu changer plus ou moins de façon de piéger, et c'est là que j'ai fait la connaissance de l'association avec M. , là je me suis aperçu que c'était super structuré, que la réglementation... On a commencé à nous faire peur... En nous disant « attention, si les gardes vous tombent dessus, c'est tant... » Bref,

[...], si les gars ils tombaient sur un piège, ils fauchaient le piège de l'autre... Voilà c'était un peu n'importe quoi... Et après quand ça a commencé un petit peu à se hiérarchiser, moi j'ai fait connaissance l'association des piègeurs, donc y'a eu des pièges qu'ont été interdits, il a fallu qu'on trouve d'autres pièges... Et puis là l'association nous a dit « vous pouvez piéger avec celui-là, celui-là »... On a regardé aussi vis-à-vis des prix dans le commerce, on s'est rendu compte que les pièges étaient beaucoup moins chers, et l'avantage c'est qu'on pouvait aussi échanger d'un point de vue technique. Donc tous les mois, les premiers samedis de tous les mois, jusqu'en aout, c'est le 6 aout la dernière fois que le local ouvre... [...] Là c'est une espèce de hangar, qui servait d'entrepôt pour le matériel pour le bâtiment, et en définitive toute la journée vous voyez des gens qui rentrent, qui sortent, qui viennent chercher des conseils, qui viennent acheter des pièges, alors après y'a des pièges qui marchent avec des appelants vivants, c'est-à-dire des pies vivantes, si vous avez pas de pies pour piéger, vous allez au local, y'en aura toujours un qui en aura pris 5-6 et qui se pointe... Donc c'est un rendez-vous, ça discute, où on vous félicite ou on vous engueule, parce que vous avez pas fait ça bien ou un truc comme ça, mais gentiment ! [...] Voilà quoi, donc on touche des pièges moins chers, on échange, « attention méfie toi y'a du blaireau qui attaque partout, sois vigilant », donc c'est un lieu d'échange, financièrement on s'y retrouve...

A : Finalement on peut dire que le piégeage, c'est pour deux raisons de ce que j'ai compris, c'est d'abord pour protéger et protéger éventuellement les terres, les cultures...

B : Voilà déjà, c'était surtout pour le renard qui venait au poulailler mais c'était aussi parce que chez moi j'ai toujours vu des pièges...

A : Par tradition familiale.

B : Exactement, tout à fait. Voilà, puis, quand on est chasseur, on est plus ou moins piègeur... [...] Moi j'ai toujours baigné là-dedans, des pièges j'en ai toujours vu, j'ai vu des animaux attrapés et tout, et à un moment on se dit « moi aussi j'aimerais en attraper » et puis après on se prend au jeu. On va tendre, ça marche pas, pourquoi ça marche pas, on tend mais le piège est débandé, donc c'est le nuisible qui a gagné, il va gagner deux fois, trois fois et à un moment vous dites « attends y'a un problème », et puis à un moment c'est nous qui gagnons, parce que après quand on commence à attraper, on a envie d'en attraper un peu plus et...

A : Finalement y'a un côté quasiment loisir qui va se développer parfois...

B : Je sais pas si c'est loisir... C'est difficile de dire que c'est un loisir de piéger les animaux mais je pense que c'est... Déjà y'a la passion, y'a la passion de la nature et après y'a aussi le fait de se dire que dehors y'a... Moi je suis président de société de chasse, enfin ça change rien. Le problème c'est que... Les gens se protègent leur poulailler parce que les poules se font manger, ainsi de suite, et après y'a le petit gibier, quand je dis petit gibier c'est lapin, lièvre, faisan, perdreaux, cailles, avant y'en avait un peu partout, y'en avait en abondance, donc y'avait du gibier en abondance, et du nuisible, normalement quoi. Le problème c'est que le gibier disparaît plus ou moins faute de remembrement, à cause de l'intensification des cultures, du maïs et ainsi de suite. Donc maintenant, si jamais vous lâchez du gibier, parce que maintenant la reproduction naturelle, pour les lapins ça marche encore dehors, mais les faisans ils se reproduisent presque dehors à cause des pesticides, et des nuisibles ! Alors le problème c'est que si, mettons une fédération de chasse, nous aide à réintroduire du gibier, donc on fait des parcs, on met des faisans ou des lapins, et dès que vous avez le parc, ou même quand vous mettez votre parc, si vous piégez pas, enfin dès que vous commencez à piéger, autour du parc de suite c'est les fouines, putois, les genettes, renards... Donc ça coûte très cher le gibier qu'on lâche, donc si derrière on piège pas, ça s'appelle jeter de l'argent. Donc maintenant on piège pour essayer de réimplanter du gibier naturel, pas spécialement pour le tuer, enfin on sait très bien que quand on l'appelle gibier, il s'appelle gibier donc on a le droit de le tirer, enfin si du gibier peut s'en sortir en fin de saison, tant mieux, moi je suis content. Mais si vous piégez pas, vous avez pas du tout de gibier. Donc on piège, pour essayer de faire un juste équilibre, comme y'a pas suffisamment maintenant de gibier dehors, pour qu'il y ait suffisamment pour se repeupler, on est obligé de réguler et je dis bien réguler et non pas détruire, je n'ai pas du tout l'intention de détruire les renards ou les fouines, parce que déjà c'est pas possible, réguler, essayer de faire un juste équilibre. Enfin bon là je parle d'un point de vue chasse. Après vous avez les agriculteurs. Là vous avez l'histoire, la ferme avec sa volaille. Le gars qu'a des petits canards. J'ai mon voisins il avait 13 petits canards il se les ait tous fait manger quoi. Le mec ses 13 canards il comptait les amener jusqu'au bout, les mettre en conserve et les manger l'hiver. 13 d'un coup qui partent, voilà quoi. [...] Moi cette année, cette année j'avais... 7 ou 8 poules de poules normales, après j'avais des poules naines, et j'avais 4 canards qui me servaient pour aller chasser le canard, eh bien en deux nuits, le renard m'a tout, tout nettoyé. Enfin deux nuits, pas deux nuits consécutives, en plusieurs fois, mais là j'ai commencé à racheter de la volaille, je suis sûr que le préjudice j'en ai pour 200 euros. Donc faut que je rachète de la volaille pour

ravoir des œufs. Moi j'habite une ferme, ça m'embête d'aller acheter des œufs en grande surface, j'aime bien manger des œufs frais quoi. Donc y'a le problème de l'agriculteur [...] qui essaye de sauver ou ses canards, ou sa volaille, et après y'a le problème du piègeur pour l'agriculture. C'est-à-dire que maintenant, à une époque, c'était qu'une culture intensive, que du maïs. Maintenant ils obligent un peu l'agriculteur à faire deux fois toutes les cultures.

A : Avec la PAC ?

B : Oui avec la Politique Agricole Commune, ils essayent de faire du maïs mais ils obligent à faire deux autres variétés. Donc maintenant vous voyez pas mal de blé, mais vous voyez souvent du tournesol aussi, tournesol, soja, ainsi de suite. Et maintenant, y'a du dégât avec les prédateurs, y'a du dégât sur le maïs donc sur les maïs, c'est ragondin et blaireau, donc sur les cultures... Dans les élevages vous avez souvent ou le renard, fouine, genette, putois, des choses comme ça quoi. Et dans les cultures, c'est surtout du ragondin et blaireau. Et le ragondin, ceux qui ont des champs de maïs en bordure de ruisseau... C'est chaud quoi pour eux, en plus les ragondins, sur les berges et ainsi de suite, ils creusent des terriers... Ils diminuent la... L'utilité des berges, ils les font poreuses, donc ça, ça coûte un pognon pas possible aux municipalités pour refaire des berges et après y'a le blaireau. Le blaireau, y'a 10 ans, y'en avait quelques-uns blaireaux mais là je sais pas pourquoi c'est en pleine explosion, [...] et ils seraient porteur de la maladie... Je me souviens plus, pas la brucellose... [...] Y'a déjà un ou deux élevages qui ont été obligé d'abattre ou de surveiller le bétail parce que y'avait... Et donc là par contre quand l'agriculture, il se dit que le blaireau peut être un vecteur et transporter des maladies là tout le monde commence à s'inquiéter et à cligner des oreilles.

A : Et justement, à propos des oppositions qu'il pourrait y avoir peut-être avec le ministère ou avec... Je sais pas des associations, des écologistes...

B : Oui on peut en parler des écologistes.

A : Qu'est-ce que vous pouvez me dire de ça, de ces luttes ?

B : Le problème c'est que... Les écolos, c'est pas parce que je suis chasseur que je suis contre les écolos. J'essaie de manger bio chez moi, les pesticides j'aime pas trop, voilà, je suis à la limite mi chasseur mi écolo. [...] Alors après vous avez les écolos, y'a le Ministère de l'agriculture, où y'a beaucoup de technocrates là-dedans, [...] y'a très peu de gens qui vont sur

le terrain. Et donc quand on leur dit « oui y'a des dégâts » et ainsi de suite, « ouais mais non, y'en a pas tant que ça »... [...] Et c'est là qu'intervient, lui il se pointe, « c'est comme ça : au mois d'aout il s'est pris tant de genettes, tant de putois, tant de trucs, et y'a eu tant de dégâts ». Parce que quand quelqu'un vous appelle, moi je suis piégeur sur Saint Dos, piégeur ça veut dire que vous avez le droit de piéger, on a des droits mais on a des devoirs. Faut que je fasse une déclaration en mairie, il faut que mes pièges aient mon numéro d'agrément, il faut qu'ils soient tendus dans des conditions bien précises, il faut qu'ils soient relevés normalement le matin... Honnêtement, c'est même presque une sacerdoce de piéger, parce que les contraintes sont devenues très très... Tant mieux, mais je crois même qu'on est passé un peu trop dans la contrainte. Donc, piégeur c'est vraiment la contrainte. Donc alors pour ce qui est des [...] Quand quelqu'un nous appelle sur ma commune, [le Président de l'ADDPA], le président me dit « faut absolument que tu fasses remplir le... »

A : Les relevés ?

B : Oui, voilà et donc il me dit « quand vous avez des dégâts, vous remplissez ce truc et vous le chiffrez », alors après [le Président de l'ADDPA] se pointe dans les réunions, avec la DDTM, ou à la Chambre d'Agriculture, alors ça remonte au Préfet... C'est le Préfet qui décide de la liste des nuisibles, c'est le Préfet qui décide. Alors la liste des nuisibles elle est modulable, y'a certains nuisibles qui vont disparaître, d'autres qui arrivent mais c'est rare, d'autres qui arrivent. [...] Y'a des départements où on a décidé que y'avait plus aucun nuisible, c'est pas possible. Et c'est là que nous on a la chance avec [le Président de l'ADDPA], qu'on a un gars qui se pointe avec la quantité de nuisibles qui s'est pris, quelle espèce, à quelle époque ils se sont pris, alors bien-sûr, il voit ça sur plusieurs années, il dit « attention, la fouine commence à chuter en effectif, on en prend moins », si on en prend moins c'est qu'il y en a moins. Par contre la pie, « attention la pie c'est en train d'exploser », le corbeau, le corbeau y'a quelques années ça a explosé quoi, il dit « attention ça a explosé », alors là, le Préfet, le Département et tout, la Région, quand ils voient ces chiffres, ils sont en train de se demander, ils se disent, et d'ailleurs [le Président de l'ADDPA] ça le rend fou, [...] et là ils se basent sur ces dossiers : « attention la pie est expansion, la fouine commence à baisser, voilà, le ragondin c'est l'explosion », alors là les écolos ils sont mis devant le fait accompli. Et en définitive, la déclaration de dégâts elle est faite par le propriétaire et elle est signée par le piégeur, donc une déclaration, par deux personnes signée, est inattaquable. Je veux dire, on peut pas dire

que c'est faux. [...] magouilleur, mais c'est pas la peine, moi je l'ai signée, c'est que c'est la vérité. Quand le mec m'appelle et que j'ai 25 poulets et que je les prends en photo... Donc je signe et voilà. Et donc tout ça c'est chiffré. Alors à ces fameuses réunions où [le Président de l'ADDPA] fait le boulot des écologistes, de la DDTM, on voit des espèces qui sont en progression, celles qui sont un petit peu en chute libre, et on voit les dégâts. Et les écolos ils ne peuvent que se rendre à l'évidence, c'est tout. On falsifie pas les... D'ailleurs [le Président de l'ADDPA] son discours c'est « si tu prends 4 ragondins, t'en prends 4, me fait pas plaisir en me disant que t'en as pris 14, je m'en fous de ça, si t'en prends 4, t'en prends 4, c'est évident » et en définitive avec les piégeurs, on a une photographie instantanée de tous les départements. Par exemple, les rapaces ça fait un paquet d'années qu'ils sont protégés. Les buses et tout c'est protégé. Maintenant c'est vrai que y'en a beaucoup, et ça fait des dégâts. Les petits poussins, quand vous avez une poule avec des petits poussins, la buse ou le milan, tous les jours vous en prend un. Même avant les agriculteurs ils l'attendaient à midi, ou 6h ou 7h, ils lui mettaient un coup de fusil et puis on en parlait plus. Bon maintenant si vous tirez sur un rapace, c'est catastrophique quoi. Mais on peut mentionner déjà qu'attention, y'a de plus en plus d'attaques de rapace. Voilà. Alors que le rapace n'est pas considéré comme nuisible, y'a quelques années on en parlait plus. Y'a quelques années on parlait pas du vison, tout le monde pensait « le vison, les femmes avec leur truc de vison... », le vison ça pullule ! Ça pullule de dégâts, ça pullule. Alors, y'a les visons d'Europe de chez nous, qui maintenant a disparu, parce que y'a le vison d'Europe, et [...] les Américains, toujours un peu plus forts que nous, ils ont fait un vison un peu plus gros, pour avoir plus de superficie de peau, le problème c'est qu'il a été introduit ici, ici en France, je sais pas comment ça se fait, le problème c'est que le vison d'Europe vous en avez plus et le vison d'Amérique, moi je pêche, mais c'est dingue, on en voit partout ! Et maintenant ceux qui chassent le canard, la nuit, ils attachent leurs appelants avec des bagues et ils se font bouffer leurs appelants par les visons. Donc un appelant, un appelant de cabane, coûte 20 euros, et y'en a qui en ont 25, 30, 35, 50 appelants ! Et quand vous avez le vison qui s'y met, ça fait un capital quoi. Donc tout ça, c'est mentionné, l'attaque de vison la nuit sur... Donc avec les piégeurs, y'a qui y réchappe. [...] Ils boivent les dossiers de [le Président de l'ADDPA]. Et les écologistes, ils sont comme ils sont, ils ne peuvent que se rendre à l'évidence. Il a du vous donner les chiffres [le Président de l'ADDPA], des dégâts de piégeage, ça se chiffre en... C'est monstrueux ! Je sais pas, c'est 50 ou 80 000 euros, je dis n'importe quoi, c'est monstrueux ! Et quand on voit ça, que faire ! Voilà donc. Alors il faut qu'on déclare tout, alors

du moment qu'on déclare tout, [le Président de l'ADDPA] sait exactement tout ce qu'on prend, il voit l'état de la population de nuisibles, les nuisibles qui sont en baisse, les nuisibles qui sont en hausse, il voit les dégâts... Il voit tout, tout, tout. Donc avec cette photo-là, le Préfet décide de conserver certains nuisibles, d'en enlever d'autres si y'a besoin d'en enlever...

A : Et quel est le rôle du ministère, dans ce jeu d'acteur, parce que [le Président de l'ADDPA] compile finalement les prises, il les transmet à la DDTM, c'est ça...?

B : Y'a la Chambre d'Agriculture, maintenant il est entre autre là-dedans, le Préfet, la préfecture, après y'a la Chambre d'Agriculture, après y'a la DDTM, je sais qu'elle s'occupe de l'agriculture, je sais qu'elle s'occupe de la chasse aussi, parce que nous on fait les déclarations à la DDTM, et après y'a les écolos. Alors après je pense que la Chambre d'Agriculture, elle devrait faire le boulot, s'occuper du piégeage, je pense qu'elle a gentiment délégué ça. Parce que, c'est toujours pareil, vous semez quelque-chose, n'importe quoi, si le ragondin s'attaque à une culture, ça fait un moins, ça fait un moins en production. Parce que [le Président de l'ADDPA] il se bat un peu, parce que les agriculteurs, c'est des agriculteurs... Et les agriculteurs quand ils ont un problème, hop, ils appellent le piégeur. Ils l'appellent comme. Parce que nous, ça c'est du bénévolat, donc il faut se transporter les tripes dans la voiture, c'est pas très agréable, il faut tendre des pièges, si vous vous loupez le piège, vous pouvez vous blesser la main... Donc nous c'est du bénévolat, voilà, on est pas payé, rien. Moi j'ai un merci, et encore, et le gars il m'appelle, il faudrait que je vienne dans l'instant. Alors [le Président de l'ADDPA] il a tendance à en avoir marre, parce que les agriculteurs, ça il a du vous le dire, les agriculteurs il faudrait qu'ils se prennent en main, parce que... [...] L'association des piégeurs organise des sessions de piégeage, ça se passe à Orthez, [...] et les agriculteurs eux c'est quand y'a un problème « oui j'ai un problème... ». Alors [le Président de l'ADDPA] ça fait un moment qu'il moment qu'il commence à en avoir marre... [...] Alors le Préfet lui, il regarde avec le piégeage, la Chambre d'Agriculture elle laisse faire [le Président de l'ADDPA], la DDTM, elle... [...] Et en définitive malheureusement, le boulot [du Président de l'ADDPA], la Chambre d'Agriculture et la DDTM elles le laissent bosser quoi, d'ailleurs il le dit d'ailleurs « je fais votre boulot ». Alors maintenant [le Président de l'ADDPA] il commence à gueuler parce que il veut que les agriculteurs se prennent en main. Mais il va y arriver petit à petit.

A : Oui il me disait qu'il y avait des sessions de formation organisées exprès.

B : Ah oui oui oui, tout à fait. Deux samedis par mois, c'est pas la mort quoi je veux dire, et en plus après ils touchent les pièges moins chers. Et en définitive, la DDTM et la Chambre d'Agriculture, ils se reposent complètement sur [le Président de l'ADDPA]. Et [le Président de l'ADDPA] il leur a dit, « mais le jour où je vais arrêter, ça va vous faire drôle ».

A : Et est-ce que parfois y'a des reproches, ouais des choses qu'on pourrait reprocher aux piégeurs, que ce soient la DDTM, la Préfecture... Parce que j'ai cru comprendre que parfois, enfin peut-être je me trompe, parfois comme si on crachait un petit peu sur les piégeurs d'un côté et d'un autre côté ils auraient été indispensables... [...]

B : De toute façon, je parle parce que je suis piégeur, pour moi le piégeage est indispensable. Et si jamais on s'arrête de piéger deux ou trois ans, c'est la cata. C'est la cata. [le Président de l'ADDPA] il a du te dire, [...] Nestlé ou... Un truc comme ça, une grosse boîte à côté de Pau, ils stockaient des palettes entières de lait, et les pies allaient percer les packs de lait. Incroyable quoi. Après y'a des particuliers aussi qu'ont des pies qui explosent complètement... Je veux dire les nuisibles font des dégâts qui... Et si jamais on s'arrête, ça va être la cata. Après, y'a des gens qui... Ce qu'on peut nous reprocher, après c'est toujours pareil, [...], y'a de la casse des fois. Des chiens qui vont se faire prendre. Le chien normalement il a pas à être là. Bon c'est sûr que le gars quand il va se faire prendre son chien, il va être fou de colère. Il va être fou de colère à juste raison si le gars il a pas piégé dans les règles de l'art. Là, il va lui dire au piégeur « tu te démerdes, t'as pas été réglo, tu te démerdes ». Par contre si le piégeur est réglo, là la fédération, l'association des piégeurs, vous l'avez derrière vous. Et les gens ici, quand on entend « piégeage », c'est pas un mot qui est très joli. Quand on piège c'est la mort derrière. Voilà quoi. C'est comme la chasse, y'en a qui sont contre, je respecte ceux qui sont contre la chasse. Je respecte. Quand on dit qu'on va chasser le chevreuil, les mecs ils disent « on va chasser Bambi » quoi. Je respecte, je suis ouvert je veux dire. Donc y'en a qui n'aiment pas le piégeage, je le respecte, mais si y'a pas le piégeage, c'est la cata quoi. Un ragondin, quatre ragondins, les canards, ceux qui font l'élevage en plein-air, si y'a pas le piégeage, parce que quand vous avez un renard ou deux, qui rentrent dans un parc de canards, il en tue 15 ou mais en définitive il en bousille 150 ou 200. Quand ils courent, ils se pètent les pattes, ils s'étouffent, c'est 40, 50, 60 canards qui sont foutus quoi. [...] Alors là le Ministère de l'Agriculture il commence à cligner des oreilles quoi. Alors ce que voudrait [le Président de l'ADDPA], c'est que les agriculteurs, les éleveurs, se prennent en main. Donc en définitive, la DDTM et le

Ministère de l'Agriculture ils sont tout à fait conscients que le piégeage, c'est indispensable. Après y'en a certains qui... Par exemple quand la Mamie ou le Papi se promène [...] avec son chien et qu'il voit « zone piégée », ça fait peur. Je le comprends. Ça fait peur. Il se dit « putain y'a des pièges, pourvu que mon chien il y aille pas ». Voilà, après qu'est-ce qu'il fait la prochaine fois, il ira pas dans cet endroit-là. Faut être objectif. Moi je suis...

A : Vous pensez que les zones qui [sont consacrées au piégeage] pourraient effrayer les autres usagers ?

B : Ah mais le problème c'est que normalement on doit prévenir. On doit prévenir quoi. Si jamais on prévient pas et qu'un gars se fait choper avec son chien parce qu'il a laissé échapper son chien... L'association a des pancartes « zone piégée » et avec le numéro d'agrément du gars, donc on le met quoi. Donc quelque part, on avertit aussi, si on avertit pas, parce que avertir aussi c'est à double tranchant, le gars qui va aller prendre les pièges, il se dit « tiens ils ont piégé je vais peut-être aller voir », il y va, il voit un passage, il voit les pièges, il les prend. Mais zone piégée, c'est pas parce que c'est zone piégée qu'on peut pas se promener. Y'a pas de pièges au milieu des chemins non plus, on les met un peu caché et tout. Mais quand vous vous promenez, même vous le premier, vous voyez zone piégée, vous avez votre chien, vous vous dites, bon voilà. Ça fait un peu peur le piégeage. Et puis pour en revenir aux écolos, les écolos aussi se rangent au résultat. Ils peuvent pas, ils ont pas de marge de manœuvre. Et puis après, les gars qui viennent en vacances de la ville, [...] il se promène un matin tranquillement à la montagne sur un sentier, il voit « zone piégée », je pense que la deuxième fois il va pas là. Je crois. Et nous on est plutôt complètement dans notre droit, et au contraire, je pense qu'on fait les choses bien, parce qu'au moins justement [...] on fait pas ça pour faire peur à personne. C'est comme... La chasse et le piégeage c'est pareil quoi je veux dire. Y'en a qui sont contre la chasse, je respecte complètement les gens qui sont contre la chasse. Maintenant on chasse beaucoup avec des talkie-walkie, le grand gibier. Avant j'étais contre, je me disais « le gibier il a encore moins de chance avec le talkie-walkie ». Par contre maintenant quand on a un talkie-walkie et qu'on voit un promeneur sur la route, ou un truc comme ça, on prévient « attention y'a un promeneur sur la route, faites gaffe ». Et moi je vois, quand y'a des gens qui se promènent et qui nous voient [...] ils sont pas tranquilles. Ils sont pas tranquilles. Alors qu'on est quand-même des chasseurs responsables, c'est fini les mecs, enfin y'en a encore quelques-uns, mais ils sont bannis parce que c'est fini ça cette chasse. Voilà, moi quand je vois quelqu'un

qui se promène sur un chemin et quand il nous voit fait presque demi-tour, je dis « non non, vous pouvez passer, on était en train de chasser, on sait que vous êtes là, vous pouvez vous promener y'a pas de problème, le chemin il est à tout le monde ». Et pour le piégeage aussi. Moi je pense qu'il faut expliquer.

A : Et vous pensez que ça, ça manque un peu à l'heure actuelle ?

B : Ah ouais.

A : Cette cohabitation des usages ?

B : En définitive, les gens de la campagne, ils savent, les gens de la campagne, y'a pas de problème, l'agriculteur lui c'est facilement « putain j'ai le blaireau », le piégeur qui vient, donc faudrait que lui se mette à piéger, et après y'a des gens, des citadins quoi, qui quand ils pensent piégeage, c'est pas un joli... Alors ceux qui n'aiment pas la chasse normalement ils n'aiment pas le piégeage. Ce que je vous dis, le gars qui se promène il voit « zone piégée », il est pas tranquille, je le comprends. Comme exactement le gars qui se promène et qui voit le panneau « battue en cours ». Il fait demi-tour quoi. Je le comprends quoi. Mais après c'est comme tout, faudrait les éduquer. Vous amenez un gars de la ville, vous lui expliquez, je lui dis « viens je te montre, le piège il est là, regarde y'a des dégâts qui sont faits », il va dire « ah ouais y'a des dégâts », « le gars c'est son gagne-pain le maïs, regarde », voilà. Et si peut-être que le lendemain je lui dirais, « tiens viens je vais te chercher au camping à 7h du matin, on va relever les pièges » peut-être qu'il le ferait. Et si il voyait admettons, bon je vais pas l'amener pour lui montrer le renard, il va peut-être trouver le renard joli, parce que si je lui amène un ragondin... [...] Un ragondin c'est un énorme rat de 4, 5 kilos, il a le droit de vivre aussi. Le problème c'est quand vous voyez un ragondin pris au piège, ça vous fait pas grand-chose. Quand vous allez à la chasse au chevreuil, que vous voyez un chevreuil mort, ça vous fait quelque-chose. Quand vous voyez un sanglier mort, c'est pas très joli un sanglier quoi. Alors voilà, y'a ça aussi.

A : Ouais c'est ça, je m'intéresse aussi à cette espèce de, cette possible hiérarchisation un petit peu sensible des espèces. 3 :25

B : Ca m'interpelle parce que, vous faites des battues, vous dites, « je m'en vais au chevreuil », les mecs ils disent « ouais on va aller chasser Bambi ». Parce que pourquoi on chasse le chevreuil ? Parce que à un moment y'en aura trop. C'est pas par plaisir de tuer. Moi je prends

pas spécialement plaisir à tirer sur un chevreuil. Mais faut réguler quoi, on en revient toujours au même problème. Faut un juste équilibre. Le chevreuil il a pas de prédateur, faut le réguler voilà. Mais quand on dit « j'ai tiré sur un chevreuil » ohhh... Voilà. Mais quand vous dites vous tuez un sanglier, les gens ils tiquent pas hein, ils ont peur de se faire charger... A moins qu'il soit blessé, dans des conditions vraiment extrêmes, il va pas vous charger. Je veux dire, un sanglier, à moins d'être blessé, il va pas vous charger, il fout le camp. Les gens ils ont peur du sanglier. Mais c'est une légende quoi. Mais ils savent qu'ils vont pas se faire charger par un chevreuil, voilà. Alors si vous voulez un citadin au piégeage, et que le la veille vous lui avez montré un piège, des pièges, que vous lui avez montré les dégâts, que le lendemain il va voir un gros rat qui entre parenthèses est dégueulasse, avec une grosse queue, et il est même pas dégueulasse, c'est qu'un simple carnivore, il a deux jolies dents, très jolies, je trouve même que ça ferait un joli trophée, c'est cette queue de rat. Il va se dire « ah c'est pas joli », il va être d'accord pour le piégeage. Maintenant vous attrapez une genette, c'est une espèce de chat sauvage, gris tâché de noir, c'est une beauté, si il voit ça il va se dire « t'es un gros salaud ».

A : Ouais, forcément y'a le critère esthétique qui rentre en compte.

B : Exactement.

A : Alors moi je pensais que le statut de nuisible, pouvait permettre une acceptation par l'opinion un peu plus aisée, parce que justement il serait reconnu par la loi comme un animal qui...

B : Oui je suis d'accord. Mais le renard il est classé nuisible, et le gars le matin il va prendre son petit déjeuner dans une villa un petit peu éloignée, il va voir le renard qui traverse la pelouse il va trouver ça très joli, et il a raison. Il va se dire « qu'est-ce qu'il est joli celui-là ». Il va voir passer un ragondin, il va rentrer, en disant « c'est quoi cette grosse merde ! ». Donc les deux sont classés nuisibles. Non je pense... C'est toujours chiant de dire que quelque-chose est nuisible... Y'a des gens qui sont nuisibles. On peut dire que les djihadistes sont nuisibles !

A : C'est vrai.

B : Non non mais c'est terrible de dire nuisible... Les rapaces, les rapaces sont nuisibles, mais ils sont utiles aussi. Le renard il est nuisible, mais il est utile aussi.

A : Oui c'est une question de contexte.

B : Voilà, quand vous avez juste fini de ramasser le foin, que le foin est coupé, séché, mis en boule et ramassé, alors la nuit suivante il doit muloter, le renard va muloter, il va attraper des mulots, c'est très bien. Personne ne critique quand le renard va muloter. Personne ne critique. Mais par contre on va critiquer quand il va bouffer les poules. Mais on va se souvenir que quand il a tué les poules. On va pas se souvenir qu'il a pris je sais pas combien de mulots. Quand moi j'attrape un ragondin, j'en ai attrapé deux cette année. Donc je l'attrape et qu'est-ce que je fais, je vais pas prendre une pelle, une pioche et l'enterrer. 4, 5 kilos, je le laisse dehors. Et j'ai des copines de Bayonne et tout elles me disaient « mais qu'est-ce que tu fais quand t'attrapes un nuisible ? », quand j'attrape un renard je l'enterre pas, franchement je le laisse pourrir là. Ca aussi les gens ça les choquent. Je peux comprendre que ça les choquent, parce que ça pue, bon ça pue 4, 5 jours, voilà. J'attrape un ragondin, je le sors du piège, je le mets à 4, 5 mètres, le lendemain, il y est plus. Le renard il est venu le chercher. [...] Alors après je pense malheureusement que le statut de nuisible, ça fera jamais l'unanimité. C'est comme [...] zone piégée. Ou alors il faut éduquer. Y'a aucun piègeur qui éduque... Enfin, y'a aucun piègeur qui éduque parce qu'on va relever les pièges le matin, on essaye d'être discret pour pas qu'on nous voit... Ou alors faudrait que quelqu'un vienne chez moi, j'ai vu des amis de Toulouse, c'est arrivé l'année dernière, j'ai vu des amis de Toulouse, et que le gars il m'a dit, je lui ai dit « bah tiens en fait je m'en vais piéger » et qui me dit « ouais mais tu vas piéger quoi, j'peux venir avec toi ? », là je vais l'éduquer. Mais je pense que le fait d'éduquer c'est un plus. Par exemple, le ragondin, si vous emmenez quelqu'un, vous lui montrez des dégâts, le lendemain vous lui montrez le ragondin, c'est pas joli, alors qu'il a le droit de vivre... Voilà...

A : Oui bien-sûr, plus on est proche des enjeux concernés, forcément, plus on se rend compte...

B : Je crois que c'est partout pareil, faut éduquer pour partout, tout le monde a des à priori, des trucs comme ça. Voilà mais quand vous avez un agriculteur qui vous appelle, enfin un fermier ou un agriculteur qui vous appelle avec 15 ou 20 poules de mortes... L'année dernière on m'a appelé, à Saint Dos, le village à côté, c'est une femme et sa fille, bon elle est veuve depuis longtemps, sa fille elle a 40 ans, sa mère est à la retraite et sa fille fait l'élevage de poulets dans un grand enclos, et vraiment c'est le poulet qui pèse 2 kilos et demi, vraiment le poulet d'avant quoi, c'est vrai qu'elle a une demande dingue quoi. Et 4 jours avant de tuer ces 15 ou 20 poulets, le renard était passé. Elle était écœurée quoi. Elle dit « à trois jours près je les tuais quoi ! ». Voilà quoi. Et puis faut attendre deux mois et quelques pour refaire des poulets, les

clients attendaient après ses poulets. Donc tout le monde est truc. Et la pauvre elle est démunie. Elle m'appelle et... Le renard c'est très difficile à piéger. Il vient une fois et après il revient plus quoi. Alors je lui ai filé une cage, qu'elle tende la cage quoi, je sais qu'elle allait pas attraper le renard, mais elle était contente parce que je m'étais occupé d'elle quoi. Le renard elle l'a pas attrapé. C'est après moi en faisant des battues, j'ai attrapé deux petits cette année. Et je lui ai prêté la cage, il m'a filé une bouteille de whisky, qu'on va boire entre nous chasseurs. Donc voilà quoi, il faut essayer d'aider les gens. Et maintenant le problème c'est que les gens sont égoïstes, chacun pour sa gueule. C'est dans l'air du temps. Avant on s'aidait, on s'entraidait. Mais y'a un travail de pédagogie c'est sûr, mais c'est partout pareil. Mais ne pas piéger, si on piège pas, c'est la cata. D'ailleurs si on piège pas ça va vite se voir. D'ailleurs [le Président de l'ADDPA] il a dit, « attention »... D'ailleurs il nous a dit des fois « bon les gars on arrête de piéger, on arrête de piéger un an, faut qu'on leur donne une leçon ». Et après tout le monde dit « non non, revenez, revenez ». Le piégeage ça fait partie de l'écosystème. Après les gens ils ont plein d'à priori, que le sanglier va les charger, qu'ils vont monter aux arbres... C'est des conneries. Après c'est vrai que si le sanglier vous bousille la bagnole, parce qu'il traverse à un truc, bah le mec il va se dire « putain il faut les choper les sangliers », voilà. Le sanglier, tout le monde a le droit de vivre. Ce qu'il y a c'est qu'il faut trouver un juste équilibre. Les sangliers faut réguler parce qu'ils font des dégâts dans les cultures, et les nuisibles ils font des dégâts aussi dans les cultures, et surtout dans les basse-cours. Même pour les pêcheurs et tout, les visons c'est dingue les visons la quantité. Moi j'ai vu un vison avec une anguille dans la gueule, alors je sais pas si il avait trouvé l'anguille morte, ou si il l'a attrapé. Alors maintenant un problème qui commence à arriver c'est la loutre, la loutre revient. [...] [Le Président] nous a montré la loutre dans le piège, en photo quoi. Et la loutre, bon moi je suis pêcheur, je l'ai vu y'a deux ans, je l'ai vu cette année, c'est magnifique. Le problème c'est que la loutre, alors maintenant on en entend parler à la télé, y'avait encore deux-trois mois, vers Bordeaux et tout, ils disent « ça y est la loutre est en train de coloniser tout c'est génial », ouais c'est bien, c'est un animal protégé, très bien. Attention, la loutre elle se nourrit à 50 à 60% de batraciens et de poissons. A un moment, la loutre va taper du poisson, taper du poisson, ça va pas aller non plus. C'est toujours pareil. Moi je pêche le saumon, on a vu un saumon avec une vilaine plaie... Ils ont dit « ça c'est la loutre ». Pour l'instant, c'est pas grand-chose. Mais la loutre va se repeupler vite, 4, 5 ans... Et alors là y'en a qui vont commencer à gueuler. Et je sais malheureusement que y'a des loutres qui vont se faire plomber. C'est toujours pareil c'est un

juste équilibre. Les rapaces, ça fait 15 ou 20 ans qu'on les tire plus, c'est une catastrophe... Une catastrophe. Vous venez de lâcher du gibier, et toutes les nichées de petits faisans et de petits lapins... Les rapaces on a pas le droit de tirer dessus, on a pas le droit. Et quelque part il faudrait. Réguler. Avant y'avait un juste équilibre. Y'avait du gibier, y'avait des nuisibles, y'avait l'homme. Bon après y'avait beaucoup plus de forêt, y'avait pas de remembrement... Y'avait un équilibre. Le gars qui se faisait prendre ses poussins par un rapace, un coup de fusil et c'est fini, il revenait plus. C'est vrai que maintenant on tire plus... Y'a trop de rapaces. Ce qui est en train d'exploser maintenant, c'est le héron cendré. Y'en a partout partout partout. Ça me fait pas grand mal, mais y'en, y'en a vachement. Chose qu'avant on ne voyait pas. Avant y'avait des espèces qui ont disparu. Des espèces de chasse qui ont disparu, des espèces chassables qui ont disparu, comme l'outarde, ainsi de suite, la tourterelle des bois, qu'on voit presque plus, maintenant vous avez ces aigrettes, on voit partout des aigrettes blanches. Voilà, ça évolue. Voilà, faut toujours trouver le juste équilibre. Le paysage est indispensable, comme la régulation... Enfin le piégeage, quand j'entends piégeage, c'est régulation de prédateurs. Et la chasse, la chasse au grand gibier, on y est pour rien, c'est indispensable, la régulation des renards aussi.

A : Bon. Ça fait 45 minutes, moi j'ai l'impression que...

B : Moi je pense que je vous ai dit ce que j'avais à dire. Après si vous avez des questions.

A : A vrai dire, je crois qu'on a fait le tour de ce qui m'intéressait bien. C'est bien. J'ai pas eu trop à vous poser de questions.

B : Non moi je parle facilement, parce que ça me plaît, je veux dire. Voilà, moi, on est pour la chasse, pour ou contre, on est pour ou contre le piégeage, moi je pense qu'il faut éduquer, il faut montrer... Voilà, faut se mettre à la place des gars aussi, il se lève le matin, il a toute sa volaille foutue... Ça fait drôle, moi j'ai vu des choses... C'est pas que c'est pas beau à voir mais, quand vous arrivez [...]. Quand vous avez dans un clapier, une bestiole qui a pris la patte du lapin, qui l'a tiré, qui lui a bouffé toute la patte alors que la bestiole est vivante. Voilà, faut que tout le monde aussi... Une autre petite parenthèse, et là aussi c'est [...] régulation. Quand vous commencez à piéger dehors, une chose que vous prenez, c'est des chats. Ici y'a beaucoup de gens, ils ont des chats chez eux, le chat fait des petits, ils osent pas les tuer. Quelque part ils ont pas le courage de les tuer, et il les lâche dans la nature... Là aussi, les chats dehors, c'est un

terrible prédateur. Donc peut-être que ces gens-là, qui mettent les chats dehors, qui me disent « vous êtes des salauds à piéger ». Après vous avez la mamie aussi qui a son chat autour de la maison, malheureusement un jour il va un peu plus loin, il se prend le piège, elle va nous prendre pour des salopards. Voilà, faut voir tous les angles quoi, après y'a des dérapages mais... La mamie, je dis la mamie, ou la personne qui lâche des chats... Je l'ai vu y'a 4, 5 ans. Un matin je partais au boulot, elle était là en train de faire rentrer des chats dans les ronces « allez rentez, rentez ». Et je partais au boulot, j'étais fou de colère quoi. Donc après quand on commence à piéger, c'est des chatons. Et honnêtement, c'est pas agréable de tuer un chat, on dit toujours ça porte la poisse... C'est pas agréable de tuer un chat. Mais si on le tue pas... Y'a des palombières partout ici, les gars ils se font une volière, ils se gardent les pigeons toute la nuit, à un moment ils se retrouvent avec des petits pigeons, ils les mettent à la chatière, et avec la chatière qu'est ce qu'ils prennent : le chat. Et puis c'est des chats costauds, maous hein. C'est des chats qui sont pratiquement devenus sauvages. Alors ça c'est des chats qui ont été lâché d'une voiture parce que le gars voulait pas le tuer ou... C'est des chatons qui sont lâchés, c'est peut-être les gens qui ont lâché des chatons, qui sont contre nous. Il faut voir tous les éclairages. Donc faut être tolérant, mais le piégeage, la chasse tout ça, ça fait partie d'un truc... Il faut trouver le juste milieu. C'est comme tout. [...] Faut apprendre à cohabiter et je pense que le piégeage, même amener des gens le matin, le soir je tends, le matin viens avec moi, j'te montre si y'a quelque chose. Voilà. Mais le piégeage c'est... Comme la chasse, y'en a qui critiquent la chasse aussi puis quand y'a un repas de chevreuil ils vont aller manger du chevreuil. Je sais pas. Voilà... En tout les cas [le Président] fait un boulot phénoménal, et la Chambre d'Agriculture fait pas très bien son boulot. C'est toujours pareil, quand y'a quelqu'un qui le fait, voilà quoi. Et même les coopératives, elles ont le monopole sur tout le... Ici y'a deux grandes coopératives, la Coop de Pau et Lur Berri, la coop du Pays Basque. Elles s'affrontent, enfin je sais pas si elles s'affrontent ou quoi, parce qu'après, on sait pas si au niveau national, elles marchent pas ensemble, enfin ça c'est un autre problème. Et ces coopératives qui font certains tarifs sur tu leurs vendes à eux... Et en définitive, elles distribuent du maïs pour agrainer les sangliers pour pas qu'ils fassent des dégâts. Donc en définitive, tout le monde est impliqué quoi. Le monde agricole... La chasse et le piégeage c'est indispensable. Et je pense que malheureusement les agriculteurs ils se laissent vivre. C'est tout, [Le Président] son crédo c'est qu'il faut à tout prix que les agriculteurs se prennent en main, et qu'ils se gèrent eux-mêmes. Parce que nous c'est du bénévolat, faut pas l'oublier c'est du bénévolat. On est pas

rémunéré. Et un jour ou l'autre, si le piégeage disparaît, ou que y'a plus, un jour ou l'autre, je crois que y'a des sociétés de chasses qui paient, tant la queue de renard, tant... C'est pas bon ça. Mais on va y arriver à ça... Normalement... Je sais pas normalement... Vous avez vu je vous ai raconté l'exemple là, le coup de mamies, elles m'ont filé une bouteille, je m'en fous, je bois pas de whisky, mais je vais la boire avec les chasseurs. Et normalement l'agriculteur, si il était réglo, et qu'on lui prend ses ragondins, il devrait nous filer une bouteille. C'est pas le fait de la bouteille mais voilà, qu'il y ait échange. Mais y'a plus échange, c'est devenu de l'égoïsme. Et ils pensent que nous on est là pour le faire et voilà... Et puis ce qui est très important, c'est les dégâts. Les déclarations de dégâts. Les gens ils se rendent pas compte des sommes. C'est monstrueux les dégâts qu'il y a, c'est monstrueux, j'ai pas les chiffres en tête, mais quand on fait les assemblées générales on entend des trucs...

A : Bon bah écoutez, moi je suis satisfait de l'échange donc... Je vais arrêter là.

B : Moi aussi !

Entretien 5 : piégeur non-chasseur le 02/08/2016 à 17h, Pau

A : Je suis étudiant en géographie à l'université de Pau, et donc ouais je suis en master et je fais mon mémoire sur la question des relations société/nature, société et sauvage et du coup je travaille à partir de l'exemple des piégeurs parce qu'il me semble que les piégeurs sont particuliers dans ce type de relations, quoi qu'on en dise ; une relation à la frontière d'une nature sauvage, qui est au contact de la faune sauvage en fait.

B : Oui, on est carrément au contact.

A : Voilà. Donc moi, du coup, je viens rencontrer des piégeurs, leur demander leur vision de la chose, les motivations à leur pratique pour essayer derrière de comprendre quelles sont les représentations de la nature qu'ils peuvent entretenir etc. Pour faire un peu plus simple et moins théorique je vais vous demander déjà comment vous êtes venu au piégeage, quelle a été votre motivation, votre moteur quoi ?

B : Ben moi je suis d'un petit village [...] donc y'a pas beaucoup de chasseurs et j'y suis venu parce que les poules chez mon père elles disparaissaient quoi, je veux dire c'est pas vraiment

ça mais c'est ça qui... donc je me suis renseigné sur ce qu'il fallait faire parce que je suis pas chasseur parce que bon, c'est mon avis personnel, j'estime que pour moi c'est pas utile de tirer sur un faisan ou un lapin. Mais par contre je trouvais que c'était utile de ... de ... pas de résorber mais de réguler, de réguler la faune sauvage dite « nuisible » parce que moi j'ai déjà vu chez moi une dizaine de poulets tués dans la nuit ou dans la journée trois, quatre poules qui partent parce que c'est le renard, parce que c'est la fouine, après, la fouine entre parenthèses, parce que y'a beaucoup de gens qui savent pas reconnaître une fouine d'un vison d'Amérique, d'un vison d'Europe, même d'un putois quoi... Mais sinon moi j'y suis venu voilà comme ça. Depuis 2009 je suis piégeur, et donc voilà... Bon au début ça a pas été simple parce qu'il faut comment ça s'appelle... apprendre à connaître ce qu'on piège pour pouvoir le piéger efficacement. Et puis après on a aussi les lois qui contraignent le piégeage, qui ont changé quoi donc...

A : Du type ? Quel genre de contraintes par exemple ?

B : Alors par exemple moi avant j'utilisais un piège en X en bordure de... alors les pièges en X c'est les Conibear, c'est les pièges à tuer, y'a aucune souffrance pour l'animal qui est pris dedans quoi, c'est instantané. Je me suis pris les doigts dedans, donc voilà, et donc et là depuis... depuis 2 ans maintenant on n'a plus le droit de piéger avec ces pièges-là à moins de 200m d'un cours d'eau ou d'un point d'eau quoi. Sachant que moi où j'habite j'ai ou un ruisseau, ou un lac ou un truc tous les 50m donc ça c'est une pratique que je peux plus du tout utiliser quoi. Donc il nous reste que les cages, les chatières, dites « chatières », qui elles capturent l'animal vivant quoi et qu'avec les petites trappes... maintenant y'a un nouveau truc mais... donc ça c'est une catastrophe parce qu'on attrape pratiquement rien avec, parce qu'en plus on n'a pas le droit de les mettre en coulée, c'est-à-dire sur le passage des ... où on va voir les traces, faut les mettre à côté donc pour arriver à les faire passer dedans... vous comprenez bien que ... voilà y'a ça. Maintenant on a des détecteurs de prises mais bon pour l'instant il y a personne qui en a parce que ça coûte cher quoi, et là on n'a plus le ... on n'est plus obligé de mettre la petite trappe sur la cage pour laisser partir ... soi-disant c'est pour laisser partir les femelles visons d'Europe. Moi j'ai 47 ans, j'en ai jamais vu par chez moi des visons d'Europe quoi. Il y a des vieux qui en ont plus de 90 et c'est pareil quoi mais il y a quelqu'un qui a décidé qu'il y en avait donc ... parce qu'en plus quand vous voyez la zone qui est considérée comme vison d'Europe là, elle est grande quoi et enfin bon ... c'est comme ça. Donc on n'a plus le droit de piéger à moins de deux cents mètres des cours d'eau, parce que pour le ragondin c'est un

très bon moyen de régulation quoi. Moi j'ai des agriculteurs chez moi y'a un lac de dérivation là ils se plaignent parce qu'ils font des trous dans les, dans les ... comment ça s'appelle ... dans les digues quoi et je peux y aller j'y vais avec des cages quoi mais c'est tout quoi. Alors qu'avec des Conibear je vous garantis que c'est pas, c'est super efficace quoi. Il y a même pas besoin de mettre d'appâts il y a juste... parce que l'autre on n'a toujours pas droit de mettre en coulée, juste fermer la coulée, moi je me suis fait un petit morceau de palette de 1m là, je mets en travers de la coulée comme ça je l'oblige à aller d'un côté, il vient dans le piège et puis là mais bon là on n'a plus le droit donc ... Et nous on a beaucoup de problèmes avec les ragondins, y'en a de plus en plus. Mais même dans des endroits où ... juste des zones humides où avant y'en avait pas et où on voyait jamais un truc et l'autre jour ... bon maintenant 7, 2 adultes, 5 petits derrière. Quand on vous dit, tous les spécialistes disent « Ah non mais plus de 3 ils peuvent pas ». Putain moi je les ai vus et je suis pas le seul à les avoir vus quoi. Et ouais on en voit de plus en plus, toute façon vous en voyez sur le bord des routes écrasés donc ça veut dire qu'il y en a de plus en plus quoi. C'est comme les renards, c'est pareil, les renards y'a une poussée là. Moi depuis le début du mois de septembre, j'en ai 14 de capturés des renards et j'y vais pas tous les jours. Mais bon les gens le renard je pense pas qu'ils vont le sortir, on a ceux qui sont en face de nous, qui sont contre nous, qui considèrent qu'on a une activité illicite, pas illégale mais pas loin c'est-à-dire les écologistes ou pseudo écologistes quoi parce que eux ils essaient de faire ... d'interdire le piégeage à tout quoi. Seulement quand vous allez à Lescar par exemple, à Lescar j'ai un collègue il attrape plus de renards que moi à la campagne, de renards, de corneilles, de tout donc ... et c'est en ville. Et là c'est quand même un risque pour la santé publique quoi. L'année dernière on a un piégeur qui est mort de l'échinococcose qui est véhiculée par le renard. C'est pas soignable pour l'homme pour l'instant quoi dont c'est quand même ... après je dis pas que c'est, qu'il faut tout tuer, c'est pas ce que je veux dire mais ce qui fait de la prédation il faut le réguler de façon à ce qu'il y est plus trop de prédation. La prédation y'en aura toujours mais dans les limites de l'acceptable quoi. Quand vous voyez à côté de chez moi il y a un élevage de canards avant le truc de la grippe aviaire là ... en une journée, une après-midi 60 canetons tués par les corneilles donc 60 canetons ils étaient tout petits mais ça fait un manque à gagner quoi. Donc on envoie, on fait sur la demande de [le Président de l'ADDPA] des déclarations de dégâts avec ... mais bon moi je gonfle pas pour les dégâts après, je pense qu'ils connaissent la valeur des trucs. Mais voilà, notre boulot c'est ça, en fait chaque fois qu'un particulier m'appelle... La semaine dernière j'ai été pour une fouine soi-disant qui

attaquait les volailles quoi, c'était pas une fouine c'était un chat, dans une chatière parce que c'est toujours pareil ... qui était à moins de deux cents mètres d'un cours d'eau donc...

A : Vous piègez pas que pour vous, vous piègez aussi beaucoup pour les autres ?

B : Ouais, en fait moi je suis agréé par le Conseil des Pyrénées Atlantiques et après j'ai juste besoin de me déclarer en mairie pour pouvoir piéger où je veux dans les Pyrénées Atlantiques. Je remplis un papier, je le fais enregistrer à la mairie, un exemplaire pour la mairie, un exemplaire pour moi et puis après je peux aller piéger partout. J'ai passé mon agrément, c'est la société de chasse de mon village qui me l'a fait passer parce que y'a un truc à payer donc moi j'ai rien eu à déboursier. En contrepartie ils attendent que je piège sur l'A.C.C.A quoi. Après bon, quand c'est des particuliers qui m'appellent ou des gens que je connais à l'extérieur de la commune j'y vais quoi, je suis pas ... Et en plus on est de moins en moins de piègeurs donc... Y'a beaucoup de gens qui arrêtent justement parce qu'il y a beaucoup de contraintes, on est trop fliqué... Après je dis pas qu'il faut pas des contrôles parce que y'a quand même... Mais bon, c'est souvent l'amalgame piègeurs/braconniers. Ça m'est arrivé, j'ai attrapé un lièvre avec un lacet, un piège à lacet là mais ... pour le renard... mais je l'ai relâché quoi, il était pas mort, je l'ai relâché. Après j'aime pas trop le gibier quoi donc déjà... non mais bon c'est ça quoi.

A : Ouais, il y a des vraies luttes parfois avec les écologistes, des luttes d'opinion ?

B : Nous... ouais. Ah oui oui oui, des fois moi je me suis fait traiter d'assassin devant tout le monde par un mec qui deux mois après a demandé auprès du président de notre société de chasse, qui a demandé à me faire intervenir parce que le renard il avait attaqué ses poules quoi... Le président de la société de chasse lui a dit « Tu vas le voir ». Quand il est venu à la maison il se foutait de ma gueule quoi, il m'a mis plus bas que terre devant ma famille, devant mes amis là et maintenant ... « Ah mais vous êtes obligé ! », « Je suis obligé de rien du tout, moi je suis bénévole. J'ai rien de rétribué ni rien du tout donc je suis obligé de rien du tout ». Après je sais pas comment ça s'est passé... Oui oui ça arrive oui, des fois les gens ... Mais c'est souvent par mes connaissances du truc parce qu'on dit de suite c'est un piègeur, c'est un assassin. Non pas forcément quoi, je veux dire des fois ça m'est arrivé de prendre d'un endroit et de déplacer quoi parce que bon faut pas forcément ... parce que des fois des prises accidentelles ... Moi j'ai attrapé un vison d'Europe, ça m'est arrivé, non pas un vison d'Europe... je les confonds les noms là... un Américain, je l'ai déplacé. Alors que j'aurais pu le tuer. Mais bon je trouve qu'il

faut pas tuer pour tuer je veux dire... Après ça peut arriver, y'a des fois quand ça s'attaque directement... parce que j'ai un élevage, pour attraper les bestioles, ceux-là je les soigne quoi parce que sinon elles vont revenir quoi. Mais quand c'est dans la nature, que je piège et que j'attrape pas forcément ce que je cible, je peux le relâcher quoi. Après quand je fais comme ça, sur mon carnet de capture je marque quand même que j'en ai attrapé un que j'ai relâché. Après je suis pas obligé de tuer tout ce que j'attrape non plus quoi donc... Cette fois-là en plus, j'avais pas la carabine dans la voiture donc... l'animal je vais pas le transporter vivant, on n'a pas droit de toute façon de un et de deux je vais pas le laisser dans la cage le temps que je le relâche. Si jamais on doit le rattraper, on le rattrapera quoi, voilà c'est pas ...

A : Et vous piègez dans quel type d'endroits ? Des bordures de champs, des lisières des forêts ?

B : Même dans les champs là jusqu'à y'a pas longtemps on piégeait dans les tas de fumier, dans les orges, les blés et tout ça. Pour le renard c'est très bien parce qu'il passe principalement là-dedans quoi. Après ça va dépendre de l'époque, par exemple au mois de mars le renard on le piège dans les raies de labour, ça en bordure de champs, quand ça finit dans la raie de labour on met un piège à lacet, il suit, il suit le, la raie de labour donc... Après les ragondins c'est au-dessus des cours d'eau quoi, quand y'a eu des attaques j'ai été mettre des pièges en bordure des cours d'eau quoi. Maintenant la plupart des personnes qui sont en bordure des cours d'eau demandent d'enherber donc c'est facile quoi, c'est plus facile, c'est-à-dire qu'on voit moins qu'il y a du monde qui passe alors que si vous passiez dans le champ de blé, ça se verrait quoi donc ... Alors ça aussi, il faut camoufler les pièges, parce que moi je mets des pièges pour un peu tous les trucs, je suis pas le seul hein...

A : Y'a des gens qui n'aiment pas ça forcément ?

B : Oui, y'en a un qui a été condamné à 18 000€ de dommages et intérêts parce que le piégeur c'est pas la première fois qu'il se faisait piéger. Ben il a foutu une caméra, là ils l'ont bien vu.

A : Pourquoi vous pensez que ces gens ils font ça ? Qu'est-ce qui les gêne dans la pratique du piégeage, c'est la mort de l'animal ?

B : Je pense qu'il y a ça, il peut y avoir le fait que l'animal il peut rester en cage longtemps. S'il est attrapé à 10h30 du soir... normalement on a, on va voir les pièges deux fois dans la journée,

le matin dans les deux heures après le lever du soleil et le soir jusqu'à deux heures avant le coucher du soleil. Après dans ce laps de temps... bon là les journées sont courtes et les nuits sont courtes mais l'hiver s'ils les capturent à 9h du soir et que vous y revenez que... c'est vrai que c'est long. Après, c'est toutes les images qu'on a pu voir d'animaux qui se mutilent dans les cages, y'a ça aussi quoi, parce que justement avec les petites trappes avec le vison d'Europe, pour la femelle vison d'Europe, y'a des animaux comme ça qui vont essayer de passer. Moi je l'ai vu, y'a un ragondin, toute la figure à moitié emportée... Ca par contre nous on le prend en photo et on l'envoie aux écolos, aux gens qui défendent... Bon après je dis pas qu'il faut pas qu'il y en ait mais... Et tous les ans, bon [le Président de l'ADDPA] vous en parlera mieux que moi mais tous les ans faut se battre pour garder les animaux nuisibles sur la liste des nuisibles quoi. Quand vous voyez que le blaireau il est pas nuisible, il est chassable, ça veut dire qu'on a le droit de le chasser pour la journée mais on n'a pas le droit de le piéger. Vous avez déjà vu des blaireaux la journée beaucoup ? Après vous avez le cormoran, le cormoran c'est un prédateur terrible pour des ruisseaux, pour des cours d'eau, pour des lacs et tout ça mais on peut pas le mettre nuisible, il est chassable. Donc les chasseurs quand au mois de novembre y'en a qui passent et qu'ils sont à la bécasse ils en alignent quelques-uns mais... Et ça je vous garantis que ça fait des dégâts.

A : Ça arrive qu'il y ait des pièges comme ça accidentels d'espèces qui ne sont pas nuisibles ?

B : Oui ça arrive, ça arrive. Alors, c'est vrai que en général les pièges à [...] bon maintenant on n'a plus le droit de s'en servir mais on cible, on les met, moi je les mettais où c'est que je ciblais pour les ragondins. Bon malheureusement j'ai attrapé un canard, un col vert quoi. Y'avait un morceau de carotte à côté du piège, bon mais bon, c'est vrai que ça peut arriver quoi. Bien sûr que ça arrive les captures accidentelles, après on est tenu, par exemple si c'est du vison d'Europe qu'on attrape de relâcher et de tenir informé comme quoi y'a eu une capture. Là il faut directement appeler le lieutenant de louveterie et puis on lui dit « Bon aujourd'hui on en a capturé un et puis on l'a relâché ». Le mieux c'est de faire des photos, maintenant avec les téléphones c'est facile.

A : Et est-ce que éventuellement vous avez des relations avec d'autres acteurs, enfin vous je sais pas, peut-être pas, avec la DDTM ?

B : Non, moi personnellement non. Dès que j'ai un problème je le dis au président, [au Président de l'ADDPA] , et c'est lui qui clarifie les situations, qui va chercher les informations si jamais il sait pas. Non, moi non à mon niveau... Déjà ça prend pas mal de temps donc bon... Après quand on veut faire bien, pour ça y'a des semaines où je piège pas du tout, j'ai pas le temps de m'en occuper donc autant ne pas le faire parce qu'il faut y aller tous les matins avant de partir au boulot, y passer avec un peu d'avance, si jamais y a une bête qui est prise il faut la tuer, il faut l'enterrer parce qu'on n'a pas le droit de transporter des animaux même morts donc moi je peux pas le faire, parce que je veux pas me foutre des saletés dans la voiture quoi. Donc il faut l'enterrer, y en a qui les jettent dans les tas de ronces mis il faut s'en occuper quoi donc... Faut retendre les pièges... Donc y a des fois c'est pas possible quoi.

A : Est-ce qu'il y a des animaux pour lesquels il faut se battre pour les garder nuisibles ? Est-ce qu'il y en a vous que vous verriez bien chez les nuisibles et qui passent pas nuisibles ou inversement qui sont chez les nuisibles et que vous pensez que c'était pas la peine ?

B : A l'heure actuelle là je sais pas, j'ai pas ma sacoche, je voulais vous donner tous les noms des nuisibles. On a la corneille, la pie, le geai des chênes en oiseaux... Après on a le ragondin, le rat musqué, le renard, le vison d'Amérique, le putois et je crois que pour mon canton c'est tout. Dans ceux-là je vois pas lequel on pourrait enlever. Parce que le vison d'Amérique, celui que j'avais attrapé il avait fait des dégâts, il avait tué 5 oies, bon pas des grosses mais bon... Les geais des chênes c'est ceux qui détruisent les nids des autres oiseaux et des pies et... c'est aussi des nuisibles quoi. Bon la pie et la corneille n'en parlons pas... La pie elle fait même des dégâts aux habitations. J'ai un collègue à Lescar il dit elle attaque les joins des baies vitrées. Après non, qu'on en remette, il faut changer la législation pour certains piégeages quoi. Je comprends pas qu'on puisse... on a interdit les pièges de catégorie 2, les pièges en X, à moins de deux cents mètres des cours d'eau et pour attraper les ragondins y a pas meilleur alors que bon un vison, qu'il soit d'Amérique ou d'Europe, il va pas se prendre au truc parce que comment ça s'appelle... Tu sais comment ils sont faits ?

A : J'en ai vus mais alors ...

B : Je sais pas si j'en ai pas un en photo là dans mon téléphone... En fait c'est un piège, quand il est libre, il est comme ça, on le met en tension, comme ça ici là y a deux gros ressorts qui... avec un anneau, qui sont compressés puisqu'ils sont comme ça, et quand on veut le déclencher

tac le ressort se détend et je vous dis ça claqué quoi. Il suffit donc juste de changer le détecteur de touches quoi, il y a deux petites barrettes comme ça, de mettre un peu de ouate et puis il passe dessous quoi. Un piège de 18 par 18... le ragondin il fait 18cm de haut quoi donc à un moment donné il va certainement le déclencher quoi. Mais pour l'instant ils veulent pas entendre parler alors que les ragondins je vous dis, c'est un gros gros problème quoi.

A : Pour quelle raison, à votre avis, ça a été interdit ?

B : Ca a été interdit pour protéger justement le vison d'Europe.

A : D'accord, pour pas qu'il y aille lui à la place du ragondin ?

B : Voilà, pour pas qu'il soit pris. Parce qu'on se sert aussi des pièges en X, des petits de 13X13 dans les boîtes, les boîtes qu'on appelle « les boîtes au bois », c'est-à-dire on creuse un tronc, on met un piège en X dans avec une ouverture de 11 cm au carré et puis on met ou un œuf ou un morceau d'appât pour attirer, c'est souvent le vison... Ça c'est interdit sauf si on est à plus de deux cents mètres d'un cours d'eau. Certains vous diront le blaireau qui est pas nuisible et qui pourrait être nuisible. Bon chez nous on n'a pas trop de problème mais vous allez sur Hagetaubin, Mesplède tout ça, y a des agriculteurs qui sont persuadés que leur troupeau de vaches a choppé la tuberculose à cause du blaireau quoi parce qu'il peut être porteur sain de la tuberculose quoi. C'est-à-dire qu'il a pu rester dans le champ là, flâner dans le champ, et les vaches elles passent derrière, elles broutent l'herbe sur laquelle il a déféqué ou comme ça parce que bon... Parce qu'après bon les troupeaux, y a des tests qui sont faits pour savoir s'il avait la tuberculose. Quand une vache est vendue il y a une prise de sang qui est faite à la recherche de la tuberculose. Quand elle change d'exploitation, on voit si elle l'a ou si elle l'a pas quoi. C'est pour ça, il y a des faits qui sont troublants mais moi je m'en suis pas occupé. Moi je m'étais occupé il y a 4 ans d'une campagne contre le vison d'Amérique aussi, de captures avec des cages, mais le blaireau je m'en suis pas occupé parce que bon j'avais pas le temps.

A : Est-ce que vous pensez que le piégeage ça peut poser des ... Parce qu'il y a des piégeurs qui m'ont dit que le piégeage ça pouvait peut-être effrayer des gens qui ne connaissaient pas, est-ce que vous pensez éventuellement que le piégeage, le fait de poser des pièges à côté de sentiers ou de lieux pratiqués par des promeneurs ou comme ça ?

B : Non justement on n'a pas le droit. On a des règles qui sont strictes. Les pièges à tuer, [...] doivent pas être à moins de deux cents mètres des cours d'eau. Ces pièges-là s'ils sont dans des bois ou comme ça c'est 30m d'un sentier, 100m d'une route, je crois. Après ce qui fait peur c'est que vous êtes obligé de pas noter, savoir où c'est piégé donc moi j'ai pas noté toutes les routes qui rentrent dans le village...

A : C'est pas obligatoire de noter tous les pièges ?

B : Non, non il faut pas noter les zones où vous piègez. Donc moi, j'ai fait toutes les routes qui rentrent sur le village, à la limite, il y a un panneau « Attention zone piégée ». Après c'est vrai que les gens ils voient « piégée », de suite ils voient des fusils, des bombes... Après, c'est déjà arrivé d'attraper des chiens de chasse mais attraper des chiens de chasse au moins de juin déjà c'est pas normal. Après, il y a des accidents qui arrivent comme toujours quoi. Moi je pense qu'il y a des gens qui en ont peur parce qu'ils savent pas ce que c'est. C'est un a priori. Après bon moi, je serais pas contre quelqu'un qui me demande « Montrez-moi d'un peu plus près ce que vous faites ». Parce qu'en plus les gens sont pas demandeurs, ils incriminent de suite sans savoir ; c'est comme les chasseurs, les chasseurs on dit « ouais les chasseurs » parce qu'ils ont des fusils, parce qu'ils boivent un coup c'est des assassins et tout n'empêche que s'il y a pas autant de sangliers que ça, s'il y a pas autant de chevreuils c'est parce que justement il y a des chasseurs. Il faut savoir que c'est une société de chasse qui paye une taxe, c'est les chasseurs qui payent les dégâts qui sont causés par les sangliers et par les chevreuils quoi. Donc le jour où il y aura plus de chasseurs qui c'est qui va payer ? Ca je l'ai demandé à un écolo, je lui ai dit « Mais le jour où y a plus de piégeurs, vous êtes prêts à indemniser les gens qui subissent des prédatons ? » « Ah ben non, jamais de la vie » « Alors pourquoi on oblige les chasseurs à payer ? ». Mais non, c'est normal de laisser tout vivre mais par contre vous pouvez défendre mais non vous payez pas non. Donc c'est pour ça quoi, parce que peut-être que s'il y avait justement vraiment des dégâts, même si c'est les piégeurs qui au lieu de piéger ils relèvent les dégâts, qui vont chez les gens voir les dégâts qu'il y a et puis c'est eux qui donnent l'aval pour le dédommagement ou quoi, ça coûterait des sommes astronomiques. Faudra demander, [le Président de l'ADDPA] il va vous le dire, tous les ans il nous dit pour l'année passée combien il y a eu en valeur, combien il y a eu de dégâts quoi, mais on est toujours entre 800 000 et 1 000 000 d'euros sur les Pyrénées Atlantiques. Je veux dire c'est pas anodin quoi. Après il y a des trucs, il y a des gens qui ... il y a aussi le fait que tous les agriculteurs ne sont

pas que des piégeurs, dans le sens où toutes les prédatons qui sont subies elles sont pas forcément déclarées. Ça aussi, il me disait [le Président de l'ADDPA] , dans les Pyrénées Atlantiques il y a presque 10 000 exploitations agricoles, de toutes sortes quoi, il a que 300 déclarations de dégâts par an, d'agriculteurs. C'est quand même très très peu, sachant qu'il y a des élevages de canards, des élevages de poulets, il y a des céréaliers, des maïsiculteurs ... Il y a des gens qui le font pas donc si on peut pas non plus amener ... Je veux dire toutes les mouvances écolos qui disent que c'est peut-être pas la peine de piéger ben s'ils avaient les chiffres réels peut-être qu'ils tiendraient pas le même discours quoi.

A : Donc il manque des déclarations de dégâts ?

B : Ah oui oui, ça c'est sûr et certain.

A : Ah ouais ?

B : Moi, le mec il m'a appelé pour piéger pour le blé, il voulait pas signer l'attestation de dégâts. Je lui ai dit « Ben moi je piège pas si tu signes pas l'attestation de dégâts ».

A : Pourquoi ils veulent pas ? Parce qu'ils ont peur de l'administratif ou ... ?

B : Ben en fait c'est avec la PAC, la chambre d'agriculture et tout ça, alors que la chambre d'agriculture elle est partenaire avec l'association des piégeurs quoi... C'est pour travailler ensemble quoi, mais non, parce qu'ils veulent pas, c'est comme ça quoi. Moi je lui ai dit « Je veux pas savoir pourquoi mais si tu veux pas signer moi je piège pas, c'est pas la peine ». Un papi aussi, j'ai été pour deux poules, « Je signe rien », « Ah ben si vous signez sinon moi je remballer les pièges ». Alors, il a dit au président de la société de chasse « Oh putain lui il est pas commode, il m'a obligé à signer ». Je l'ai obligé à signer rien du tout, mais la condition c'est que s'il signe pas le truc moi je piège pas. Comme je suis pas payé, je veux dire je peux faire ce que je veux quoi... dans la mesure du légal bien sûr.

A : D'accord. Du coup ouais aujourd'hui limite vous piègez plus pour les autres que pour vos propres intérêts finalement ?

B : Moi j'ai pas vraiment d'intérêt à piéger, c'est parce que ça me plaît, ça me permet de sortir. Souvent, quand je vais voir mes pièges ils sont pas forcément très loin dans les zones, j'y vais à pied, ça me fait marcher, ça me fait sortir... En général, quand je piège pas loin de la maison j'y vais à pied, quand c'est plus loin bon... Bon après le problème c'est qu'il faut que je sois

armé donc à pied ou en vélo... J'ai pas le permis de chasse donc... Ça aussi les gendarmes j'ai eu du mal, je me suis fait arrêter, j'avais la carabine derrière, elle était déchargée tout ça...

A : Parce que c'est quoi comme carabine ?

B : 9mm

A : D'accord. Il faut pas un permis de chasse pour la carabine ?

B : Normalement si mais moi comme je suis piéteur j'ai le droit de destruction, donc j'ai le droit de me servir d'une arme à feu pour la destruction des nuisibles. J'ai jamais pu leur faire comprendre. Ils m'ont retenu la carabine et tout, il fallait que je passe le permis de chasse et puis finalement ils ont dû avoir un retour ou du préfet ou de je sais pas qui, et ils m'ont demandé d'y retourner la récupérer, à vide quoi. Ils m'ont dit « ouais c'est bizarre quand même... », « c'est bizarre, c'est pas moi fais les lois quoi... ». Je veux dire, le préfet il dit que j'ai le droit d'avoir une arme à feu pour tuer un prédateur sans pour autant faire action de chasse donc... C'est ça aussi la différence, c'est que quand je vais tuer un prédateur, je fais pas action de chasse, il est déjà capturé le prédateur, je fais qu'abrèger les souffrances et mettre fin rapidement à sa vie. Deux fois là je me suis fait contrôler, bon maintenant apparemment... Ça aussi, je comprends pas comment... en plus c'est des petits bleds par chez moi, je comprends pas comment les gendarmes peuvent pas être au courant de trucs comme ça. Je veux dire, des piéteurs il y en a quand même plus à la campagne qu'en ville quoi...

A : Et justement, vous pensez que c'est un truc qui peut avoir vocation à être compris par les populations pré-citadines et tout ça qui sont peut-être pas trop au jeu de, ben en fait de ces enjeux-là ?

B : Non parce que les gens qui viennent s'installer à la campagne ils en ont rien à foutre des gens qui habitent à la campagne déjà. Je vais vous dire, moi je suis né où j'habite, donc y a 250 habitants peut-être... Tout autour de moi, j'ai des gens qui viennent de la ville, tous les gens qui sont venus s'installer, y en a pas un qui est venu se présenter, me dire « Tiens, je viens d'emménager là » ou « Je viens d'acheter »... pas un. Par contre, si votre coq il gueule à 7h le dimanche matin alors là ils envoient les gendarmes. Moi j'ai ma femme elle est exploitante agricole à Morlanne, la ferme à côté de chez elle se vend, un couple de Bordelais, en deux mois deux fois les gendarmes à la maison. Une fois parce que le tas de fumier il sentait mauvais, et

une fois parce que les vaches à 7h du matin elles faisaient du bruit. « Non mais on va où là ? » que je lui dis au gendarme, « vous vous déplacez pour des trucs comme ça ? », faut arrêter quoi. Je lui dis « on ferait la bombe toute la nuit à faire chier le voisinage je pourrais comprendre quoi... ». Le tas de fumier il était là avant que ces gens-là ils arrivent. En plus maintenant, il y a quand même des contraintes, il faut pas de fumière ouverte, des trucs comme ça, alors forcément quand vous le remuez il sent mais bon...

A : Vous pensez que ce genre de décalage un peu de mentalités, joue aussi en défaveur du piégeage ?

B : Ah oui mais absolument, c'est clair. Avant à la campagne on avait que des gens de la campagne qui comprenaient totalement ça. Maintenant on fait venir à la campagne des gens de la ville qui n'ont jamais été confrontés à ce problème-là, et qui le seront jamais parce qu'ils ont quoi, 300m² de terrain à côté de la maison et ils ont même pas de poules, c'est tout clôturé donc bon... Très peu... si, y a que l'autre qui a été confronté au renard qui a choppé ses poules... Sinon, tant qu'ils ont pas été confrontés à ce truc-là, « non y a aucune nécessité à piéger à la campagne... ». Mais ils ne cherchent pas à savoir pourquoi il y a des gens qui piègent et pourquoi il y a des gens qui demandent à ce qu'il y ait des piègeurs. Mais c'est la société d'aujourd'hui, on est égoïste, on pense qu'à soi, et les autres on en a rien à foutre quoi. Ça se ressent dans toutes les couches sociales quoi, que ce soit des gens ... Chez moi j'ai un mec là, à côté de chez moi, il a 3 boulangeries comme ça, il a une Audi R8, une BMW M5, il a pas cherché à s'intégrer quoi. Dans les trucs des fêtes du village, on les voit pas ces gens-là. Après il dit « ouais les paysans c'est tous des cons », ouais, il peut le dire mais il en connaît aucun, il a parlé à aucun... donc c'est pour ça quoi... Et pour le piégeage c'est exactement la même chose, je demande pas que tous ils fassent la démarche de chercher à comprendre pourquoi je piège, c'est pas ça, mais qu'une fois ils me disent « tiens vous êtes piègeurs, et pourquoi vous piègez ? ». Je veux dire, sans que ça aille plus loin quoi. Après le mec il se fait sa propre opinion mais il a déjà une idée quand même... Pour l'instant il a une idée mais il a entendu aucun argument, aucun... donc... Mais après je vous dis, c'est la société d'aujourd'hui qui est comme ça.

A : Ouais, d'accord. Donc vous pensez que quelque part le piégeage c'est un truc qui est compris plus facilement par les gens qui sont du coin et qui ont évolué dans un milieu rural ?

B : Moi je pense que le piégeage il est compris par les gens du terroir qui ont une activité qui fait que le piégeage est nécessaire. Les autres, le mec qui a 200m² de pelouse là, qui a une piscine, il en a rien à foutre sauf quand il y aura le sanglier là qui viendra lui retourner la pelouse ou un truc comme ça, où là il dira « Hé ! Qu'est-ce qu'ils font les chasseurs, qu'est-ce qu'ils font les piégeurs quoi ! », mais c'est tout quoi. Moi je l'ai vu l'autre jour chez moi, ben justement celui qui avait les problèmes avec les poules là, les sangliers ils sont passés chez lui, ils lui ont retourné la pelouse mais alors... comme il faut hein... dans la nuit ils ont bien travaillé. Et il dit « qu'est-ce qu'ils font les chasseurs ? ». Attends, la dernière fois, quand on avait fait la battue il gueulait parce qu'on était trop près des maisons. Bon après, on travaille essentiellement avec des agriculteurs, des personnes... pas personnes âgées mais... des personnes qui ont toujours habité à la campagne...

A : Qui connaissent un peu ces [...] là quoi ?

B : Ouais ouais, rural quoi.

A : Du coup, est-ce que... Bon y a ce côté utilitaire un peu du piégeage mais est-ce que vous pensez qu'il y a aussi éventuellement un côté presque loisir pour certains, connaissance de la nature ?

B : Ah ouais mais ça c'est super ça. On apprend des choses. Moi quand j'ai commencé le piégeage, je savais pas reconnaître les empreintes d'un chien et d'un renard. Je veux dire non mais ça a commencé comme ça quoi. Après, apprendre à reconnaître l'habitat de l'animal c'est énorme quoi, ou savoir de quoi il se nourrit... Bon après, en principe avec les prédateurs on sait de quoi ils se nourrissent, ils se nourrissent d'animaux en général, à part le ragondin qui est le seul qui ne se nourrisse pas d'animaux quoi... Pour ça, c'est énorme quoi. Je vois moi j'habitais à la campagne et y a pas la moitié des trucs que je connaissais quoi. Après bon, quand y avait un renard je savais reconnaître un renard quoi mais je veux dire je savais pas reconnaître la trace, même je savais pas faire la différence même entre un chevreuil et un sanglier quoi. Bon maintenant... mais parce que c'est pareil, c'est parce que je m'y suis intéressé, c'est peut-être du fait du piégeage mais je m'y suis intéressé.

A : Et est-ce qu'au niveau des espèces animales, est-ce que vous pensez que la mort, le piégeage de certaines espèces peuvent émouvoir plus que d'autres espèces l'opinion ? Est-ce qu'il y a des espèces qui sont symboliquement plus précieuses que d'autres ?

B : C'est pas forcément propre à une espèce mais c'est propre à la jeunesse de l'animal. Par exemple, un jeune renard qui a 3 mois, c'est vrai que c'est joli quoi. Mon fils le premier hein, le grand, j'en ai déjà tué, il me dit « Mais quand même tu te rends compte que c'est mignon », « Je te dis pas le contraire, si seulement dans deux ans ça sera le même que celui-là quoi, il fera 14 kg et il tuera des poules pour nourrir ses petits quoi ». Pourquoi le laisser grandir ? Je veux dire c'est pour ça, après c'est vrai c'est joli quand ils sortent du terrier là, qu'ils commencent à chasser... Après moi je choisis pas ce qui se prend au piège mais je vais pas le relâcher parce que c'est un petit... Ca sûrement pas. Parce que celui-là il fera autant de dégâts qu'un grand quoi. Après comme je vous disais aussi c'est aussi que c'est un vecteur de maladies graves. Le renard notamment, j'en ai choppé mais qui avaient plus un poil quoi et ceux-là même avec les gants j'y touche pas. J'ai une pince, avec une pince, je le prends, je fais un trou et je l'ai un peu enseveli mais... Si, forcément, que ça peut émouvoir, surtout les petits, les jeunes quoi c'est ... Après pas tous... Celui qui va s'émouvoir de la mort d'un ragondin quand même... Enfin, je sais pas si vous en avez déjà vu de près quoi ?

A : Non pas de près, j'ai vu en photo je crois...

B : C'est pas beau quoi. Ca a des dents comme ça devant là, toutes orange... C'est... Même l'animal en lui-même, ou un rat musqué... Ouais un faon oui d'accord, mais bon moi je piège pas les faons, les marcassins non plus parce que c'est des espèces chassables quoi. Dans ce qu'on piège après... me dites pas qu'une pie c'est... bon après c'est une histoire de goûts quoi, si quelqu'un me dit « si, moi je trouve ça beau », d'accord mais... Il y a pas vraiment d'animaux qui... si, le petit renard oui, ça peut être joli mais bon après c'est des nuisibles quand même quoi, qu'ils soient beaux ou pas beaux... C'est contre la prédation que ça réalise quoi, moi je me pose pas la question si c'est beau ou pas beau quoi.

A : Je me posais la question pour, peut-être pour l'opinion négative du... peut-être que c'est une question de sensibilité esthétique...

B : Non, pour l'opinion publique ce qui va être négatif c'est les animaux qui sont mutilés, comme ça arrive notamment avec ces fameuses trappes à vison d'Europe. Maintenant bon, je sais pas s'ils ont changé de système mais comme je vous disais là, le ragondin qui s'empote la moitié de la lèvre en essayant de passer dans un trou comme ça. Voilà, ça c'est pas de notre fait, je veux dire si la trappe elle était pas comme ça, ils s'abîmeraient pas comme ça quoi. Peut-

être qu'il faut mettre deux sortes de trappes ou ... faut trouver d'autres solutions parce qu'après ils vous disent c'est la trappe 5cm de diamètre, c'est la trappe pour les femelles visons d'Europe [...] mais un vison d'Amérique il passe dans un trou comme ça hein, même un adulte, c'est à peu près le même... ou un putois ou... donc voilà, ça oui, ça peut émouvoir l'opinion publique.

A : Bon ben écoutez, je pense qu'on a fait un peu le tour de la question, je sais pas si vous avez éventuellement des choses à rajouter, des choses à propos du piégeage, des choses qu'on n'a pas évoquées éventuellement ?

B : Non moi je peux rajouter que les gens qui sont en face de nous, qui défendent la faune quoi, c'est qu'ils aillent rencontrer ou qu'ils demandent à rencontrer les acteurs de cette activité-là quoi et qu'on puisse en discuter autour d'une table quoi. Chaque fois que ça a été demandé ça a été refusé. Et y a que quand ça discute avec le préfet pour les listes, pour l'établissement des listes, et là ça s'enflamme... [Le Président de l'ADDPA] vous en parlera mieux que moi de ça.

A : Vous préféreriez qu'il y ait des discussions avant les négociations quoi ?

B : Oui, voilà c'est ça. Ça serait bien et ce qui serait bien aussi ce serait qu'on fasse pas non plus des textes globaux, parce que là on est en cantons, ce serait bien que ce soit fait par canton quoi. Alors, y a certaines choses qui le sont, notamment la campagne contre le blaireau tuberculeux mais bon, ça s'arrête là quoi.

A : Ouais parce qu'il y a une réunion de [...] départementale et après intra-départementale à l'échelle des communes ?

B : Ah mais même pas, parce que pour les visons d'Europe par exemple, tout le département des Pyrénées Atlantiques n'est pas concerné par cette législation donc ça veut dire que où y a pas cette réglementation concernant le vison d'Europe, ils ont le droit d'utiliser des pièges en X à moins de deux cents mètres des cours d'eau. Ils sont pas obligés d'avoir des trappes sur les cages. Le coin de [...] ça part de par chez moi ou à peine un peu plus [...] vers Orthez, ça vient jusque dans les Hautes Pyrénées là, il y a une poche comme ça où soi-disant y en a ...

A : Ok, bon ben écoutez, on peut arrêter là si ça vous va. Pas de frustration, pas de regret ?

B : Non, non non.

Entretien 6 : piégeur et agriculteur, 10h26, Orthez

A : Si vous pouvez comment vous en êtes venu au piégeage, quelles motivations...

B : Alors déjà, avant j'avais des [...] et y'a 14 ans je me suis lancé dans la volaille. Donc les premières années, on avait pas trop de souci de prédateur, parce que bon y'avait pas mal d'élevage autour de canards et tout ça, donc y'avait pas trop de souci. Faut savoir que nous les volailles, c'est des volailles label, plein air, sans grillage, sans rien dans le cahier des charges si vous voulez c'est interdit. Et au fur et à mesure aussi dans le coin, les élevages de canards et de volailles qu'il y avait se sont arrêtés. Et depuis quelques années, on a des manques de volailles, quand on fait partir des poulets, il manque au début 50 poulets, et après 100... Et en règle générale on fait trois bandes dans l'année, donc j'ai... Sur 17 000 volailles environ, sur 17 000 volailles on a quasiment 300 poulets à chaque fois. Trois bandes dans l'année. Trois bandes de 17 000. Donc vous reprenez, 300 fois trois ça fait 900. Pratiquement 1000 poulets. Bon au début on se disait, « bien-sûr y'a les rapaces, y'a les morts naturelles à prendre en compte » mais déduits des morts naturelles, y'avait des manques par animaux nuisibles, à peu près 1000 poulets. Donc à un moment, on a organisé des battues, quand les chasseurs organisaient des battues et tout ça, mais on s'est aperçu que dans les battues finalement ils attrapaient un renard et c'est pas sûr... Donc après j'avais entendu parler du piégeage. Donc j'avais passé mon... Deux ans que je me suis inscrit au stage de piégeur, à Biron là, sur deux jours, deux matinées je crois, je sais plus trop... Donc justement pour me faire moi-même mon propre piégeage, je suis pas chasseur, j'ai pas le permis de chasse, donc je peux pas tirer au fusil... Enfin si, j'aurais le droit de tirer au fusil mais il faut acheter les cartouches et il faut un permis. Compliqué et puis il faut être là, moi j'ai pas le temps d'être là... Donc piégeur c'était bien, on pose des pièges et puis on attend et le lendemain on y va. Sauf que bon, j'ai passé y'a deux mon stage de piégeur et par manque de temps, je n'ai pas piégé. Sauf que là cette année, le renard est rentré carrément, là jusqu'à présent il faisait comme ça, il a creusé dans les cabanes, il est rentré, et 600 poulets d'un coup. Donc là j'ai pris, y'a trois semaines – un mois, décision radicale, j'ai été me chercher, acheter des pièges, j'ai commencé à piéger. Et j'ai attrapé deux renards. J'avais acheté des cages aussi pour le ragondin, parce que y'a pas que le

renard, là je parle de la volaille mais sur les cultures on a le ragondin qui fait beaucoup de dégâts, donc là j'ai posé des cages, j'ai attrapé cinq ragondins. Donc voilà en fait, voilà pourquoi je... Maintenant je me suis dit que... Le temps qu'il me manquait avant pour mettre le piège, je me suis dit que 20 minutes tous les jours à aller voir les pièges, tout ça, c'était de l'argent facilement gagné quoi. Parce que moi j'ai fait les comptes, on perd vite entre 3 et 4000 euros par an. Donc c'est pour ça que j'en suis arrivé... Bon et après le piégeage, c'est quelque chose aussi qu'on peut [...] et en fait, ça devient un jeu avec l'animal plus ou moins parce que... Là, ça fait quatre jours que je piège, et là j'arrive plus à en attraper, alors il a commencé à découvrir le piège, il est malin, il a découvert le piège et il m'a pris le poulet. Alors j'ai dit « je vais attacher le poulet ». Donc j'ai attaché le poulet et là ce matin, il a mangé le poulet, il restait que la patte et il s'est pas pris au piège. Donc voilà c'est un jeu, c'est vraiment, il faut être plus malin que l'animal parce que l'animal, bon... Voilà. Alors les premiers renards que j'ai pris ils étaient peut-être moins malins que celui-là... J'ai compté, j'ai fait à peu près le calcul, il doit y avoir cinq ou six renards qui rôdent autour de... Donc voilà, déjà le piégeage, pour moi c'est déjà l'aspect financier aussi, mine de rien, c'est un manque à gagner et ça se ressent à la fin de l'année quoi sur l'exercice, et puis il faut vraiment arriver à... Pas éradiquer mais à réguler un peu ce nombre d'animaux... Parce que les battues, y'a de moins en moins de chasseurs, en battue ils n'arrivent pas à les attraper... Toute façon, la dernière battue ils ont pas réussi à en attraper. Même les deux dernières battues. Et puis le renard est un animal rusé donc... Voilà... Voilà pourquoi.

A : Du coup vous piègez avant tout pour vous, et ça vous arrive de piéger pour les autres ?

B : Non non, pour l'instant je fais personnellement. Parce que bon, j'essaye de m'améliorer dans la technique du piégeage, c'est tout frais quand-même donc... Je veux me perfectionner déjà chez moi et après, si j'ai [...] j'irai faire chez les autres, si... Mais pour l'instant, je préfère me perfectionner chez... Voilà.

A : Du coup votre activité de piégeage elle est totalement liée à votre métier, votre pratique de l'agriculture et de l'élevage...

B : Ah oui, oui, tout à fait oui.

A : Mais du coup vous pensez que y'a quand-même des personnes qui pourraient avoir besoin...

B : Bah oui parce que moi j'ai fait remonter là justement un peu, on fait remonter auprès de personnes tout ça, parce que voilà au niveau de la commune, rien que la commune, y'a plein de particuliers qui ont des poules ou comme ça qui ont dit... « Gros dégâts » quoi. Y'a une recrudescence de renards cette année... Moi je leur ai dit, j'ai dit « oui mais d'abord je me perfectionne, après je viendrai vous poser les pièges, mais je vais pas vous poser les pièges... ».

A : Y'avait déjà de la demande là à l'heure actuelle ?

B : Ouais y'en a déjà qui commençaient à m'en parler, oui. Y'en a qui commençaient à m'en parler. Mais voilà, pour l'instant je veux bien maîtriser la chose. Bon après poser les pièges, c'est toujours pareil ça a un coût, les pièges ça a un coût, moi je me suis acheté les pièges déjà pour moi, donc je les garde pour moi, mais après, quand il faut amener chez les gens, il faut mettre des autres pièges... Et ainsi de suite quoi. Voilà, après y'a le coup du piège, plus après y'a le collet. Faut qu'on achète le piège et après on achète le collet. Voilà. Mais j'ai de la demande, de plus en plus.

A : Et vous pensez que... Parce que le piègeur il est bénévole. Et est-ce que vous pensez éventuellement que l'administration et les pouvoirs publics devraient essayer de faire quelque chose pour rendre ce piégeage plus... Soit de plus grande ampleur, pour lutter contre ça...

B : Déjà l'administration il faudrait qu'elle arrête aussi peut-être de dire que les animaux, certains animaux soient... Parce qu'un temps ils voulaient les classer comme... Les renards... Bon là ils sont classés nuisibles, mais un temps ils voulaient les déclasser, ils voulaient les classer comme animaux protégés, animal protégé. Bon y'a eu des pressions qui ont été faites, comme quoi, bon quand-même, dans les secteurs d'élevage et tout ça, c'est quand-même un gros souci quoi. Donc voilà. Après qu'est-ce qu'il y avait, c'est comme le ragondin, bon il est classé nuisible. Mais y'a certains, on a beaucoup de soucis aussi maintenant avec les rapaces, même les corbeaux, les corbeaux, les rapaces, les buses et tout ça. On peut rien faire, c'est un animal protégé. On peut rien faire, mais on a beaucoup de dégâts avec [...] mais à un moment, il faut réguler. Nous on peut pas réguler, on n'a pas les pièges pour réguler. Ca c'est des tirs d'effarouchement ou... Après vous parliez de, c'est quoi, d'indemniser, l'indemnisation, si les pouvoirs publics...

A : Alors je sais pas, peut-être...

B : Alors moi pour l'instant si je fais ça, c'est pas dans un but d'être payé ou comme ça. Pour l'instant je le fais pour moi. Après si y'a une demande pour aller chez les gens, et tout ça... Les gens moi je pense que les gens peuvent s'acheter eux-mêmes les pièges. Ou passer le... Parce que ça dure deux jours, ils peuvent passer eux-mêmes le stage [...]. Si tout le monde faisait un peu, je pense qu'on y arriverait.

A : Parce que ma question c'était plutôt, étant donné que le piègeur il est bénévole et que c'est un maillon de la chaîne dans ce processus de régulation, protection, si jamais, par manque de temps, ou parce que du coup, puisqu'il gagne rien, il arrête, et que le piégeage disparaît, peut-être que ça peut poser problème, et c'était là où ma question arrivait...

B : Ah oui, tout à fait. Bah justement, on a les fiches à faire remonter à l'administration, les pertes qu'on a, si vous voulez on a une fiche...

A : Je crois que j'ai déjà vu, déclarations de dégâts...

B : Déclarations de dégâts, voilà, pour tous les animaux, renards, le ragondins, les sangliers, enfin tout un tas de choses. Sauf que, les remontées... Sur cinq agriculteurs, y'en a deux qui vont remonter les dégâts...

A : Pourquoi à votre avis ?

B : Parce que... Non, c'est pas par... C'est par négligence. Par négligence parce qu'on est noyé dans les papiers, et un papier de plus, c'est toujours pareil. C'est ça. Le papier tue le papier quoi. Trop de papier tue le papier quoi. Et moi le premier j'ai pas vraiment beaucoup de temps, maintenant je renvoie systématiquement parce que c'est par scan l'envoi... Ca va très bien, mais c'est ça en fait, c'est de la négligence, c'est pas qu'ils veulent pas, c'est de la négligence. Et justement, si les particuliers également, qui ont des poules et tout ça, ils faisaient pareil, ils remontaient leurs dégâts et tout ça, ça ferait une pression auprès de l'administration, « Bon voilà, quand-même, y'a des dégâts, des dégâts »... Et c'est la masse en fait de remontées qui va faire une pression quoi. Mais voilà, comme je vous dis, sur cinq agriculteurs...

A : J'ai cru comprendre que ça c'était une des luttes [du Président de l'ADPPA]...

B : Ouais ouais, c'est un gros souci quoi. Alors moi en tant que, bon, je suis à la mairie donc, j'ai fait un peu de... Je relance un peu les gens, là d'ailleurs je vais mettre aussi des affiches en mairie, je voulais mettre aussi sur le bulletin municipal, que justement « si vous avez vécu des

dégâts, déclarez en mairie, nous on fera la fiche » si ils veulent, et on l'enverra quoi, voilà. C'est vrai qu'aussi auprès des mairies... Je pense que... Auprès des mairies... Si ils veulent pas faire eux-mêmes la fiche, qu'ils appellent, « bon voilà j'ai eu tant de dégâts », on note tant de dégâts, voilà et on envoie et puis c'est tout quoi. Je pense que c'est un manque de communication aussi. Y'a un manque de communication. Puis c'est toujours pareil, les gens quand, pour l'instant, quand ça les touche pas, ils s'en fichent. Quand ça les touche directement, alors là c'est... Catastrophe. Donc c'est là où ils commencent à rendre compte quoi. Parce que y'en a plein ils me disent « cette nuit le renard est passé, 10 poules qui ont été tuées, faut que je rachète des poules » tout ça... Alors je leur dis, « faites une déclaration ». Ils ne savent pas... Enfin nous je pense qu'en mairie on a un rôle aussi, on a un bulletin, il faut qu'on les incite, qu'on leur montre comment ça se passe. Parce que bon les sociétés de chasse dans la commune ne le font pas non plus ou ne pensent pas à le faire...

A : Et est-ce que vous avez eu vent de personnes, qui n'adhèrent pas au piégeage, qui sont contre la pratique, ou globalement vous n'avez pas vu d'oppositions ?

B : Non. Alors, non... Alors, non... Si, par contre, par contre ouais, les pièges, ils pensent toujours que c'est encore archaïque, avec des pièges d'autrefois, qui se ferment là... Voilà, non non, c'est des pièges qui sont... Certains je leur montre comment c'est fait. « Oh, c'est comme ça ? » bon voilà. Oui oui, l'animal on le prend il est vivant quoi, il est pas mort. Et des fois il s'en va quoi, on l'a pas tout le temps... Non c'est surtout ça, les pièges, ça les intrigue sur les pièges. En fait ils ont peur surtout pour les gens, si y'a un piège par là, si les gens trainent, qu'ils se fassent mal avec les pièges. Ils pensent aux pièges, de suite, les gros pièges à mâchoires [...], tout ça quoi. Ca n'a rien à voir, c'est pas du tout ça quoi. Je pense que c'est parce que, dans leur tête, ils pensent aux pièges, enfin moi j'en ai quelques-uns, c'est ça de suite, les pièges d'autrefois, voilà. C'était ça.

A : Parce que les piégeurs c'est pas très connu, mais par exemple les chasseurs au niveau de l'opinion, ils sont souvent...

B : Les chasseurs c'est des armes. Et puis on voit souvent, des fois, allez tir au sanglier, et puis mince y'a eu un blessé, y'a eu un mort, ainsi de suite... Un tollé quoi, c'est vrai quoi. C'est décrié mais c'est normal parce qu'il en faut aussi des chasseurs, parce que faut savoir, il faut il faut réguler un peu aussi... Si on les a pas... Alors bon bien-sûr... Enfin bon ça commence à être plus

encadré, c'est assez carré quoi... Bon c'est presque des armes de guerre qu'ils ont des fois, quand ils vont tirer le sanglier, c'est des balles quoi. C'est difficile, ouais, l'opinion et les chasseurs.

A : Du coup vous avez l'impression que le piégeage il est pas trop soumis non plus à cette controverse comme sur la chasse ?

B : Non on entend moins, moi j'entends pas du tout. Je sais pas, vous avez eu vent vous ?

A : Justement j'ai eu des piégeurs qui m'ont dit... Enfin c'est toujours plus ou moins la figure de « l'écolo » qui revient, comme un peu un frein, ou quelqu'un qui dénigre ou... qui met des bâtons dans les roues quoi.

B : Alors moi je vais faire là-dessus un aparté, c'est qu'en France c'est vrai que maintenant, dès qu'on fait quelque chose, de suite on a la pression écolo... A un moment on peut pas laisser tout faire quoi, je suis désolé, c'est pareil eux, ils auraient quatre poules ou dix poules chez eux, et tout ça, ils auraient le renard qui tuerait à quatre ou cinq reprises, ou que ce serait leur gagne-pain, je pense qu'à un moment ils prendraient des décisions.

A : J'ai quelqu'un qui m'a dit ça aussi, que y'avait une personne qui le dénigrait complètement parce qu'il était piégeur, et un jour, ce monsieur-là, il avait une poule, un jour [sa poule s'est faite attaquer], et là il a appelé les piégeurs à la rescousse.

B : Bah voilà. C'est quand la personne est concernée. C'est pareil, en France... Tout est décrié et puis à un moment quand on a besoin, « ah bah tiens finalement »... Après bon, faut pas laisser tout faire non plus... Là on a une recrudescence, moi je vois, d'animaux sauvages, surtout les renards, les buses, on est confronté aussi là avec les animaux, avec les veaux là, aux vautours, aux vautours quoi, qu'on voyait pas [y'a quelques années]...

A : Ici là ?

B : Ah ouais moi j'ai eu un veau, une vache, attaqués [par les vautours].

A : Ah ouais, sur le piémont, comme ça ?

B : Ah oui, oui, oui. Par grand beau temps, comme ça, là. [...] Donc ils voient très très loin. Et j'avais c'était une vache qu'était un peu blessée, donc elle était isolée du troupeau. Puis un moment, je les vois, 15 vautours autour déjà, c'était impressionnant quoi. Voilà, j'ai eu qu'une

fois. Après souvent, sur le coteau à côté là-bas [...]. Ca, on voyait pas. On voyait pas et... C'est des choses que... Donc à un moment si on fait pas quelque chose, c'est toujours pareil, c'est même pas la peine d'y penser de tirer dessus quoi.

A : Y'a des animaux du coup où vous pensez qu'il faudrait réfléchir à les classer nuisible et d'autres...

B : Nuisibles non, je pense qu'à un moment il faut faire des campagnes de régulation. A un moment il faut prendre « bon bah voilà, y'a trop d'animaux en ce... Là il faut faire une régulation ». Alors les lapins ça se fait tout seul, des fois ils attrapent des maladies, c'est régulé tout seul, mais les animaux, nous les oiseaux, les corbeaux, les corbeaux c'est impressionnant quoi. Alors si, il se fait des campagnes de... Ou je sais pas, une dizaine de chasseurs, ils font avec l'autorisation, ils vont chasser pendant une journée, ils mettent des appâts, et là ils tirent je sais pas, [les] corbeaux... [...]

A : Du coup vous, vous piègez essentiellement autour de votre habitation ?

B : Moi je piège, je vais vous montrer, non non, autour des cabanes. Que des cabanes. Parce que c'est là-bas, au niveau des cabanes. Et les ragondins je pose des cages... Je la pose, dans le passage, cette année-là, j'avais fait du tournesol semence en plus, un demi-hectare, tout mangé. Et le voisin de l'autre côté, y'a un hectare de maïs carrément, tout mangé.

A : Ouais ils attaquent les graines...

B : Ils attaquent petits, les pieds. Non d'abord c'est les pieds. Les pieds et après ils attendent, et après le maïs quand ils commence à faire l'épi, l'épi un peu sucré là, ils mangent les graines... Et alors le tournesol, lui, ils mangent que la fleur, ils adorent la fleur. Donc ils mangent la fleur... C'est impressionnant...

A : Et est-ce qu'en tant qu'agriculteur... Parce que là j'ai entendu aussi que y'avait des politiques de la PAC, qui obligent à une rotation des cultures, et qui du coup amènent de nouvelles espèces potentielles sur les...

B : Bah voilà, sur cette parcelle, je fais du tournesol, je faisais du maïs, bon le maïs était attaqué un peu [...] et puis par la rotation j'ai fait du tournesol. Et puis bon, le tournesol ils vont pas attaquer... Et je crois que c'est pire que la maïs finalement. Là le tournesol on a eu les palombes, les palombes qui mangent les graines, et les lapins. Les lapins.

A : J'ai l'impression que cette rotation elle peut vous mettre un peu en danger, parce qu'il faut s'adapter...

B : Y'a toujours eu, y'a toujours eu. Avant on avait des répulsifs, qui n'existent plus. C'est comme les grains de maïs, avant y'avait du répulsif pour les corbeaux. Ca a été supprimé. Donc maintenant ils attaquent toute une ligne, ils vont avoir 300 m de ligne sans rien. Avant y'avait des répulsifs, c'était pas un produit qui tuait c'était un répulsif. Ils touchaient pas. Ils touchaient pas. C'est pareil, les animaux, quand ils arrivent maintenant c'est plus qu'un ou deux, c'est carrément en masse.

A : C'était pas ça avant ?

B : Non. Bah non, comme... Non, non, non. Maintenant ils se déplacent en masse, alors ils vont arriver sur un secteur là, alors sur un jour deux jours... Et après, hop, et ils vont sur un autre secteur quoi.

A : Du coup vous avez l'impression qu'il manque vraiment quelque chose niveau régulation ?

B : Oh ouais, après bon on a fait... Oui, comme je dis y'a de moins en moins d'élevages peut-être, de moins en moins d'agriculteurs, je sais pas, c'est plus concentré, donc les animaux viennent plus peut-être sur les secteurs ou y'a de quoi manger... J'ai cette impression. Après on a fait aussi, je pense que ça doit aussi... Des réserves d'eau, aussi, des points d'eau... Je sais pas si vous avez par chez vous, des aigrettes, les oiseaux blancs, les pique-bœufs.

A : Oui, y'en a plein.

B : On avait pas ça nous y'a quelques années. Maintenant, vous avez les vaches, partout dans les champs, partout, on avait pas ça avant. Je pense que ça ça vient de réserves d'eau... Des... Après ça change... Est-ce que c'est pas vecteur de maladies aussi après, tout ça ça, si y'en a trop, est-ce que c'est pas vecteur de maladies, et tout... Nous je sais que pour les renards, on a un problème avec les vaches, qui nous amènent des maladies... Qui nous amènent la [?]. En fait, c'est des renards, qui viennent en fait faire leurs besoin dans les [...] tout ça, et après la vache mange cette herbe ce qui fait [...]. Donc si y'en a trop, voilà si y'en a un c'est rien, deux c'est rien, comme y'a une pression énorme, ça se concentre et voilà. Après c'est très joli la nature, c'est très joli, je dis pas le contraire, mais bon à un moment, faut réguler quoi. On n'a plus la barrière qu'il y avait avant où les chasseurs, dans chaque commune il y avait peut-être

20 ou 30 chasseurs. Maintenant dans la commune, nous ici... Et moi le premier hein, j'ai pas le permis de chasse, par manque de temps j'ai pas envie de passer une matinée à aller chasser... C'est pas mon...

A : Bon. Ecoutez, est-ce que vous avez des choses à rajouter, à dire en particulier, ou c'est bon ? Pas de frustration ?

B : Frustration ?

A : Non, est-ce que vous avez d'autres choses à dire ou est-ce que c'est bon, vous sentez que vous avez dit tout ce qui vous semblait intéressant ?

B : Ca va me venir après, c'est toujours pareil, ça me vient après ! Pour le moment... Non je pense que vis-à-vis de l'Etat, l'Etat prend, voilà... Au niveau des pouvoirs publics, ils n'ont pas la prise de connaissance, ils prennent pas conscience des dégâts importants que peuvent entraîner ces animaux quoi. Les dégâts faits par les animaux quoi. Tout ce qui est sanglier, blaireau, ragondin...

A : Pourquoi vous pensez que y'a pas [...] de connaissances de la part de l'Etat ?

B : Parce que derrière y'a des pressions. Y'a des pressions je pense, écolos, comme quoi, on en revient, il faut... Voilà. Et puis aussi peut-être que les informations sont pas assez remontées. Il manque un pallier, c'est bloqué à un certain niveau et après...

A : Parce que normalement la réglementation de ce que j'en ai compris, elle fonctionne, y'a des commissions avec plusieurs acteurs locaux au niveau départemental, après ça remonte, enfin y'a les décrets nationaux du Ministère et après y'a les discussions au niveau de chaque département, pour évaluer quand-même quels sont les besoins localement. Mais effectivement, peut-être y'a...

B : Y'a un pallier qui manque peut-être, ou des personnes... Ou y'a pas une assez forte pression peut-être pour faire basculer un peu, faire bouleverser les choses. Bon nous les agriculteurs maintenant on fait partie de... 2% de la population, ça passe un peu plus... On serait peut-être... Je pense qu'aussi... Y'a des priorités...

A : C'est peut-être aussi une question de vision du monde, plus urbaine, plus rurale ? Peut-être que les gens qui sont les dirigeants ne sont pas...

B : C'est pas ici, c'est pas en campagne qu'on décide ça. C'est plutôt les grandes villes, où on vous dit que là, les sites industriels qui sont beaucoup plus... Voilà. Déjà si on commence par faire remonter tous les dégâts, on arrivera peut-être à faire quelque chose. Et à prendre une prise de conscience de chacun, qu'il faut faire remonter, peut-être que...

A : Bon bah écoutez, je vais arrêter là.

Entretien 7 : piégeur et chasseur, Lescar, 05/08/2016, 11h

A : Alors du coup, ce que je pourrais vous demander d'abord, pour commencer, c'est comment vous êtes venu au piégeage ? Pour quelles raisons, quelles motivations, dans quel contexte ?

B : Disons qu'au départ moi je suis chasseur. Je suis chasseur. Mais je m'y suis quand-même mis tard au piégeage. J'ai 44 ans, et j'ai du me mettre au piégeage y'a 7-8 ans. C'est venu sur le tard avec la rencontre justement de [le Président de l'ADDPA], de Christian. Et aussi parce que sur le village où je chasse, depuis quelques années, les élevages de canards et de poulets, des grosses quantités de canards et de poulet, et donc du coup il est apparu, parce qu'il y a beaucoup à manger, des animaux sauvages, notamment le renard, se manifestent et en grand nombre. Donc comme moi en semaine j'ai un peu de temps, je travaille le week-end, donc en semaine j'ai un peu de temps pour le piégeage. Alors, parce que je chasse et que j'aime ça, y'a le contact avec la nature, alors du coup on est tout le temps dans les bois, les observations qu'on peut faire, les passages qu'on observe, les traces des bestiaux, les traces... Donc petit à petit c'est devenu vraiment une passion.

A : Ouais d'accord. C'est-à-dire qu'à la base c'était d'abord pour aider les gens, c'est ça ?

B : Ouais, filer un coup de main aux copains.

A : Parce que vous avez pas d'élevage, tout ça ?

B : Non non non, moi je suis pas du tout dans la partie agricole du tout... Moi je suis musicien.

A : Ah oui, c'est pas... Les instruments de musique éventuellement, c'est pas...

B : (rires) Moi j'ai des potes, qui ont des canards. Je voyais des fois le matin, 150 canards morts après une attaque nocturne, tu vois, 200 poulets... Pas forcément tous tués par le renard, mais parce qu'ils ont peur ils s'empilent dans un coin, ils s'étouffent, ils se blessent. Quand on voit des carnages comme ça de bestiaux, ça fait mal au cœur et en plus c'est un gros manque à gagner pour les potes.

A : Donc ça c'est d'abord plutôt fait comme ça, et après...

B : Ca c'est plutôt fait comme ça et après c'est vraiment devenu une passion.

A : Passion parce que justement, c'est ce que vous disiez, le côté contact avec la nature, les observations de terrain, le contact avec l'animal ?

B : C'est ça, c'est ça. Et on apprend à connaître... On connaîtra jamais, mais on apprend à cerner un petit peu les comportement des animaux. Parce qu'il faut savoir donc que quand on piégeur, on parle de renard, on parle de martre, de fouine, de blaireau, de ragondin et tout ces animaux-là, une grande majorité, pour pas dire 99%, ces animaux vivent la nuit. Nocturnes. Donc pour le commun des mortels... Je sais pas si vous avez déjà vu une martre vous...

A : Non, je ne crois pas, non.

B : Bon le renard des fois la nuit quand on conduit, on en aperçoit au bord des routes souvent écrasé, mais vivant, c'est plutôt chaud quoi. En tout cas, avec le piégeage, on arrive à cerner un peu ce genre de bestiaux qui sont quand-même assez méconnus du grand public. Lorsqu'on les voit à la télé par exemple, c'est tout mignon, c'est tout sympathique, c'est beau, c'est magnifique en plus, mais lorsqu'on vit en milieu rural, lorsqu'on voit les dégâts que ça peut faire chez des professionnels qui vivent d'un métier déjà très difficile, et lorsqu'il y a des attaques, voilà quoi... Moi je te dis, il faut certes garder un biotope avec des animaux dessus, mais il faut aussi savoir réguler parce qu'autrement... Et ça on est à des années lumières avec les urbains, avec...Lorsqu'on on dit qu'on piège...

A : Et ouais y'a des confrontations comme ça d'opinion avec les urbains ?

B : Ouais ouais ouais. Moi je me vante pas, je vais pas me vanter que je suis piégeur. Surtout dans mon milieu musical... Bon cela dit... Donc voilà, le fait de pouvoir être dans la nature tous les jours, parce que c'est un travail de tous les jours le piégeage, d'observation, de planque, d'astuce... Les autres aussi je pense ont dû t'en parler je pense de ça... Au fur et à mesure, on

apprend à comment essayer de piéger parce qu'ils sont plus malins que nous, et heureusement !

A : C'est intéressant parce que souvent on m'a dit que... A la base, c'est un peu le même parcours, ils en viennent plutôt pour un côté utilitaire, pour se protéger ou protéger les élevages de leurs amis, leurs voisins, etcétera. Et en suite, de fil en aiguille, ils découvrent une espèce d'émulsion par rapport au fait de se confronter à l'animal, à essayer se mettre dans sa peau, comprendre comment il fonctionne.

B : Complètement. Et moi-même... Bon la finalité évidemment c'est de tuer, la finalité c'est de tuer. Mais moi j'en suis arrivé à un point, je les traque tellement, je bataille tellement pour en attraper, que lorsqu'il est pris, bon je le tue vite fait, mais c'est pas une partie de plaisir hein, c'est pas vraiment de gaieté de cœur. Parce que le bestiau, je l'ai attrapé, bon certes c'est chouette mais, tu vois, je le laisserais partir volontiers des fois, sans déconner hein ! On en arrive là. Je sais pas si les autres ils ont cette approche mais... Tuer vraiment, c'est pas sympa.

A : C'est ce qu'on m'a dit aussi, qu'ils le faisaient parce qu'effectivement c'était la finalité, mais que c'était pas le ...

B : C'est pas un plaisir de tuer le bestiau... Mais c'est vrai que... A la pêche y'a le no-kill qui existe, on attrape le poisson, on le relâche... Là malheureusement, on peut pas quoi...

A : Ouais, et puis c'est pas encore la même chose, à la base...

B : C'est pas la même chose. Mais c'est vrai qu'on pourrait dire « je t'ai eu, bon allez tu repars ». Après par contre, lorsqu'on en rate, lorsqu'ils déclenchent le piège et qu'ils se font pas attraper, pour le choper, la fois d'après... Je sais pas si les autres ont dit ça...

A : Non.

B : Tu rates un renard un soir, par exemple le matin ton piège il est tout défait, il est raté, pour le choper le type, faut s'accrocher. Et il faut être patient, parce qu'il va pas revenir de suite. Il va revenir, il va regarder, il va sentir, il va s'approcher, il sera intéressé par l'appât que tu as mis parce qu'il a faim, mais malgré tout, c'est ça qu'est magnifique. Parce que malgré, eux si ils attaquent les poulet et les canards, c'est pour bouffer. Comme c'est des opportunistes, ils mangent là où... Mais si tu peux en rater une fois au niveau d'un piège, la fois d'après même, malgré la faim, malgré le besoin qu'ils ont de manger, ils vont pas revenir. Ou alors, ils vont

venir, y'aura des traces autour, plusieurs jours d'affilée, ils pourront sentir mais ils vont pas s'approcher du piège. Pour ça que c'est magnifique. Eux-aussi ils développent une défense quoi, les animaux.

A : Ouais bien-sûr. Vous avez été confronté vous, vous-même, à des problématiques de dégâts, chez vous ou...

B : Ouais ouais, parce que comme je chasse et que je fais partie d'une association de chasseurs, j'élève des faisans. Et donc souvent, fréquemment dans les volières, des attaques de martre ou de petites bestioles comme ça, qui arrivent à se faufiler entre les grilles... Là ça tue tout. Ou les volières de pigeons ou de palombes... Le lendemain matin, tout est mort... Après bon, voilà. Moi je suis pas dans une logique de destruction systématique, c'est la nature, voilà. Nous on met les animaux en cages, les animaux sauvages s'approchent, ils arrivent à rentrer, comme ils sont opportunistes, et comme ils vont au plus facile, bah voilà ils vont tout tuer. C'est comme ça. Ça a toujours été comme ça, et ce sera toujours comme ça. On va pas éradiquer le comportement des animaux sauvages. C'est ça avant tout quoi.

A : Et est-ce que vous pensez que la réglementation elle est cohérente, elle vous permet de mener l'action de piégeage au mieux par rapport à cette conception-là des choses ?

B : La réglementation, elle est ce qu'elle est, nous on s'adapte hein.

A : Ouais, elle est trop contraignante parfois ?

B : Elle est hyper contraignante, parce que chaque année, y'a des attaques d'associations, anti-piégeage notamment, qui font pression y'a des lobbys, voilà... Chaque année ils nous imposent des règles, qui n'existaient pas les autres années auparavant... On s'adapte quoi bon voilà, bon après ça n'empêche pas qu'on attrape encore des animaux, on s'adapte. Avant on pouvait piéger près des maisons, maintenant si on nous dit « c'est à 200 m d'une maison » bah on met le piège à 200 m d'une maison par exemple, voilà. On s'adapte hein, tout le monde s'adapte. Le souci c'est que le gens qui font pression contre le piégeage, les gens qui écoutent ça dans l'administration, bah eux à mon avis ils sont pas vraiment sur le terrain, ils connaissent pas les problématiques des éleveurs, notamment... Voilà.

A : Ça fait un peu technocratie peut-être...

B : Bah ouais, nous on a l'impression que c'est des gens qui connaissent pas quoi, et qui pondent ce règlement... Eux disent que non, non non. Mais moi j'ai jamais vu de gens venir me voir piéger... De la préfecture par exemple ou des asso' anti-piégeurs. Parce que s'ils venaient avec moi ou s'ils venaient avec [le Président de l'ADDPA] ou Christian, qui sont des gens je pense assez sensés et assez intelligents, ils verraient que on fait pas de destruction massive quoi, on régule simplement. Le but c'est pas de détruire la faune. La faune elle existe, elle a toujours existé et [...] Le renard dans la nature il a ses fonctions, autant que l'humain. Malgré tout, voilà les chiffres sont là quoi. Depuis quelques années on attrape de plus en plus de renards, c'est lié au fait qu'il y a de plus en plus d'élevages aussi de poulets et de canards, voilà, mais c'est quand-même énorme. 53 renards sur un territoire de 800 hectares, 53 renards de pris, ça veut dire qu'il y en a encore plein plein. Nous on a jamais vu ça, jamais. On a observé aussi, je sais pas si les autres te l'ont dit, que par exemple, en capture, moi je capture de moins en moins de fouines par exemple, les fouines on les attrapait dans les maisons, les vieilles maisons, dans les toits... Et on se rend compte maintenant que maintenant on prend des martres. La martre qu'est la cousine de la fouine, et qui est plutôt dans les bois et dans les forêts, dans les milieux vraiment sauvages. Et elle prend la place, elle a pris la place de la fouine. On attrape quasiment plus de fouine. Enfin moi, pour ma part. J'attrape de plus en plus de martres. Ca c'est des phénomènes qu'on observe depuis quelques années. Et lorsqu'on parle à la Préfecture par exemple, la martre elle est protégée. Dans certains endroits. Et c'est nous piégeurs qui avons dit « attention, on a certains endroits, où on a remarqué la recrudescence des martres qui font des dégâts », donc y'a certains cantons, où la martre elle est autorisée. Je sais pas s'ils vous l'ont dit. Nous chez moi par exemple à Navarrenx, on peut la piéger, à plus de 200 m des maisons, on peut la piéger. Donc j'en attrape, régulièrement. J'ai entre 10 et 15 martres par an. C'est pas énorme, mais ça veut dire qu'elles sont là.

A : Ouais ouais. Au fur et à mesure des rencontres avec les piégeurs, il m'est un peu apparu que le piégeage, me semblait très lié aux enjeux ruraux à proprement parler, j'ai l'impression que c'est très lié à la problématique agricole, c'est très aussi à la problématique cynégétique, à la chasse, parce qu'on a parlé des histoires de régulation, de prédateurs de petits gibiers etcétera, et donc je pense peut-être aussi que ces oppositions avec le ministère tout ça, viennent peut-être aussi tout simplement d'une vision rurale de l'habitat etcétera, et une vision plus urbaine...

B : Disons que nous piégeurs et éleveurs, on est sur le terrain, et on voit quoi les choses. On constate les dégâts, on voit ce que fait par exemple... Tu vois, les vols de corneilles noires, dans les champs, c'est très sympa, c'est bucolique, ça a toujours existé... Bon mais lorsqu'un vol de 50 corneilles s'abat sur un champ de maïs fraîchement semé, l'agriculteur il a plus que ses yeux pour pleurer et il a plus qu'à replanter parce qu'il a tout bouffé quoi. Et c'est des hectares et des hectares quoi. Là aussi depuis quelques années, on constate que... Moi étant gamin, j'ai jamais vu autant de corneilles que depuis 10 ans quoi. C'est dû au fait aussi au fait que la courbe démographique des chasseurs elle baisse quoi, on est de moins en moins, les jeunes ne reprennent pas le fusil, les vieux, ils meurent, ils disparaissent, y'a moins de chasseurs... Avant tout le monde pouvait tirer son corbeau, sa corneille, bam bam... Aujourd'hui y'a moins. Donc par conséquent, y'a plus d'animaux quoi. Et tout ça, on l'observe. Nous quand on est sur le terrain, on le voit tout ça. Les lieux, on est dans les élevages, dans la forêt, on le voit tout ça... Et là si on nous pond des réglementations tous les ans de plus en plus contraignantes via la Préfecture, c'est sûr que les gens qui sont, à mon avis, nous on les connaît pas ceux qui font les réglementations, à mon avis, ils n'ont aucune connaissance des problématiques. Eux je crois qu'ils ont qu'une seule [...] c'est les anti-piégeurs. La protection des animaux tout ça, et voilà quoi, à mon avis hein, je sais pas sur quoi ils se basent, parce que nous on reçoit des réglementations, même [le Président de l'ADDPA] il est plus au fait de ça que moi, en travaillant à la Fédé... Après moi personnellement, j'ai jamais eu d'altercations avec quiconque, tout ça... Personne est venu m'interdire, ou même voilà quoi. Bon il arrive régulièrement qu'on nous vole les pièges. Moi on m'en a piqué, on m'en a fauché 5.

A : Et vous pensez que c'est des gens qui sont contre le piégeage, ou simplement des voleurs, des opportunistes ?

B : Ouais ouais. Non non, je pense que y'en a c'est contre le piégeage.

A : Ah ouais ?

B : Ouais ouais. Ouais parce que, même... Après les opportunistes... Après peut-être y'a des vols de pièges pour vraiment d'autres piégeurs qui s'en servent... Bon là cette année on m'en a piqué 5 ou 6 et je sais que c'est des gens... Ouais parce qu'on est obligé de signaler les endroits où on piège, faut mettre des panneaux, tout ça, donc voilà quoi. Y'a des endroits où

c'est quand-même assez fréquenté, les chemins, tout ça. Et à deux endroits différents, pas loin, à chaque fois, tout volé quoi, tout piqué. Ou des fois simplement les gens ils viennent et...

A : Ils actionnent.

B : Ils actionnent. Ils débandent, pour pas que... Sur le moment... C'est tout quoi.

A : C'est plus au niveau des décisions que y'a des pressions ?

B : Nous, un mec comme [le Président de l'ADDPA], Christian, eux ils bataillent au niveau départemental d'une façon assez gaillarde pour essayer de restreindre la réglementation, mais bon voilà quoi. Nous ce qui nous fait tenir c'est de montrer les dégâts qu'il y a, et de faire remonter les photos des éleveurs quand y'a 50 ou 100 canards qui sont morts, ou poulets... Voilà.

A : Ouais quelque part cette modalité de recensement de toutes les espèces attrapées et tout ça, ça contribue aussi à la prise de conscience et participe peut-être à l'effectif...

B : Ouais ouais, bien-sûr. Aussi, aussi. Mais c'est pas le plus important. Eux les pouvoirs publics, ils sont sensibles surtout aux dégâts. Aux dégâts occasionnés aux cultures et aux élevages. Donc lorsqu'on montre les photos, preuve à l'appui, avec des signes... Parce que le problème du renard c'est qu'il coupe les têtes. Il coupe les têtes des animaux. Donc là c'est indéniable. On peut pas dire que c'est un humain qu'a fait ça ou un chien, c'est le renard. Et là, lorsqu'on prend des photos, là ils sont sensibles. Lorsqu'on leur dit « oui j'ai pris 10 renards cette année » oui bah c'est bien, mais bon...

A : Ouais ils se le représentent pas pareil.

B : Voilà. Eux ils sont sensibles vraiment au dégât, et au chiffre qu'il y a en face. Et à la perte sèche pour les éleveurs. Justement qu'on peut pas assurer parce que ça coute un bras de s'assurer... Moi j'ai vu des gens pleurer quand même. Des gens arriver le matin, m'appeler « tu peux venir ? », pleurer quoi. La dame elle pleurait, elle avait 60, 70 canards qu'étaient morts là, elle pleure quoi... Lorsqu'elle entend qu'il faut plus piéger à moins de tant de mètres de la maison tout ça, ça la fait bondir comme ça.

A : C'est quoi d'ailleurs la raison à cette nouvelle...

B : Alors non, pour les élevages, pour les renards ça va, on peut piéger. Mais y'a des raisons toutes simples, que faut pas piéger des animaux domestiques, des chats, des chiens voilà... Donc ils éloignent les endroits de piégeage. Par contre aux abords immédiats d'élevages, là on peut.

A : Ouais d'accord.

B : Après moi, moi je comprends, après moi je suis pas fan de la corrida par exemple du tout, j'aime pas faire souffrir les animaux, voilà, je suis pas un destructeur, je suis pas un tueur, quand l'animal est pris dans un piège, soit c'est un piège tueur et alors il a même pas le temps de souffrir il est mort de suite, soit ils sont pris dans un lacet et bon s'arrange pour les tuer là, sans qu'on les fasse souffrir.

A : Vous pensez que ça vient d'où cette vision du piégeur comme quelqu'un d'un peu sanguinaire ?

B : C'est le cliché historique entre guillemets, quoi je pense. Le piégeur tu l'imagines, c'est un vieux papi, avec son fusil, avec sa sacoche, un peu Raboliot, tu vois... On l'imagine un peu là, sans foi, sans pitié, partir le matin et tuer tout ce qui bouge et bon voilà... C'est les clichés de gens qui connaissent pas quoi encore une fois. Parce que voilà, la ruralité c'est plus ce que vivaient nos parents et nos grands-parents aujourd'hui, nous aussi on est... Enfin on est comme les autres quoi je veux dire, on est en 2016 quoi, on est plus en 1850.

A : Y'a ces vieux poncifs qui restent...

B : Ouais ouais, en sachant aussi que les moyens de piégeage, au niveau des pièges, ça a rien à voir avec les pièges qui étaient utilisés autrefois qui faisaient souffrir les animaux. Parfois ils restaient deux ou trois jours piégés là, avec la patte cassée, tu vois enfin bon, moi perso j'ai horreur de ça. Et j'imagine que Christian, [le Président de l'ADDPA], ils ont dit pareil. Moi je vais tous les jours à mes pièges, je respecte les heures, après... Enfin c'est tout un combat, si on veut être vraiment dans les clous, piéger c'est pas comme ça, on met pas un piège et puis on s'en va hein. Ca marche pas du tout comme ça.

A : Et puis c'est un enjeu, respecter cette réglementation c'est peut-être aussi un enjeu pour les piégeurs pour réussir à se faire respecter au niveau de... Pour leur sérieux, leur...

B : Bien-sûr, exactement. Si on continue à faire n'importe quoi aussi dans la nature, on donne du grain à moudre avec raison aux anti-chasse, aux anti-piégeurs, aux anti... Voilà. Et puis c'est aussi un respect par rapport aux animaux. On est plus en 1850.

A : C'est intéressant parce que finalement, on se rend compte que aujourd'hui, il me semble que la société elle est traversée par une espèce de courant de sensibilité auprès des animaux tout ça, et on voit que finalement, même piégeur ou les chasseurs ils sont aussi dans ce courant là.

B : Nous on se bagarre régulièrement, ça aussi il ont du te le dire, contre encore, des comportements encore un peu vieillots. Y'a des gens qui... Ca passera hein... A la chasse lorsqu'on fait le sanglier et qu'il est pas encore mort, et que les chiens ils arrivent et qu'ils le gnaquent, ils le gnaquent et que le truc il est pas encore mort, tu vois... Y'a encore des comportements, c'est un peu chaud. Faut pas le nier non plus que ça existe. Et ça, ça viendra à... Je pense que ça va se niveler dans le bon sens assez rapidement parce qu'encore une fois, la démographie chute quoi. L'âge moyen d'un chasseur aujourd'hui je sais pas, c'est 60 ans, je sais pas combien. Voilà moi j'ai 44 ans et je fais partie des plus jeunes. Pas loin quoi. Allez après les plus jeunes c'est la trentaine quoi. Donc bon. Encore une fois, moi je comprends, encore une fois moi je comprends les gens qui, je comprends qu'on soit contre... Mais quand on a une discussion constructive et qu'on peut apporter des preuves que voilà, en milieu rural c'est pas tout rose hein, il faut se défendre, y'a des enjeux économiques et que déjà pour les paysans aujourd'hui c'est dur déjà, alors si encore ils doivent subir des attaques « inférentes » aux animaux sauvages... Par exemple y'a eu la grippe aviaire, ils ont du tout abattre leur cheptel, y'en a certains ils ont eu des gros cartons avec des renards et des martres , bon voilà, ils pleurent. Nous on les aide quoi, on décide de les aider.

A : Ouais c'est peut-être une forme de solidarité en milieu rural...

B : Bien-sûr, c'est un tout, c'est un tout. Lorsque je vais chez mes potes éleveurs, ils savent que je suis attentif à eux mais qu'aussi, entre guillemets, on les protège un peu, mais en retour il me file un poulet, il me file des canards, voilà y'a un retour aussi, c'est pas que dans un sens. C'est comme ça.

A : Et ça vous pensez que ça pourrait exister aussi en milieu urbain ça, cette forme d'échange, ou c'est plutôt quelque chose de propre à la campagne, cet espèce de rapport donnant-donnant, où tout le monde s'entre-aide pour que ça fonctionne bien ?

B : Je sais pas... Je sais que les animaux sauvages se rapprochent de plus en plus des zones urbaines... Par exemple à Paris, je sais que y'a des piégeurs agréés qui sont embauchés par la ville de Paris et qui font que ça. Y'a des renards à Paris. Y'a des renards à Paris, dans les parcs, dans le bois de Boulogne, le bois de Vincennes, tout ça, et comme y'a de plus en plus de déchets, de déchets comestibles, Mac Do, les trucs tout ça, ils font les poubelles quoi. Ca le grand public le sait pas, mais ça peut être aussi dangereux, ils peuvent filer des maladies, ils peuvent filer... Y'a ce facteur là aussi. En ville hein. Et même en milieu rural, les espaces ruraux se rétrécissent parce que l'urbanisation prend de la place, de plus en plus, et on se rend compte que vu que l'urbanisation prend de la place dans le milieu sauvage ou en bordure de milieu sauvage, les animaux se réfugient en bordure des habitations, les lapins de garenne, faisans, les grives et compagnie, et donc par conséquent, les prédateurs, de ces bestiaux-là, ils s'approchent aussi pour pouvoir les bouffer. Et donc on s'aperçoit que de plus en plus, les renards, les martres, les blaireaux, les blaireaux moins, mais même les ragondins, ils s'approchent des habitations, ils sont tranquilles parce que souvent, en bordure des habitations on a pas le droit de chasser... Y'a ça aussi qui fait que on vit un changement, dans les comportements... On vit un changement. Y'a des concentrations de lapins de garenne, des grosses concentrations qui se produisent dans les habitations, dans les lotissements, parce qu'ils sont tranquilles, ils sont peinards. Voilà, c'est comme en plein milieu du bois ou... Et donc voilà, ils font trous sous les maisons et... Après le fait d'échanger avec des urbains, vraiment urbains sur ce genre de problème, jamais eu l'occasion. Encore une fois je me vante pas d'être piégeur. Mais je comprends, encore une fois je comprends quoi, qu'on soit contre. A chacun ses arguments pour dire... En sachant qu'on est pas des destructeurs, qu'il y aura toujours des animaux, il y aura toujours des lapins... La nature a horreur du vide. Ca je l'ai pas inventé. Nous on le vit au quotidien. C'est pas dans les bouquins.

A : Ok. Bon bah écoutez moi je suis assez satisfait de cet échange, alors si vous avez des choses éventuellement à rajouter, qui vous voudriez dire ou qui vous tiennent à cœur sur le sujet...

B : Non, non.

A : Ou si vous avez l'impression d'avoir fait le tour, et pas de frustration...

B : Non non, moi c'est pour vous... Si y'a des choses à approfondir... Moi j'ai dit comment je ressens les choses, comment c'est venu... Bon voilà quoi. Sachant que là, moi l'été c'est standby, je vais reprendre la saison au mois d'Octobre. J'ai attrapé un renard au collet y'a 15 jours là, c'était un jeune, je l'avais vu passer déjà pareil, devant chez moi, j'ai observé, j'ai vu un passage, j'ai mis le collet. Voilà...

A : Ok ! Bon bah j'arrête là du coup ?

B : Allez !

Annexe 2 : Synthèse de la réglementation liée au piégeage (document fourni par l'ADPPA)

GROUPE	ESPECE	TERRITOIRE	PERIODES ET LIEUX	CATEGORIES DE PIEGES			
				1 – CAGES / BOTTES A FAUVES	2 – PIÈGES TUANTS	3 – COLLETS A ARRETOIR	4 – PIÈGES A LACET
1 Classement national permanent par le Ministre (Arrêté ministériel du 24 mars 2014)	Bernache du Canada	NATIONAL	Piégeage autorisé toute l'année et en tous lieux	Pas d'agrément mais déclaration en Mairie	Panneautage obligatoire des zones piégées. Interdiction en coulée et à moins de 50m des routes et chemins ouverts au public, 200 m des habitations des tiers, 200 m des cours d'eau et bras morts, marais, canaux, plans d'eau et étangs. Au-delà : en gueule de terrier, dans les bords de paille/foin, au bois en jardinet avec ouverture 515cm, ou en boîte / tronc (entrée de 11x11cm) pour les pièges en X s 18cm. Pièges à appâts carnés dans cages : uniquement avec porte de 11x11cm. Pièges à œufs neutralisés de jour, sauf piégeage en caisse ou en jardinet (sauf invisible de l'extérieur).	INTERDIT	Dans les 2h après le lever du soleil
	Ragondin						
	Rat musqué						
2 Classement départemental et triennal par le Ministre sur proposition du Préfet (Arrêté ministériel du 02 août 2012 modifié)	Renard roux	DEPARTEMENT	Piégeage toute l'année à moins de 250m des bâtiments ou élevages particuliers ou professionnels, sur des terrains consacrés à l'élevage avicole (ou apicole pour la marre), ou sur les territoires en convention de gestion ou en plan de chasse petit gibier avec la FDC64	« Trappe à vision » de 5x5 cm obligatoire sur tous les pièges (sauf cages à corvidés) à moins de 200 m des cours d'eau et bras morts, marais, canaux, plans d'eau et étangs, et maintenue ouverte d'avril à juillet inclus.	AUTORISÉ	INTERDIT	AUTORISÉ
	Fouine	DEPARTEMENT					
	Martre	DEPARTEMENT SAUF communes des cantons d'Anglet, Bayonne, Biarritz, Hendaye, Côte Basque Sud, Nive-Adour, Saint-Jean-de-Luz, Terres des Lacs et Coteaux du Vic-Bilh.					
	Bellette	NON CLASSÉS DANS LE 64					
3 Classement départemental annuel par le Préfet (Arrêté Min. du 03 avril 2012)	Etourneau sansonnet	DEPARTEMENT	Piégeage autorisé toute l'année et en tous lieux	Appâts carnés interdits, sauf en quantités mesurées pour nourrir les appelants	AUTORISÉ si nuisible	INTERDIT	INTERDIT
	Corneille noire	NON CLASSÉ DANS LE 64					
	Pie bavarde	DEPARTEMENT					
	Geai des chênes	NON CLASSÉ DANS LE 64					
	Sanglier	ZONE CŒUR DU PARC NATIONAL					
Lapin de garenne	NON CLASSÉS DANS LE 64	Piégeage autorisé toute l'année et en tous lieux	Piégeage interdit	Piégeage interdit	Piégeage interdit		
Pigeon ramier	NON CLASSÉS DANS LE 64	Piégeage du 31/03 au 30/06 (vergers) et du 15/08 à l'ouverture (vergers, vignobles)	Piégeage interdit	Piégeage interdit	Piégeage interdit		

NB : les pièges de catégorie 5 (bidons homologués pour la capture du rat musqué destinés à entraîner la mort de l'animal par noyade) ne sont pas utilisés dans les Pyrénées-Atlantiques.

CLASSEMENT DES ESPECES NUISIBLES ET MODALITES DE PIEGEAGE DANS LES PYRENEES-ATLANTIQUES

FDC 64 / Association des piégeurs – JUILLET 2015

Annexe 3 : Déclaration de dégâts (document fourni par l'ADDDPA)



DECLARATION DE DEGATS
CAUSES PAR DES ESPECES PREDATRICES OU DEPREDATRICES
 Déclaration destinée aux particuliers, professionnels et collectivités

Je soussigné(e) N° de téléphone:

Profession: Demeurant à:

Déclare avoir subi ou constaté sur la commune de les dégâts suivants:

Dégâts aux élevages	Type d'élevage	Époque des dégâts (mois)	Nombre d'animaux retrouvés morts	Nombre d'animaux disparus	Préjudice financier estimé (en Euros)
Renard					
Blaireau					
Corvidés (pie bavarde, corneille noire)					
Petits mustélidés * Précisez, si connu:					
Rapaces					

*Fouine, martre, putois, vison d'Amérique, belette.

Dégâts aux cultures	Type de culture	Époque des dégâts (mois)	Estimation des surfaces détruites (m ² , are, ha)	Préjudice financier estimé (en Euros)
Ragondin, rat musqué				
Blaireau				
Corvidés (pie bavarde, corneille noire)				
Étourneau sansonnet				

Dégâts autres causés aux produits stockés, digues, berges, infrastructures, véhicules, matériels, habitations, etc... :

.....

«Nous déclarons sur l'honneur l'exactitude des faits rapportés ci dessus»

La victime du préjudice,

Fait à le
 Nom, prénom et signature d'un tiers (piégeur, garde, chasseur, voisin...)

Important: une double signature rend les attestations inattaquables

A renvoyer à: Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques-Maison de la Nature-12 Bd Hauterive 64000 PAU
 Par Fax: 05 59 84 14 36 Par courriel: fdc64@chasseurdefrance.com

Annexe 4 : Carnet de relevés des captures des piégeurs de l'ADDPA



CARNET ANNUEL DE PIEGEAGE

CARNET DE RELEVÉ DE CAPTURES CONFORME A L'ARRETÉ MINISTERIEL DU 29 JANVIER 2007 MODIFIÉ
RELATIF AU PIEGEAGE DES ANIMAUX CLASSÉS NUISIBLES



Pour chaque jour de piégeage du mois considéré, vous devez indiquer le nombre de prises effectué par espèce. Pensez à reporter le total en bout de tableau (colonne TOTAL).

Vous devez bien prendre en compte les annotations (1) et (2) concernant les restrictions relatives à la MARTRE pour certains cantons. Ces annotations se trouvent sous chaque tableau à remplir. Pour remplir vos tableaux suivez l'exemple ci-dessous.

Ex : En juillet 2014, vous avez piégé du 01 au 31 juillet inclus, avec tout type de piège autorisé. Vous avez capturé, 1 renard roux le 1^{er} juillet, 2 fouines le 03, 1 martre le 05 (mais vous habitez le nouveau canton de Nive-Adour). 2 geais des chênes le 08, un chat forestier le 16, 2 visons d'Amérique le 22, et 1 autre le 28. **Résultat :**

Nom : DUPONT Prénom : Jacques N° piégeur : 64/1317 Commune : MOUGUERRE Canton : NIVE-ADOUR Année : 2014/2015 Mois de : JUILLET

Arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié, relatif au piégeage des animaux classés nuisibles.

Espèces nuisibles	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	TOTAL
Renard roux	1																															1
Fouine			2																													2
Martre (1)																																
Cornelle noire																																
Pie bavarde																																
Ekourneau sansonnet																																
Ragondin																																
Rat musqué																																
Vison d'Amérique																						2										3
Raton laveur																																
Chien viverrin																																

(1) SAUF communes des cantons d'Anglet, Bayonne, Biarritz, Hendaye-Côte Basque Sud, Nive-Adour, Saint-Jean-de-Luz, Terres des Luys et Coteaux du Vic-Bilh.

Espèces gibiers	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	TOTAL
Blaireau																																
Martre (2)					1																											1
Putois																																
Belette																																
Geai des chênes								2																								2
Corbeau freux																																

(2) Communes des cantons d'Anglet, Bayonne, Biarritz, Hendaye-Côte Basque Sud, Nive-Adour, Saint-Jean-de-Luz, Terres des Luys et Coteaux du Vic-Bilh.

Espèces protégées	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	TOTAL
Grand corbeau																																
Choucas des tours																																
Vison d'Europe																																
Loutre																																
Gaïnette																																
Chat harlet																																
Chat sauvage (forestier)																																1
Autre :																																



]

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	5
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	6
SOMMAIRE	7
INTRODUCTION	8
LA PRATIQUE DU PIEGEAGE DE LA FAUNE NUISIBLE : UNE FORME D'INTERACTION AVEC UNE NATURE SAUVAGE NEGOCIEE	12
1. LA LUTTE CONTRE LES DEGATS DES NUISIBLES : ENTRE SECURISATION DES FONCTIONS TRADITIONNELLES RURALES ET VOLONTE DE RECONNAISSANCE D'UTILITE PUBLIQUE.....	12
1.1. <i>Les nuisibles, l'agriculture et l'élevage : un éternel combat ?</i>	13
1.2. <i>Le piégeage et la chasse : la quête d'un « juste équilibre » par la « régulation »</i>	17
2. LA REGLEMENTATION LIEE AU PIEGEAGE ET AUX ESPECES SAUVAGES : UN JEU D'ACTEUR MULTISCALEIRE SOUS TENSION, REVELATEUR DE DIFFERENCES D'APPRECIATION DE LA NATURE SAUVAGE.....	20
2.1. <i>Le classement des espèces sauvages : nuisibles, gibiers, protégées</i>	20
2.2. <i>Les déclarations de dégâts et relevés de capture : conditions indispensables de la prise en compte des problématiques de dégâts liées à la faune sauvage</i>	25
2.3. <i>Le piégeage des nuisibles : matériel, techniques, incohérences, contraintes</i>	27
LA « JUSTE PLACE » DES UNS ET DES AUTRES : LES STIGMATES DU DUALISME NATURE/CULTURE DANS L'ESPACE A TRAVERS LA PRATIQUE DU PIEGEAGE	41
1. LA DICHOTOMIE SAUVAGE/DOMESTIQUE DANS L'ESPACE A TRAVERS LA PRATIQUE DU PIEGEAGE.....	41
1.1. <i>Le plaisir d'éprouver la nature par le piégeage révélateur de conceptions dichotomiques</i>	41
1.2. <i>L'ontologie naturaliste et l'apparition de l'animal nuisible</i>	43
2. LES LIMITES DU DUALISME : QUAND LE SAUVAGE ARRIVE EN VILLE	46
ENJEUX SOCIETAUX AUTOUR DES PISTES D'UNE REDEFINITION DE L'ANIMAL SAUVAGE	50
1. LA GESTION DE LA PETITE FAUNE SAUVAGE EN MOUVEMENT	50
1.1. <i>La pratique du piégeage actuelle comme résultat d'une évolution des représentations en matière de sensibilité concernant l'animal</i>	50
1.2. <i>Réinterroger la gestion de la faune sauvage : vers des processus de gestion participatifs</i>	54
2. REPENSER ET RELEGITIMER LE SAUVAGE : LE PIEGEAGE COMME OUTIL PEDAGOGIQUE POUR UNE TRANSFORMATION DE L'APPRECIATION DU SAUVAGE DANS L'ECOUMENE	57
CONCLUSION	60
BIBLIOGRAPHIE	62
SITOGRAPHIE	65

TABLE DES ILLUSTRATIONS	66
TABLE DES ANNEXES	67
TABLE DES MATIERES	173
DECLARATION ANTI-PLAGIAT	175
ABSTRACT	176
KEYWORDS.....	176
RESUMÉ :.....	177
MOTS-CLES :.....	177

Déclaration anti-plagiat



Formulaire d'engagement anti-plagiat

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, toute production littéraire ou graphique, ou à paraphraser un texte sans indiquer quel en est l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude dans les travaux donnant lieu à notation. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

Lorsque l'auteur d'un travail universitaire éprouve le besoin de s'appuyer sur un autre texte, il doit le faire en respectant les règles suivantes :

- lorsqu'un extrait, même court, est cité exactement, il doit être placé entre guillemets (ou en retrait et en caractères légèrement plus petits si le texte fait plus de quelques lignes) et la référence (nom de l'auteur et source) doit être indiquée ; l'extrait cité doit être court ;
- lorsque le texte ou un passage du texte est paraphrasé ou résumé, la référence (nom de l'auteur et source) doit être donnée.

Ces obligations s'appliquent de la même manière en cas de textes originellement publiés sur internet et de traductions (originales ou non) ; elles concernent aussi les illustrations, tableaux et graphiques.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant pourra passer devant la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer :

- un avertissement ;
- un blâme ;
- l'exclusion de l'université pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- l'exclusion définitive de l'université ;
- l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

La procédure disciplinaire ne présage pas d'éventuelles poursuites judiciaires dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon.

Je soussigné(e) Antoine LABÉ

étudiant(e) en M1 DAST à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

déclare avoir pris connaissance du formulaire d'engagement anti-plagiat et m'engage à indiquer toutes les références des textes sur lesquels je m'appuierai dans mes devoirs et travaux.

Fait à Pau le 25/08/2016.

Signature

Abstract

The idea of « wilderness » has increased its popularity in the society for the last decades. People are seeking to feel the « true » nature, due to a modernity which is no longer agreed by everyone. In this context, the relationship between humans and animals seems to stand at the heart of debates and controversies. In social sciences and specifically in geography, the point is to think about the social and societal issues of this relationship, including their spatial implications. By looking to the exemple of pests animals trapping, we understand all the difficulty about getting all agreed concerning the « right » kinds of interaction with wilderness and animals. On the first hand, the difference of proximity, scales and knowledge levels concerning the issues of pests animals generates struggles between the operators involved. On the other hand, the ontological partition between nature/culture, human/animal contributes to restrain wilderness in a virtual and barren territorial conception, feeding paradoxes and social tenses. It appears that a solution to the growing demand of wilderness, that can conciliate with a well fonctionment of the domestic world, can be found through a redefinition of wilderness and its legitimate place. Trapping can be a tool that instigates this reflexion.

Keywords

Space, culture, animal, wilderness, trapping

LA MISE EN TENSION DU SAUVAGE DANS L'ESPACE HUMANISÉ : EXEMPLE AUTOUR DU PIÉGEAGE DE LA FAUNE NUISIBLE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Antoine LABÉ

Université de Pau et des Pays de l'Adour
Département de Géographie-Aménagement
UMR 5319 – Passages CNRS/UPPA

RESUMÉ : Depuis plusieurs décennies, on observe un regain de popularité pour une idée du « sauvage » dans la société. On cherche à éprouver la « vraie » nature, en réponse à une modernité qui ne fait plus consensus. Dans ce contexte, les rapports homme/animal apparaissent au cœur des débats et des controverses. En sciences sociales et spécifiquement en géographie, il est question de réfléchir aux enjeux sociaux et sociétaux d'une telle relation, en s'intéressant également à leur dimension spatiale. A travers l'exemple de la pratique du piégeage de la faune nuisible, on comprend toute la difficulté de s'entendre sur les « justes » modalités d'interaction avec le sauvage et l'animal. D'une part, les problèmes d'échelles et de proximités relatives avec les enjeux posés par la faune nuisible sont vecteurs de luttes entre acteurs impliqués. D'autre part, la dichotomie ontologique nature/culture, homme/animal tend à enfermer le sauvage dans une territorialité virtuelle et stérile, alimentant paradoxes et tensions sociales. C'est finalement à travers une redéfinition du sauvage et de sa place légitime dans l'espace qu'il apparaît possible de concilier la demande de sauvage dans la société et le bon déroulement de la vie domestique. Le piégeage peut ainsi probablement constituer un des instruments instigateurs de cette réflexion.

MOTS-CLES :

Espace, culture, sauvage, animal, piégeage